



*L'Ambassade de France aux Pays-Bas et
l'Ambassade des Pays-Bas en France :
une analyse semi-contrastive*

Master Communication Interculturelle
Spécialisation : Français

Sanne Schooten | 5712122 | Juin 2019

Mémoire de fin d'études

Représentation et médiation interculturelles en contexte diplomatique

Sous la direction de dr. Olivier Sécardin
Deuxième lectrice : dr. Michèle Kremers-Ammouche

Université d'Utrecht



Universiteit Utrecht

Représentation et médiation interculturelles en contexte diplomatique

*L'Ambassade de France aux Pays-Bas et l'Ambassade des Pays-Bas
en France : une analyse semi-contrastive*

Mémoire de fin d'études

Sanne Schooten

5712122

Master Communication Interculturelle

Spécialisation : Français

Université d'Utrecht

Sous la direction de dr. Olivier Sécardin

Deuxième lectrice : dr. Michèle Kremers – Ammouche

Juin 2019

« Le dialogue véritable suppose la reconnaissance de l'autre, à la fois dans son identité et dans son altérité »¹.

Adolphe Sururu

« Pour moi, la diplomatie, c'est de créer toutes les conditions pour qu'il y ait un dialogue, un échange, un débat ».

Participant 8

¹ Gouvernement du Burundi, « La force du dialogue véritable suppose la reconnaissance de l'autre, selon le professeur Sururu », *Gouvernement du Burundi*, 2019.
Récupéré à : <http://www.burundi.gov.bi/spip.php?article2215>
Consulté le 8 juin 2019.

Remerciements

Écrit lors de mon stage à l'Institut français des Pays-Bas, ce mémoire de fin d'études est lui-même le fruit des différents processus de médiation interculturelle. Tout au long de ce processus, mon identité néerlandaise a été remise en question à plusieurs reprises, mais surtout, elle n'a cessé d'être enrichie par la langue, la culture et la pensée françaises – qui me sont devenues aussi plus familières. Grâce à ce stage, j'ai pu découvrir la communication interculturelle en pratique, ainsi que le métier de la diplomatie – en particulier le fonctionnement de l'Ambassade de France et de la coopération franco-néerlandaise.

Ce travail de recherche n'aurait pas été possible sans le soutien et l'aide de certaines personnes. Dans un premier temps, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à tous les fonctionnaires de l'Ambassade de France aux Pays-Bas, pour leur accueil chaleureux, leurs réponses généreuses et pour le temps précieux qu'ils ont eu la bienveillance de m'accorder. Aussi, je remercie les deux fonctionnaires de l'Ambassade des Pays-Bas en France, sans qui l'analyse semi-contrastive – aussi limitée soit-elle – n'aurait pas été possible.

Un grand merci également à Hélène Doub, ma directrice de stage, pour sa compréhension et pour m'avoir donné le temps nécessaire à l'écriture de ce mémoire lors de mon stage. Je tiens également à remercier mon directeur de recherche, Olivier Sécardin, qui a réussi à m'accompagner patiemment dans mon processus d'écriture.

Merci à mes amis, néerlandais et français (Lucie, tu mérites une mention spéciale !) pour leur compréhension et leurs encouragements. Ce Master en Communication Interculturelle était intense dans tous les sens du mot, mais surtout très intéressant et enrichissant. Je tiens aussi à mentionner en particulier Jacqueline, Lisa et Jessica, qui depuis notre premier travail d'équipe sont devenues des amies précieuses et qui n'ont eu cesse de m'encourager. Sans vous, ce parcours n'aurait pas connu les mêmes moments de travail intensif, mais surtout de convivialité et de soutien lors des moments difficiles.

Aussi, je remercie mes sœurs, Mirte et Sara, pour avoir été à tout moment à l'écoute, aussi pour leurs encouragements. Je dois les derniers et non des moindres remerciements à mes parents. Un grand merci pour la confiance en mes projets et votre soutien. Merci aussi de m'avoir offert un chez-moi chaleureux lors d'une semaine, en assurant qu'il ne me manquait rien, ce qui m'a permis de travailler en toute tranquillité lorsque j'en avais plus que jamais besoin.

Merci infiniment à vous tous !

Sanne Schooten
Utrecht, juin 2019

Résumé

À l'âge de la mondialisation, les échanges interculturels ne cessent de s'intensifier. En effet, les sociétés deviennent de plus en plus diverses et multiculturelles. Demandeuses d'une bonne compréhension mutuelle, elles invitent avant tout au dialogue interculturel, un processus dans lequel les Ambassades s'avèrent jouer un rôle important. Aussi, la question de l'avenir de l'Europe semble plus actuelle que jamais : la diplomatie joue un rôle essentiel dans la négociation et la représentation de son identité, tout comme de celles de ses états membres. Ce dialogue interculturel opère également au niveau bilatéral. C'est justement ce lien intime entre politique culturelle, représentation et médiation interculturelle en contexte diplomatique qu'interroge ce mémoire de fin d'études. Il propose une enquête empirique sous forme d'étude semi-contrastive, essayant de révéler comment l'Ambassade de France aux Pays-Bas et l'Ambassade des Pays-Bas en France parviennent à promouvoir et à représenter leur langue, leur culture et leur pensée respectives. Cette pratique diplomatique est informée par les réponses des diplomates et par la littérature critique. Ainsi, en nous appuyant sur les méthodes des études interculturelles, en particulier de l'analyse contrastive et discursive, nous espérons mettre en avant, ne serait-ce que modestement, l'importance et l'actualité de la politique (inter)culturelle et de la médiation – voire de la représentation – interculturelles en contexte diplomatique.

Mots-clés : représentation, diplomatie, médiation interculturelle, politique culturelle, identité.

Table des matières

Remerciements	6
Résumé	8
Table des matières	10
Introduction	14
Contextualisation historique.....	18
Un aperçu historique des relations internationales en Europe.....	18
Problématique et annonce du plan.....	20
Justification de la méthodologie.....	21
1. Comment assurer la représentation (inter)culturelle ?	24
1.1 Une approche normative et théorique de la représentation (inter)culturelle	24
1.1.1 La question identitaire	24
1.1.2 Une représentation particulière : l'enjeu de la francophonie.....	25
1.2 L'empirique révèle : la représentation (inter)culturelle en contexte diplomatique	26
1.2.1 Périmètres et contraintes de la mission diplomatique	26
1.2.1.1 L'influence de l'interculturel.....	28
1.2.1.2 La question du temps : atout ou difficulté ?	30
1.2.2 La francophonie ou la représentation d'une diversité interculturelle	32
1.2.2.1 Une signification plurielle	33
1.2.2.2 Un rôle modeste pour la France.....	35
1.2.3 Les stratégies communicatives	36
1.2.3.1 La diplomatie publique.....	36
1.2.3.2 Les réseaux sociaux.....	37
2. La politique culturelle : un « <i>soft power</i> » à la française ?	42
2.1 La politique derrière la politique culturelle	42
2.1.1 Un bilan notionnel : politique étrangère, diplomatie (culturelle) et l'ambassade.....	42
2.1.2 La politique culturelle (extérieure) française.....	44

2.1.3 Les Pays-Bas et la politique culturelle (internationale).....	46
2.2 La culture comme dispositif	48
2.2.1 Un biais de représentation	48
2.2.2 Un véritable « <i>soft power</i> » ?.....	51
2.2.3 L'importance du patrimoine	53
2.3 Les responsabilités institutionnelles	55
2.3.1 « L'équipe France » ou vecteur responsable	55
2.3.2 Des atouts autonomes	57
2.3.2.1 La plus-value des institutions locales : aide ou appui précieux ?.....	58
2.3.2.2 L'importance de l'autonomie	59
3. La diplomatie ou la médiation interculturelle à plusieurs niveaux.....	62
3.1 La médiation interculturelle en contexte diplomatique	62
3.1.1 Un cadre normatif et théorique de la médiation (interculturelle)	62
3.1.1.1 La médiation culturelle : une définition	62
3.1.1.2 La dimension interculturelle.....	64
3.1.2 Une médiation à plusieurs niveaux.....	65
3.1.3 Une médiation réciproque ?.....	68
3.2 L'Europe ou l'actualité de la négociation identitaire	69
3.2.1 Le cadre européen en contexte diplomatique	69
3.2.2 Une visibilité différente.....	71
3.2.3 Vers davantage de coopération ?.....	72
3.3 L'Ambassadeur, un médiateur en soi ?	73
3.3.1 Des fonctions à plusieurs niveaux	74
3.3.2 L'importance de la valeur symbolique	77
Conclusion.....	80
Bibliographie.....	84
Livres et essais académiques	84
Articles (de presse), interviews et comptes-rendus	85
Multimédia : liens internet, radio et télévision.....	87

Annexe 1 : Description détaillée de la méthodologie	90
Annexe 2 : Liste de sujets Ambassade de France aux Pays-Bas	94
Annexe 3 : Liste de sujets Ambassade des Pays-Bas en France	100
Annexe 4 : Exemple d'une lettre d'information	104
Annexe 5 : Bilan des codes.....	106
Annexe 6 : Bilan des résultats du codage et catégorisation thématique	108
Annexe 7 : Interrogation des limites de notre recherche.....	132

Introduction

C'est en 2016 qu'une « solution inédite »² a permis de réunir un couple de chefs-d'œuvre peints par Rembrandt en 1634, à savoir *Maerten Soolmans* et *Oopjen Coppit* : les deux Rembrandt seront désormais exposés en alternance au musée du Louvre à Paris et au Rijksmuseum à Amsterdam. Il s'agit d'une véritable « innovation en termes de collaboration culturelle européenne »³ et même d'un bel exemple de politique culturelle, voire même de diplomatie culturelle. En effet, ce « partenariat culturel inédit »⁴ permet non seulement à la France et aux Pays-Bas d'acquérir conjointement ces œuvres tant désirées, mais aussi de mettre en place une collaboration entre les deux pays, voire de rapprocher à cette occasion les deux cultures. Le dévoilement même de cette collaboration témoigne du caractère symbolique, mais également fortement politique et interculturel du partenariat : célébré lors de la visite d'état du roi et de la reine des Pays-Bas en France le 10 mars 2016, dans l'objectif de renforcer les échanges économiques entre les Pays-Bas et la France, un tel événement indique assez l'enjeu des échanges interculturels et diplomatiques.

Présentée comme une innovation, cette exposition en garde alternée s'est vue accompagnée d'une représentation médiatique particulière, qui a aussi témoigné des difficultés rencontrées lors de l'établissement de ce partenariat innovant, accordant la plus grande importance au patrimoine culturel. Pourtant, quelques journaux néerlandais ont rapporté que la France avait été « trompée au sujet des Rembrandt »⁵, puisqu'un malentendu a fait croire à Fleur Pellerin, alors ministre de la Culture de la République française, que le partenariat était bel et bien conclu, alors que Jet Bussemaker, ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Science des Pays-Bas, continuait en vérité à négocier les deux Rembrandt. Naturellement, cette concurrence nationale témoigne de la valeur que les deux pays accordent aux œuvres d'art patrimoniales. Dans les journaux français, il est précisé que pour la France, les tableaux sont « propriétés de la branche française de la famille Rothschild depuis plus d'un siècle »⁶.

² Jaeglé, Yves, « Rembrandt en garde alternée au Louvre », *Le Parisien*, le 11 mars 2016.

Récupéré à : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/culture-loisirs/rembrandt-en-garde-alternee-au-louvre-11-03-2016-5616135.php>

Consulté le 3 février 2019.

Maat, Bart, « Au Louvre, deux nouveaux Rembrandt dévoilés devant Hollande et le couple royal néerlandais », *France 24*, le 10 mars 2016.

Récupéré à : <https://www.france24.com/fr/20160310-louvre-rembrandt-hollande-roi-willem-alexander-reine-maxima-musee-inauguration-rijksmuseum->

Consulté le 3 février 2019.

⁴ *Ibid.*

⁵ À chaque fois qu'il est question d'une traduction du néerlandais au français, elle a été faite par la chercheuse elle-même, S.M. Schooten. Texte original : « *Frankrijk: misleid over Rembrandts* », Vermaas, Peter, « *Frankrijk : misleid over Rembrandts* », *NRC*, le 26 septembre 2015.

Récupéré à : <https://www.nrc.nl/nieuws/2015/09/26/frankrijk-misleid-over-rembrandts-1541346-a1134606>

Consulté le 8 février 2019.

⁶ Maat, Bart, art. cit..

De facto, ils sont présentés comme des éléments importants du patrimoine culturel national. Même revendication pour les Pays-Bas. Comme le souligne *de Volkskrant*, les tableaux de Rembrandt sont d'une grande valeur « artistique et historique : les deux œuvres illustrent l'avènement de la bourgeoisie au siècle d'Or, puisque Soolmans et Coppit se sont fait peindre princièrement⁷ »⁸. Le caractère symbolique de cette représentation médiatique est également sensible dans la mise en scène soignée des autorités politiques néerlandaises et françaises : les articles des journaux sont effectivement accompagnés de photos⁹ représentant la famille royale néerlandaise, le Président français et les ministres de la Culture. Dans *La Tribune de l'Art*, Bonnet Saint-Georges parle même d'une « pièce de théâtre »¹⁰ : tableau devant les tableaux par la grâce d'un « jeu de miroirs »¹¹. Ne nous trompons pas : si la scénarisation est soignée, elle indique aussi assez brutalement – derrière la comédie de façade et la célébration de l'art – les puissants intérêts politiques nationaux en jeu. L'historien de l'art Didier Rykner ne s'y trompe pas en rappelant qu'il est question d'une « garde alternée dont il y a fort à parier qu'elle cessera un jour devant les contraintes qu'elle impose et les dangers qu'elle fait courir aux œuvres »¹².

À la fois culturel et politique, cet exemple de représentation, voire de mise en scène médiatique, nous amène à considérer l'idée même de « politique culturelle ». La présence de chefs d'État révèle bien l'enjeu de cette collaboration : un tel partenariat est rendu possible par une diplomatie (inter)culturelle

⁷ En effet, il faut savoir que le fait de se faire « faire le portrait » comme Soolmans et Coppit, était signe de grande richesse et de racines nobles à l'époque. Cette pratique était initialement réservée aux élites, aux « cours d'Europe plus méridionale (...) [et] était alors rarissime en Hollande » (repris de Louvre, « Les portraits de Maerten Soolmans et d'Oopjen Coppit par Rembrandt : Une acquisition exceptionnelle exposée au musée du Louvre », *Louvre (Événements)*, 2019. Récupéré à : <https://www.louvre.fr/les-portraits-de-maerten-soolmans-et-d-oopjen-coppit-par-rembrandt-une-acquisition-exceptionnelle-exp> Consulté le 11 février 2019). La façon dont le couple s'est fait représenter, à savoir en pied (normalement le modèle utilisé pour les portraits royaux), montre d'après Taco Dibbits, directeur des collections du Rijksmuseum, « toute l'ambition de la jeune République hollandaise du Siècle d'or » (Gignoux, Sabine, d'Yvoire, Raphaëlle, « Rembrandt, les dessous d'un mariage arrangé », *La Croix*, le 20 avril 2016. Récupéré à : <https://www.la-croix.com/Culture/Rembrandt-dessous-mariage-arrange-2016-04-20-1200754671> Consulté le 11 février 2019). Les œuvres font donc à la fois preuve d'un développement historique important et d'une qualité artistique exceptionnelle, les rendant d'une importance considérable pour l'identité patrimoniale des Pays-Bas.

⁸ Traduit du néerlandais : « *artistieke en historische waarde: de twee werken illustreren de opkomst van de burgerij in de Gouden Eeuw doordat Soolmans en Coppit zich vorstelijk hebben laten afbeelden* », Kruijt, Michiel, « Nederland en Frankrijk kopen Rembrandts samen », *de Volkskrant*, le 30 septembre 2015.

Récupéré à : <https://www.volkskrant.nl/cultuur-media/nederland-en-frankrijk-kopen-rembrandts-samen~b69e9b52/>

Consulté le 8 février 2019.

Un exemple de l'une de ces photos est à récupérer dans la galerie d'images de l'article « Les Rembrandt Rothschild visibles au Louvre pour trois mois », *La Tribune de l'Art*, le 10 mars 2016.

Récupéré à : https://www.latribunedelart.com/spip.php?page=docbig&id_document=25602&id_article=6171 Consulté le 10 mars 2019.

¹⁰ Bonnet Saint-Georges, Bénédicte, « Les Rembrandt Rothschild visibles au Louvre pour trois mois », *La Tribune de l'Art*, le 10 mars 2016.

Récupéré à : <https://www.latribunedelart.com/les-rembrandt-rothschild-visibles-au-louvre-pour-trois-mois> Consulté le 10 mars 2019.

¹¹ Bonnet Saint-Georges, Bénédicte, art. cit..

¹² Rykner, Didier, « Les Rembrandt jusqu'à la lie », *La Tribune de l'Art*, le 1^{er} février 2016.

Récupéré à : <https://www.latribunedelart.com/les-rembrandt-jusqu-a-la-lie> Consulté le 10 mars 2019.

soutenue et initiée par un acteur indispensable à cet égard, à savoir l'État. Quant à la conception de l'idée même d'« État », nous faisons face à un défi interculturel, dans la mesure où les rôles assumés par l'État et ses fonctionnaires diffèrent selon les cultures¹³. Dans une perspective institutionnelle européenne – pensons aux ministères des Affaires étrangères et aux fonctionnaires diplomatiques responsables de la représentation et de la politique culturelles – l'État joue généralement un rôle considérable dans la mise en pratique des politiques culturelles. Ainsi, pour la France, l'État serait « un curseur qui favorise la comparaison internationale et qui marque les différents dispositifs de politiques culturelles à l'étranger »¹⁴. La diplomatie culturelle est précisément l'un de ses dispositifs conçu « pour diffuser un répertoire de représentations sur le pays concerné »¹⁵. Effectivement, notre étude de cas intéresse le monde diplomatique. Comme nous l'avons vu pour les Rembrandt, les objets culturels incarnent l'identité patrimoniale d'un pays et sont intimement liés à la représentation de ce patrimoine et de cette culture à l'étranger.

À ce titre, l'exemple de la garde en alternance des Rembrandt incarne la question de la représentation interculturelle. Si la diplomatie culturelle permet de diffuser différentes représentations interculturelles, l'Ambassade¹⁶ est l'un des acteurs institutionnels assurant la représentation d'une langue, d'une culture et d'une identité nationale à l'étranger. La diffusion, mais surtout la transmission d'une certaine image dans un pays « étranger » interroge donc la capacité de la médiation (inter)culturelle en contexte diplomatique.

Initialement utilisée afin de référer à « une solution appropriée pour résoudre tous les conflits »¹⁷, la notion de médiation s'est installée au sein du champ culturel, ne serait-ce que relativement récemment. Il est alors question d'« évoquer un ensemble de pratiques plus ou moins reconnues, entre certaines offres culturelles et une partie du public à qui elles sont destinées »¹⁸. Notre exemple des Rembrandt montre la médiation à différents niveaux. D'abord, grâce à la grande « médiatisation » dans les journaux français et néerlandais, l'affaire fut portée à l'attention d'un public divers et varié, ce qui constitua une première forme de médiation. En outre, la solution de la garde alternée des Rembrandt permit une médiation particulière dans la mesure où « les Rembrandt les plus voulus et les moins montrés seront maintenant, en rotation au Louvre et au Rijksmuseum, dans le domaine public et à la portée de tous »¹⁹ :

¹³ Ainsi, Frédéric Martel indique dans *De la culture en Amérique* qu'aux États-Unis, il n'y a pas de Ministère de la Culture comme en France ou aux Pays-Bas. Il s'agit davantage d'organismes semi-publics voire de fondations privées qui assument leur responsabilité dans la démocratisation de la culture.

Voir : Martel, Frédéric, *De la culture en Amérique*, Paris, Flammarion (Collection « Champs essais »), 2011.

¹⁴ Gillibert, Matthieu, Milani, Pauline, « Introduction : Modèles et contre-modèles transnationaux de diplomaties culturelles », *Relations internationales*, n° 169, 2017, pp. 3-10, p. 4.

¹⁵ *Ibid.*, p. 4.

¹⁶ Les notions de politique et diplomatie culturelles, représentation (inter)culturelle et le rôle des acteurs comme l'État et l'Ambassade seront davantage explicités dans le cadre théorique, à partir de la page 8.

¹⁷ Chaumier, Serge, Mairesse, François, *La médiation culturelle (2^e édition)*, Malakoff, Armand Colin, 2017, p. 5.

¹⁸ *Ibid.*, p. 5.

¹⁹ Traduit du néerlandais : « *de meest gewilde en minst getoonde Rembrandts ter wereld komen nu, afwisselend in het Louvre en het Rijksmuseum, in het publieke domein en binnen ieders bereik* », Leijten, Jorg,

l'exposition publique tisse ici des liens entre les notions d'État, de politique, de culture et de diplomatie. Un tel échange d'œuvres permet alors une médiation ouverte sous forme de dialogue, en faisant coopérer deux cultures respectives, tout comme ses représentations. Enfin, il faut considérer que les œuvres pourraient elles-mêmes être vues comme des médiatrices, négociant les intérêts politiques, artistiques, économiques, historiques et culturels des deux pays respectifs.

À cet égard, la fermeture récente de la prestigieuse Maison Descartes d'Amsterdam et son intense médiatisation dans les journaux français et néerlandais témoignent des enjeux liés à la représentation culturelle en contexte diplomatique. Bien que présentée dans *Le Monde* comme « un sacrifice » qui serait « un coup grave porté au réseau francophile et francophone qui existe aux Pays-Bas et à l'étranger en général »²⁰, la fermeture a été inévitable. Le personnel du Consulat de France et de l'Institut Français des Pays-Bas – permettant la représentation de l'État français et le rayonnement de la culture française aux Pays-Bas dans un bâtiment emblématique – a définitivement déménagé en janvier 2019. La perte de ce « patrimoine exceptionnel »²¹ peut être considérée comme un « renoncement pour l'État »²², avec des conséquences importantes pour l'identité des institutions, la représentation interculturelle initiée par l'Ambassade de France et le transfert culturel permis par ce bâtiment architectural extraordinaire. Rappelons que la Maison Descartes ou l'hospice wallon était une propriété française depuis des siècles et que sa vente porte atteinte à la continuité historique de la représentation française aux Pays-Bas, bien que cette dernière continue à exister sous d'autres formes, permettant de nouvelles collaborations. D'ailleurs, l'Institut Français des Pays-Bas n'est pas le seul à faire face au défi imposé de la « réinvention ». En Autriche par exemple, c'est « le Palais de Clam-Gallas, arbitrant l'Institut Français de Vienne, qui a (...) été vendu au Qatar fin 2015 »²³.

La fermeture progressive des Instituts Français en Europe n'interroge pas uniquement les relations bilatérales franco-néerlandaises, mais joue également à un niveau multilatéral et européen. En effet, il faut savoir que les deux Ambassades s'inscrivent dans le cadre plus large que constitue l'Union Européenne, constituant un niveau de médiation interculturelle à part entière. Ainsi, l'Ambassade à La

« Aangekochte Rembrandts vanaf 2 juli in Rijksmuseum », *NRC*, le 12 mai 2016.

Récupéré à : <https://www.nrc.nl/nieuws/2016/05/12/aangekochte-rembrandts-vanaf-2-juli-in-rijksmuseum-a1407305>

Consulté le 8 février 2019.

²⁰ L'Hostis, Céline, Goffin, Benoît, « « La Maison Descartes d'Amsterdam, propriété de la France, ne doit pas être sacrifiée » », *Le Monde*, le 10 mai 2016.

Récupéré à : https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/05/10/la-maison-descartes-d-amsterdam-propriete-de-la-france-ne-doit-pas-etre-sacrifiee_4916779_3232.html

Consulté le 8 février 2019.

²¹ L'Hostis, Céline, Goffin, Benoît, art. cit..

²² *Ibid.*.

²³ Goffin, Benoît, L'Hostis, Céline, « Fermeture des Instituts français : une alternative est possible », *Libération*, le 31 mai 2016.

Récupéré à : https://www.liberation.fr/debats/2016/05/31/fermeture-des-instituts-francais-une-alternative-est-possible_1456399

Consulté le 7 avril 2019.

Haye collabore avec de nombreuses organisations internationales et l'Ambassade aux Pays-Bas se trouve dans le même bâtiment que l'UNESCO et l'OESO. Il s'agit aussi de défendre les positions françaises et néerlandaises au Conseil européen, par exemple. D'une façon quotidienne, en défendant une politique culturelle explicite, les deux Ambassades sont ainsi confrontées aux différents enjeux de la représentation et de la médiation interculturelles, aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral. Un exemple encore plus récent est donné par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris lorsque le Président français Macron a appelé à une « coopération européenne (...) visant à se prêter assistance, à partager des compétences et des savoir-faire »²⁴. C'est justement ce lien intime entre politique culturelle, représentation et médiation interculturelle en contexte diplomatique qu'interroge ce mémoire.

Contextualisation historique

Afin de comprendre les enjeux actuels de la diplomatie et de la mission représentative des ambassades, il est indispensable de rappeler le contexte historique précis. S'inscrivant dans une histoire des relations internationales et en l'occurrence dans le cadre européen, il convient tout d'abord de contextualiser les repères historiques les plus importants.

Un aperçu historique des relations internationales en Europe

Afin de bien comprendre les politiques culturelles respectives de la France et des Pays-Bas aujourd'hui et d'éviter une approche essentialiste de ce périmètre, il s'agit maintenant d'examiner l'ancrage historique des politiques culturelles et des ambassades.

En Europe comme dans le reste du monde, la fin de la Seconde Guerre mondiale constitue un moment important pour les relations internationales et diplomatiques, parce qu'elle voit l'essor des organisations internationales. Dans les années 1940, il s'agit surtout d'organisations « internationales à vocation régionale »²⁵, comme l'OTAN (1949) ou le Conseil de l'Europe (1949). En même temps, il est question de l'émergence d'organisations à un niveau mondial. Pour la politique culturelle, ce sont notamment la création de l'UNESCO (1945) et du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*, 1947) qui sont importants. Pour autant, certaines facilitent une coopération davantage régionale. L'Organisation des Nations Unies (ONU) par exemple, créée en 1945, la favorise « à travers leurs cinq

²⁴ Le Monde, « Notre-Dame : la France veut une coopération européenne pour sauver le patrimoine en péril », *Le Monde*, le 21 avril 2019.

Récupéré à : https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/04/21/notre-dame-la-france-veut-une-cooperation-europeenne-pour-sauver-le-patrimoine-en-peril_5453099_3224.html?fbclid=IwAR22KHASVIHK8hOi7o7YZdcGDeRWz_ece0mFD2EJJuswMmR-UR-kGTmf5j8

Consulté le 26 avril 2019.

²⁵ Rücker, Katrin, « Diplomatie européenne et relations internationales : la dimension internationale du premier élargissement de l'Union européenne », *Relations internationales*, vol. 2, n° 146, 2011, pp. 109-124, p. 109.

missions économiques et leurs commissions techniques régionaux »²⁶. Le cas du GATT est particulièrement important, puisqu'il favorise l'intégration régionale et témoigne de l'évolution vers plus d'institutionnalisation de l'Europe et des relations internationales. L'évolution et la création de ses organisations sont d'autant plus importantes qu'elles influencent et conditionnent non seulement l'économie et l'état des négociations, mais aussi le multilatéralisme. D'après Thierry Garcin, ce sont des facteurs qui influencent beaucoup la diplomatie et « la donne »²⁷ des ambassades, comme il l'explique dans son émission « Diplomatie. L'évolution des fonctions d'ambassadeur » sur *France Culture*. Ces coopérations facilitent la diplomatie entre les pays et contribuent alors également au développement des politiques culturelles, tout comme à l'essor des ambassades. En effet, il faut savoir que les ambassades connaissent également une évolution importante depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale « simplement parce qu'on est passé de 51 pays en 1945 (...) lors de la création de l'ONU à environ 193 aujourd'hui »²⁸. En outre, cette institutionnalisation de l'Europe promut « *a common European heritage* »²⁹. Les années 1970 constituèrent « le premier élargissement de l'Union européenne »³⁰ et c'est lors de ces années que « *the European heritage (...) [played] its function of catalyst of European identity* »³¹ puisque les premières véritables actions au niveau culturel – initiées désormais par les « *European committees* » – servaient justement « *as representative of European common values* »³². Aussi faut-il savoir que c'est en 1973, lors du sommet européen de Copenhague, que la Déclaration sur l'identité européenne voit le jour, affirmant pour la première fois cette idée d'une véritable « identité européenne ». L'approche choisie est d'ailleurs particulièrement intéressante pour l'analyse ICC, puisqu'il s'agit d'une « perspective dynamique »³³, ce qui pourrait témoigner d'une certaine conscience interculturelle.

À ce patrimoine culturel européen s'ajouta dans les années 1990 certains « *negative aspects of European history* »³⁴, en l'occurrence les souvenirs de la Guerre froide. La politique culturelle européenne consiste depuis ces années à protéger davantage les « *minority languages and cultures* »³⁵. En outre, celle-ci se caractérise par une certaine décentralisation. Pourtant, s'installe progressivement

²⁶ Rücker, Katrin, art. cit., p. 110.

²⁷ Garcin, Thierry, « Diplomatie. L'évolution des fonctions d'ambassadeur », *France Culture (Émission Actualités ; les enjeux internationaux)*, le 23 octobre 2012.

Récupéré à : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux/diplomatie-levolution-des-fonctions-dambassadeur>

Consulté le 9 février 2019.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Calligaro, Oriane, « From 'European cultural heritage' to 'cultural diversity' ? The changing core values of European cultural policy », *Politique européenne*, vol. 3, n° 45, 2014, pp. 60-85, p. 63.

³⁰ Rücker, Katrin, art. cit., p. 109.

³¹ Calligaro, Oriane, art. cit., p. 67.

³² *Ibid.*, p. 68.

³³ Coopération politique européenne, « De l'identité européenne », Copenhague, *Coopération politique européenne*, 1973, p. 2.

³⁴ Calligaro, Oriane, art. cit., p. 64.

³⁵ *Ibid.*, p. 69.

l'idée d'un « *intercultural dialogue* »³⁶ entre les années 1970 et 2000, une pratique de politique culturelle considérée comme « *a discursive tool to facilitate communication with cultural 'Others' outside Europe but has been increasingly presented as an instrument for the governance of internal diversity in European societies* »³⁷. Une telle évolution semble influencer substantiellement non seulement la politique culturelle européenne, mais également la façon de (se) représenter les identités (plurielles) à l'intérieur de la « société européenne ». Il est désormais moins question de souligner le patrimoine commun que d'attirer l'attention sur certaines valeurs afin de révéler « *the common ground on which European citizenship should be anchored* »³⁸. Plus récemment, l'Europe elle-même s'inscrit « par son traité de Lisbonne de 2007, dans une diplomatie mondiale »³⁹. Bien que ce contexte mouvant ait profondément influencé la diplomatie et les relations internationales, le métier et la fonction de l'ambassadeur n'ont quasiment pas changé. Marie-Christine Kessler l'explique en ces termes :

« Il y a eu la convention de Vienne de 1971 qui définit la fonction de l'ambassadeur exactement comme vous l'avez définie tout à l'heure autour de quelques pôles ; représentation du pays, négociation, information etcetera. Ce qui a changé extraordinairement, ce sont les instruments, et ce sont des stratégies et ce sont des lieux où s'exercent cette fonction »⁴⁰.

Lorsque les politiques culturelles se dressent et que la diplomatie culturelle s'intensifie grâce à une institutionnalisation systématique des ambassades, on peut dire que l'ambassadeur « reste un technocrate nécessaire »⁴¹, bien que « l'Europe l'ait changé »⁴².

Problématique et annonce du plan

Nous nous concentrerons dans ce mémoire plus spécifiquement sur la représentation diplomatique et la médiation (inter)culturelle au sein de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et celle des Pays-Bas en France. Dans un contexte étranger – reste la question de savoir ce que nous pourrions considérer comme « étrange » puisqu'il s'agit justement de rapprocher les cultures en question –, les Ambassades visent à représenter leur langue et leur culture respectives. Facilitant la médiation (inter)culturelle en faisant dialoguer deux cultures, elles peuvent non seulement être considérées comme des espaces de dialogue interculturel, mais également comme des médiatrices à part entière. Notre question de recherche est alors formulée de la manière suivante :

Comment les Ambassades de France aux Pays-Bas et des Pays-Bas en France promeuvent-elles et représentent-elles leur langue, leur culture et leur pensée respectives ?

³⁶ Calligaro, Oriane, art. cit., p. 71.

³⁷ *Ibid.*, p. 64.

³⁸ *Ibid.*, p. 80.

³⁹ Rücker, Katrin, art. cit., p. 113.

⁴⁰ Garcin, Thierry, art. cit..

⁴¹ *Ibid.*.

⁴² *Ibid.*.

Il paraît intéressant d'examiner non seulement les périmètres interculturels, mais aussi les enjeux de la représentation et de la médiation (inter)culturelles en contexte particulier que constitue la diplomatie.

Afin de répondre à cette question, ce mémoire est divisé en trois parties. Le premier chapitre étudie la représentation interculturelle en contexte diplomatique, afin de dégager les périmètres et les contraintes de la mission diplomatique, tout comme l'enjeu particulier que constitue la francophonie. Pour ce faire, les différentes stratégies communicatives qui contribuent à l'assertion de la représentation seront examinées. Ensuite, le rôle de la politique culturelle dans la mission (représentative) diplomatique sera interrogé. Cette deuxième partie s'attache à voir s'il s'agit d'un « *soft power* » pour les deux politiques culturelles menées respectivement et traite de l'importance du patrimoine et de la culture comme biais diplomatique. En outre, elle interroge l'existence des éventuelles responsabilités institutionnelles liées à ces politiques culturelles. Enfin, il s'agit dans un troisième chapitre d'appréhender l'ambassade en tant que médiateur interculturel, en examinant les différents niveaux et les différents sens de la médiation interculturelle en contexte diplomatique, avec un focus particulier sur le rôle de l'ambassadeur.

Justification de la méthodologie

Ce projet de mémoire de Master ne serait pas né sans présupposés. Ainsi, avant mon stage de fin d'études à l'Institut Français des Pays-Bas, nous nous attendions à ce que le rôle des deux Ambassades se focalise et s'organise autour de préoccupations différentes. Pourtant, notre enquête empirique a surtout révélé des convergences quant aux missions des ambassades respectives. Certes, la nature de nos données permet toujours une approche contrastive et interculturelle, mais elle indique surtout la couverture pluridisciplinaire de notre sujet. Cette nature pluridisciplinaire nous amène d'ailleurs à reconsidérer la méthodologie initialement choisie pour cette étude.

Loin d'interroger uniquement les frontières de l'interculturel, ce mémoire se situe lui-même à la frontière de plusieurs approches disciplinaires. Se concentrant à la fois sur (l'histoire de) les relations internationales, les sciences politiques ainsi que les différentes théories de la communication interculturelle, il s'agit d'un travail transculturel et interdisciplinaire. Par conséquent, cette étude se prête moins à une approche positiviste-linguistique impliquant une présentation stricte de résultats – une approche d'ailleurs encouragée par le département de communication interculturelle de l'Université d'Utrecht – qu'à une pensée en acte qui cherche à construire sa propre méthodologie. Il ne s'agira donc pas ici d'appliquer des théories préexistantes aux données recueillies. En revanche, l'interdisciplinarité de cette étude et la nature hybride de la médiation et des représentations interculturelles exigent une méthode à la fois plus dynamique et plus inventive, pour ainsi dire plus culturaliste. Notre corpus est constitué des théories critiques qui seront traitées au fur et à mesure de l'argumentation, tout comme les

données recueillies par entretien avec dix fonctionnaires différents, dont deux⁴³ travaillent pour l'Ambassade des Pays-Bas en France et huit pour l'Ambassade de France aux Pays-Bas. Une description détaillée du matériel et du protocole d'interview, tout comme un bilan des participants, se trouve en annexe 1, pp. 90-91. Les réponses ont été anonymisées afin de respecter le droit de réserve auquel les fonctionnaires sont tenus, aussi afin de leur permettre de s'exprimer en toute liberté. Il est important de souligner qu'aucune citation mentionnée dans ce mémoire n'engage d'une quelconque façon que ce soit les Ambassades en tant qu'entités institutionnelles. Tout au plus s'agit-il d'opinions personnelles données en tant que telles.

Cette pratique diplomatique reflétée par les réponses des diplomates et commentée, critiquée ou complétée par la littérature critique – mais rien nous permet d'exclure la possibilité qu'elles remettent également en question la littérature elle-même – nous permettra d'élaborer cette étude sur un sujet n'ayant fait l'objet d'aucune étude ICC (au moins d'après notre connaissance). Ainsi, en nous appuyant à la fois sur les méthodes de l'analyse interculturelle, notamment sous forme d'analyse contrastive et de représentation (médiatique), tout comme sur celles de l'analyse discursive, nous espérons mettre en avant, ne serait-ce que modestement, l'importance et l'actualité de la politique (inter)culturelle et de la médiation – voire de la représentation – interculturelles en contexte diplomatique.

⁴³ Nous sommes conscients de la problématique de représentativité pour toute constatation faite au sujet de l'Ambassade des Pays-Bas en France, puisque nous n'avons pu trouver que deux fonctionnaires disponibles. Nous reviendrons plus en détail sur cette problématique lors de la discussion des limites de notre recherche, p. 132.

1. Comment assurer la représentation (inter)culturelle ?

Indépendamment du contexte dans lequel elle se situe, la représentation (inter)culturelle est, de par sa nature hybride et dynamique, une notion difficile à cerner. Un tel concept nécessite d'abord une définition normative et théorique stricte.

1.1 Une approche normative et théorique de la représentation (inter)culturelle

Dervin définit la représentation (inter)culturelle comme une pratique socio-cognitive, « *which allows us to create sociality, position ourselves, assert identities and defend ourselves when “attacked” by others* »⁴⁴. En outre, la représentation implique toujours un processus interactionnel de co-construction, puisque « *whatever representation is shared, is also co-constructed with others, it re-presents “what reality is intersubjectively agreed to be”* (Howart, 2006: 8) »⁴⁵. La représentation reposerait donc avant tout sur une interaction entre l'Autre, soi et la réalité. Non seulement la réalité est négociée, mais il est également question d'une négociation des identités et de la représentation de celles-ci. Selon Dervin, la construction et la représentation d'une identité culturelle méritent une attention particulière en communication interculturelle.

1.1.1 La question identitaire

La nature même de cette identité (inter)culturelle a besoin d'être spécifiée afin de pouvoir préciser son côté opérationnel lors des processus de représentation et de négociation. Abdallah-Preteille met en avant que « toute identité (individuelle ou collective) est en fait plurielle »⁴⁶. Cette pluralité identitaire peut se voir accompagner de difficultés, car les différentes dimensions identitaires « ne sont pas exclusives les unes des autres et (...) sont parfois en harmonie, parfois en contradiction »⁴⁷. Si nous poursuivons cette réflexion, la représentation (inter)culturelle en contexte diplomatique est d'autant plus complexe, qu'elle exige un choix quant à la diffusion d'une certaine image de la culture, de la langue et du pays en question (un choix sur lequel nous reviendrons ultérieurement) – sans pour autant négliger cette pluralité culturelle et identitaire. Cela signifie que la représentation interculturelle nécessite surtout une attitude critique et prudente vis-à-vis de l'expression et de la construction des représentations. Sans doute aussi faut-il garder à l'esprit qu'il s'agit d'un processus. Selon Bucholtz et Hall, « *identity inheres in action, not in people. As the product of situated social action, identities may shift and recombine to*

⁴⁴ Dervin, Fred, « Cultural identity, representation and Othering », Jackson, Jane (dir.), *The Routledge Handbook of Language and Intercultural Communication*, Londres/New York, Routledge, 2012, pp. 181-194, p. 185.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁶ Abdallah-Preteille, Martine, « Pour un humanisme du divers », *VST – Vie sociale et traitements*, vol. 3, n° 87, 2005, pp. 34-41, p. 35.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 37.

meet new circumstances »⁴⁸. Ce dynamisme identitaire et l'hybridité qui résulte des complications même de la notion d'identité, a des conséquences immédiates pour la représentation. L'approche dynamique des représentations sociales et identitaires est d'ailleurs également soulignée par Dervin, qui parle d'un processus de « circulation » : culture(s) et identité(s) seraient donc à considérer non pas comme des concepts statiques et essentialistes, mais essentiellement dynamiques.

1.1.2 Une représentation particulière : l'enjeu de la francophonie

La pluralité identitaire (individuelle ou collective) reflète la réalité de la société actuelle à l'âge de la mondialisation. Pour notre recherche, il est indispensable d'envisager également la pluralité particulière liée à la francophonie, puisque cet aspect francophone influence, voire détermine la représentation de l'identité française à l'étranger. En effet, la francophonie permet à la France d'avoir une langue qui reste « langue de communication sur cinq continents »⁴⁹. D'après les statistiques de l'Organisation Internationale de la Francophonie, il y avait en 2018, 300 millions de francophones dans le monde, dont « 235 millions de personnes »⁵⁰ peuvent être considérées comme des locuteurs quotidiens. La francophonie est même présentée et reconnue par l'IEA comme véritable « facteur d'identité »⁵¹. En reconnaissant la francophonie et la diversité de la langue et de la culture françaises, on s'éloigne des « *nationalist paradigms* »⁵² réduisant uniquement la langue et la culture françaises à la nation française. Un processus important, comme le démontre également le rapport de l'IEA. Contrairement à ces « *nationalist paradigms* », la francophonie devrait être considérée comme « vecteur de la cohésion nationale »⁵³. Elle permet ainsi de développer un goût du français et la connaissance de la littérature de langue française au sens large, incluant « les grands écrivains de langue française étrangers »⁵⁴. C'est en ce sens que l'identité française est enrichie par ses éléments francophones. La francophonie constitue donc un atout précieux pour la promotion⁵⁵ et la diffusion de la langue et de la culture françaises, mais

⁴⁸ Bucholtz, Mary, Hall, Kira, « Language and Identity », Duranti, Alessandro (dir.), *A companion to linguistic anthropology*, Oxford, Blackwell, 2004, pp. 369-394, p. 376.

⁴⁹ Plasait, Bernard, « Améliorer l'image de la France », *Notes d'IEA (informations du conseil économique, social et environnemental)*, n° 363, le 9 avril 2010, p. 3.

⁵⁰ Organisation Internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde – synthèse 2018*, Paris, Gallimard, 2018, p. 7.

⁵¹ Plasait, Bernard, art. cit., p. 3.

⁵² Cole, Deborah, Meadows, Bryan, « Reimagining Sociolinguistic Identification in Foreign Language Classroom Communities of Practice », Rivers, Damian J., Houghton, Stephanie (dir.), *Social Identities and Multiple Selves in Foreign Language Education*, Londres, Bloomsbury Academic, 2013, pp. 121-138, p. 125.

⁵³ Kristeva-Joyeux, Julia, « Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la Francophonie », *Avis et rapports du conseil économique, social et environnemental*, 2009, p. 39.

Récupéré à : http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2009/2009_19_%20julia_kristeva_joyeux.pdf
Consulté le 19 janvier 2019.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 40.

⁵⁵ Lorsque le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères proclame que l'ambassadeur représente « la France entière, dans son unité et sa diversité », il s'agit non seulement de la pluralité identitaire développée par Abdallah-Preteuille, mais également d'une référence aux éléments francophones à l'intérieur de l'identité de la France (voir : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Représentation », *France diplomatie*, 2018. Récupéré à : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/missions-et-organisation-62169/metiers-de-la->

elle peut également être vue comme l'une des dimensions de l'identité française, du moins comme un facteur essentiel dans sa représentation (interculturelle) à l'étranger. Il s'agit maintenant de voir comment ces notions se traduisent en pratique et opèrent sur le terrain interne et externe de la diplomatie.

1.2 L'empirique révèle : la représentation (inter)culturelle en contexte diplomatique

En contexte diplomatique, il s'agit de représenter une identité (inter)culturelle spécifique, associée à l'identité collective (voire nationale) d'un pays. C'est ici qu'intervient également le deuxième sens du mot « représentation » en français : à côté du sens spécifié par Dervin, une représentation désigne également « l'action de représenter quelqu'un, une collectivité »⁵⁶. Il s'agit alors d'agir à la place d'un pays, d'une langue et d'une culture. Cette action est légitimée par le droit et par l'État. Ces deux sens se rejoignent en contexte diplomatique, dans la mesure où il s'agit à la fois de l'interaction entre soi et l'Autre et de la négociation d'une identité (collective), mais aussi de l'action de représenter un pays auprès d'autres instances nationales et locales.

1.2.1 Périmètres et contraintes de la mission diplomatique

Représenter est l'une des missions les plus importantes de la diplomatie étrangère. Ainsi que l'indique le participant ⁶⁵⁷ travaillant au service juridique de l'Ambassade de France de nos entretiens : « C'est de représenter (...), de défendre et de promouvoir les intérêts de la France aux Pays-Bas (...). Mais aussi d'entretenir les relations diplomatiques bilatérales ». Comme beaucoup de ses collègues, il définit cette mission en s'appuyant sur les différentes tâches diplomatiques. Parmi les fonctionnaires interrogés, sept⁵⁸ sur dix ont mentionné explicitement la mission de représentation.

Afin de comprendre comment la représentation est assurée en diplomatie, il semble dans un premier temps important de savoir comment celle-ci a été précisément définie. Par exemple, une définition plus symbolique est donnée par un fonctionnaire travaillant au service économique. Celui-ci parle « d'établir des ponts entre la France et les Pays-Bas »⁵⁹. La représentation est donc initiée par ce

diplomatie/l-activite-diplomatique-en-poste/article/representation Consulté le 19 janvier 2019).

Cependant, il convient de rester critique par rapport au rôle de la France dans l'ensemble francophone. La francophonie est davantage que la France. En effet, elle constitue une identité propre des pays francophones, non pas seulement l'emprise post-coloniale de la France sur le monde. Il est question de bien davantage que de diffuser l'héritage culturel, littéraire et linguistique appartenant à la France, dans la mesure où « la francophonie recèle une volonté de dialogue et de respect des identités même ultra minoritaires » (Wolton, Dominique, « L'identité francophone dans la mondialisation », *Cellule de réflexion stratégique de la Francophonie*, décembre 2008, p. 25).

⁵⁶ Larousse, « représentation ».

Récupéré à : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/repr%C3%A9sentation/68483>

Consulté le 17 février 2019.

⁵⁷ Les réponses des participants ont été anonymisées pour des raisons de confidentialité et dans l'objectif de respecter le droit de réserve auquel les fonctionnaires sont tenus. Un bilan des fonctionnaires interrogés se trouve en annexe 1, p. 87.

⁵⁸ Vu la nature des champs de recherche et des concepts associés à notre recherche, l'aspect purement quantitatif est moins important. Pour cette raison, un bilan davantage quantitatif du codage se trouve en annexe 6, p. 108.

⁵⁹ Participant 1.

processus d'interaction et de négociation développé par Dervin. Non seulement il s'agit de négocier une identité, mais cette représentation se met en place en trouvant des ressemblances entre les deux pays respectifs. Trois autres participants complètent leur réponse en mentionnant la fonction de l'ambassadeur dans ce processus : « Représenter l'État français dans l'État haut, c'est-à-dire en représentant la France auprès des autorités néerlandaises aux Pays-Bas (...). Cela est fondamental et à ce titre-là l'ambassadeur est le représentant élu direct, il est le représentant direct du chef de l'État »⁶⁰. Ici, la représentation intervient comme un dispositif. Elle permet de positionner la France dans le pays de résidence, en l'occurrence les Pays-Bas, ce qui touche au principe dervinien. Cette négociation se voit complétée par la véritable action représentative en termes d'autorité étatique. Si la co-construction est un prérequis pour une représentation (inter)culturelle réussie, elle constitue un effort particulier en diplomatie. En effet, il s'agit de reconnaître cette autorité étatique, tout comme son incarnation sur place. Loin de jouer uniquement au niveau étatique, la représentation (inter)culturelle en diplomatie se traduit par des manifestations différentes, visant à « *une bonne compréhension mutuelle et que, de renforcer, de développer ou de créer si ça n'existe pas un maximum de coopération dans tous les domaines de compétences de l'ambassade, qui sont extrêmement variés* »⁶¹. Cette compréhension mutuelle renforce alors le caractère constructif d'une représentation réalisée en milieu diplomatique.

Pourtant, le fait que l'ambassadeur soit l'incarnation de l'État – ou comme le précise l'un des fonctionnaires de l'Ambassade des Pays-Bas : « *l'ambassadeur est bien sûr le premier représentant d'une ambassade* »⁶² – interroge également (les éventuelles limites de) la capacité identitaire et négociatrice associée à ce concept de représentation. Les deux Ambassades souhaitent transmettre une image et une identité via les actions entreprises et les fonctions de l'ambassadeur (sur lesquelles nous revenons *infra*). Une réflexion sur celles-ci ne suffit pas. En effet, par la grande importance accordée à cette identité particulière que constitue celle de l'ambassadeur, il s'agit d'une identité particulière qui négocie la représentation. Il en vient à représenter toute l'identité du pays – qu'elle soit collective ou individuelle – transmise par entre autres la langue, la culture et la pensée. C'est peut-être ici que la nature hybride et dynamique des identités et de leurs représentations, développée par Dervin, tout comme par Bucholtz et Hall, se confirme. Dans un contexte diplomatique comme le nôtre, il convient de considérer cette hybridité comme « *« tiers-espace » qui rend possible l'émergence d'autres positions* »⁶³. Le processus de représentation – et en particulier la négociation de l'identité mise en œuvre – est alors possible par des médiateurs différents. Aussi, ces caractéristiques rendent possible l'incarnation par

⁶⁰ Participant 10, travaillant au service de presse, d'information et de communication de l'Ambassade de France.

⁶¹ Participant 8, fonctionnaire au service de la coopération et d'action culturelles de l'Ambassade de France.

⁶² Toutes les citations des fonctionnaires néerlandais ont été traduites en français afin d'assurer une cohérence dans la présentation des données et afin de faciliter la lecture. Le texte original du participant 3 (fonctionnaire au service culture et communication) était le suivant : « *de ambassadeur is natuurlijk gewoon de eerste vertegenwoordiger van een ambassade* ».

⁶³ Bhabha, Homi K., Rutherford, Jonathan, « Le tiers-espace », *Multitudes*, vol. 26, n° 3, 2006, pp. 95-907, p. 99.

différents ambassadeurs au fil des années. Cela a pour conséquence que la représentation de l'identité et la présence françaises ou néerlandaises sera légèrement différente. Cependant, elle témoignera également d'une cohérence, dans le sens où ses éléments fondamentaux resteront les mêmes. En approchant ainsi la notion d'identité, il s'agit moins de trouver une seule représentation identitaire que de rendre possible un positionnement plus libre. Cela permet une représentation dynamique et plurielle de l'image qu'un pays souhaite (ou non) transmettre. Les deux sens de représentation semblent donc être omniprésents et indispensables pour une bonne projection de l'autre culture. En d'autres termes, ils sont nécessaires pour une représentation⁶⁴ réussie. La manière dont la représentation se rend « efficace », performante ou pertinente dans un contexte « étranger » reste pourtant à déterminer.

1.2.1.1 L'influence de l'interculturel

C'est justement cette forme d'altérité, cet aspect de dialogue avec l'autre qui rend le contexte diplomatique tout autant difficile à cerner qu'intéressant pour la représentation interculturelle. Parmi les stratégies diplomatiques relevées dans notre enquête empirique, celle de l'adaptation est mentionnée explicitement par deux participants. En effet, le processus d'assertion d'une représentation tel qu'il a été décrit jusqu'ici nécessite des capacités d'adaptation particulières. Il s'agit d'une adaptation aux circonstances, ou pour l'Ambassade des Pays-Bas à un intérêt spécifique, en l'occurrence l'importance accordée à la culture par la France :

Participant 1, travaillant au service économique : « Oui, oui, oui, c'est pour ça que l'on s'adapte, on s'adapte en fait au pays et à chaque circonstance dans le pays ».

Participant 3, travaillant au service culture et communication : « Oui, donc d'une certaine façon l'Ambassade des Pays-Bas y joue oui, sur cet intérêt »⁶⁵.

Cette stratégie d'adaptation est d'autant plus importante que l'influence du contexte interculturel se révèle particulièrement importante pour la mission diplomatique ; 8 participants confirment cette influence. Les deux participants qui pensent qu'il n'y a pas vraiment d'influence, insistent davantage sur les missions de base qui sont identiques pour les deux ambassades, quel que soit le pays. En revanche, il s'avère que la façon d'effectuer les missions diplomatiques – dont celle de la représentation – diffère selon le contexte. La réponse du participant 10, travaillant au service de presse, d'information et de communication résume bien l'ensemble des réponses données : « Donc le contexte prime vraiment pour prendre en considération la façon dont on va s'adresser à la personne, comment on va présenter les choses (...). Je crois que tous les diplomates font un effort d'adaptation culturelle ». Ceci s'explique en partie par le principe de co-construction : pour qu'une réalité ou la représentation d'une identité soit reconnue par l'autre, il faut qu'elle puisse entrer dans son cadre de référence. Aussi, c'est justement

⁶⁴ Nous expliciterons la véritable image qui est négociée par la représentation et la médiation dans le chapitre : « 3. La diplomatie ou la médiation (inter)culturelle à plusieurs niveaux », p. 62.

⁶⁵ Traduit du néerlandais : « *Ja, dus op een bepaalde manier speelt de Nederlandse ambassade daar wel op in, dat belang* ».

l'hybridité rencontrée *supra* qui facilite, voire qui permet cette adaptation et cette influence interculturelle. Nous rencontrons ici le « tiers-espace » de Bhabha : l'identité du pays représenté étant collective et hybride, elle permet une certaine flexibilité quant à la mise en œuvre de sa représentation. La présence française ou néerlandaise peut donc se manifester sous des formes différentes, sans pour autant renoncer à une cohérence globale. Cette cohérence globale est assurée par un certain « socle de valeurs communes dans les positions françaises, (...) un socle de principes qu'on défendra partout dans le monde, où que l'on soit »⁶⁶, qui caractérise la représentation diplomatique.

Il faut néanmoins établir une distinction entre les domaines de travail pour ce côté opérationnel de la représentation. Comme le confirme le participant 6, fonctionnaire au service juridique et travaillant principalement avec les organisations internationales situées à La Haye, pour le multilatéral :

« Ce sont les mêmes pratiques, les mêmes codes qui sont à l'œuvre pour bâtir des idées, des conjonctions (...). Maintenant ça va être complètement différent pour la fonction bilatérale, puisqu'effectivement, si vous êtes sur une fonction de cultiver les liens et la compréhension mutuelle entre deux états (...), la culture n'est pas la même, le mode d'action (...) fonctionne différemment, donc il faut vous adapter alors aux codes du pays dans lequel vous êtes (...). Le multilatéral est ouvert et donc il faut s'adapter à chaque représentant de chaque pays ».

Une dimension supplémentaire est donc ajoutée à cette influence interculturelle, exigeant non seulement une adaptation au contexte interculturel, mais également à l'interlocuteur en question.

Pour le multilatéral, ce défi interculturel est d'autant plus grand qu'il est question de multiples cultures. Dans le domaine culturel, la fonctionnaire de l'Ambassade de France confirme que « pour être efficace, il faut proposer des choses qui répondent à des attentes, des envies et des besoins »⁶⁷. Bien que, d'après elle, certains publics cibles puissent être les mêmes partout dans le monde : « Le public cible, la jeunesse (...). Partout ça doit être un public cible je pense, parce qu'en termes d'affluence, c'est important de toucher les jeunes générations. Maintenant tu vas les toucher différemment selon leur culture »⁶⁸. Ces exemples nous amènent à revenir sur l'idée d'une identité qui serait le produit d'une « *situated social action* ». Celle-ci est, comme nous le montrent ces résultats, omniprésente en contexte diplomatique. Les ambassades sont non seulement censées représenter l'identité, la langue et la culture⁶⁹ de leurs pays respectifs, mais elles doivent également adapter cette représentation identitaire au pays

⁶⁶ Participant 9, fonctionnaire à la Chancellerie diplomatique.

⁶⁷ Participant 8, travaillant au service de coopération et d'action culturelle.

⁶⁸ Participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle.

⁶⁹ Si cette distinction – et encore il convient de préciser qu'il y a deux distinctions à envisager : celle de langue et culture, mais également celle de langue et culture d'un côté, et identité de l'autre – est toujours légitime reste pourtant à déterminer. Nous pourrions également nous demander si la culture et la langue ne sont pas des parties intégrantes (ou bien des médiatrices) de l'identité collective d'un pays, un point sur lequel nous revenons plus en détail ultérieurement.

d'accueil et à l'interlocuteur ou le public cible. Le fait d'adapter la façon de présenter et de promouvoir ce certain « socle de valeurs » à l'intérieur d'une représentation à un contexte spécifique – que l'on pourrait qualifier comme une négociation mise en œuvre par les différences culturelles – est justement aussi ce qui distingue la représentation interculturelle⁷⁰ de la représentation purement culturelle.

1.2.1.2 La question du temps : atout ou difficulté ?

Jusqu'ici, nous avons vu quelques-uns des enjeux de la représentation et comment l'hybridité et l'influence interculturelle constituent en quelque sorte les périmètres de la mission diplomatique. Pourtant, l'une des particularités de cette dernière se manifeste dans sa durée relativement courte ou du moins contrainte. Il faut effectivement savoir que, généralement, les diplomates changent tous les trois ou quatre ans de poste. Il est donc intéressant d'examiner les conséquences d'un tel rythme que l'on pourrait qualifier de discontinu pour la représentation (inter)culturelle qui se doit d'assurer, au contraire, une certaine continuité. Ne s'agit-il pas d'une sorte de paradoxe pour l'action diplomatique ?

Cette durée relativement courte est d'abord une mesure administrative, voire économique de la part du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cinq de nos participants soulignent qu'elle a des répercussions sur la représentation mise en œuvre par l'Ambassade. D'un côté, il y a l'idée d'une représentation diplomatique étant, d'après le participant 1 travaillant au service économique que :

« Justement tout se situe à la frontière (...). Donc c'est d'être à pied dans un monde, à pied dans un autre (...). À partir du moment où des durées sont trop longues, et bien il y a un pied qui commence à s'enfoncer un peu trop profondément dans un sol (...). En particulier dans le sol du pays d'accueil ».

Il s'agit de ne pas trop s'acculturer avec le pays de résidence, un phénomène récurrent chez les fonctionnaires ayant un contrat de durée indéterminée, comme le souligne le fonctionnaire du service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas : « Mais quand même que si on vit longtemps dans le pays (...). Que bien sûr on s'identifie de plus en plus avec ce pays »⁷¹. L'identité du diplomate est donc négociée et influencée (voire modifiée) par son entourage. Ceci semble influencer la négociation de l'identité pays représenté – c'est-à-dire qu'une reconnaissance n'est en aucun cas garantie. Le processus de représentation de la présence française se voit donc influencé par ces facteurs. D'un autre côté, pour une bonne assertion de la représentation de son pays, il est important d'y revenir. Il faut savoir qu'« en revenant (...) [ils] gardent une perception de la réalité des choses de leurs pays (...). Pour garder les pieds sur terre en quelque sorte, et pas constamment être déconnecté du pays qu'on

⁷⁰ Cette distinction est davantage explicitée dans le chapitre : « 3. La diplomatie ou la médiation (inter)culturelle à plusieurs niveaux », p. 62.

⁷¹ Traduit du néerlandais : « *Maar toch wel dat als je lang in het land zit (...). Dat je je natuurlijk toch ook meer gaat identificeren met dat land* » – Participant 3.

représente »⁷². La durée courte serait alors plutôt une bonne chose pour la représentation de la présence française. Elle permettrait au diplomate de réaliser une représentation actuelle et précise, à condition de convenablement gérer cette adaptation interculturelle au contexte local. Néanmoins, ainsi que le confirment deux participants, des questions plus pragmatiques –personnelles, sécuritaires ou sanitaires – peuvent également influencer la durée officielle de la mission diplomatique. Ces questions remettent en question le règlement administratif. En effet, elles montrent que la réalité du métier n'est pas toujours en harmonie avec les critères administratives de la durée des missions diplomatiques.

Cette durée de la mission influence également l'adaptation interculturelle, qui pourrait être considérée comme un périmètre de la mission diplomatique. Étant également nécessaire de la part du pays de résidence, cette adaptation se veut réciproque. C'est ici que la durée courte de la mission diplomatique constitue une certaine limite à l'adaptation interculturelle et à la représentation de la présence française. Effectivement la durée courte pourrait la qualité des relations nécessaires à l'activité durable de représentation :

Participant 2, travaillant au Consulat général de France : « L'inconvénient, c'est qu'on perd un peu la qualité des relations qu'on a pu nouer ».

Participant 3, travaillant au service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas : « On peut dire qu'à un certain moment on est sur la bonne route et cela peut également être désagréable pour le partenaire. Que les gens changent disons que, au moment où ils rendent justement bien disons »⁷³.

C'est le caractère hybride et co-constructif qui est ici remis en question pour les partenariats et les négociations. Bien que présenté comme « tiers-espace » facilitant différentes positions, il convient de rester critique par rapport à l'hybridité, uniquement opérationnelle si cette interaction et adaptation est d'une réciprocité fructueuse. Si cette durée courte peut être difficile pour le réseau et les relations nouées avec les partenaires, la fonctionnaire du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France estime que c'est justement là que se trouve la grande importance du recrutement des agents locaux pour la cohérence de la représentation : « Après il est indispensable d'avoir bien sûr des agents, au recrutement local, qui sont la mémoire du poste, qui connaissent tout le réseau (...). Le pays, le contexte, etcetera, donc c'est bien d'avoir les deux »⁷⁴.

À côté du processus opérationnel de la représentation, la durée courte a des conséquences positives pour le développement personnel du diplomate, comme le révèle notre enquête empirique. Les

⁷² Participant 6, fonctionnaire au service juridique de l'Ambassade de France.

⁷³ Traduit du néerlandais : « *Je kan zeggen dat je op een gegeven moment zit je er net lekker in en dat kan ook voor de counterpart vervelend zijn. Dat mensen wisselen zegmaar als ze eigenlijk op dat moment heel goed renderen, zeg maar* ».

⁷⁴ Participant 8.

rotations au sein du corps des fonctionnaires s'avèrent bénéfiques pour des questions de regard et d'ouverture, auxquelles les participants se sont référés au moins cinq fois lors des entretiens. Le changement de poste tous les trois ou quatre ans est au profit de la qualité de la représentation assurée :

« Il y a ce besoin je dirais à la fois de se remettre en question (...). Parce que je pense que c'est aussi une richesse, et de ce métier de diplomate qu'on change de pays régulièrement, on est aussi confronté à différentes cultures et il y a à chaque fois une ouverture supérieure (...). Encore plus large et je trouve ça un enrichissement à chaque fois » – Participant 2, fonctionnaire au Consulat général de France.

« Afin de stimuler ses gens, ses employés et cela est une bonne chose, aussi bien pour la personne en question que pour l'organisation »⁷⁵ – Participant 4, travaillant au service défense de l'Ambassade des Pays-Bas.

La considération de la polyvalence des diplomates est liée à ce développement personnel. Elle constitue une tendance de la diplomatie actuelle importante, comme mentionne également fonctionnaire du service juridique de l'Ambassade de France :

« Dans la diplomatie française, il y a aussi l'idée qu'on puisse être, qu'un diplomate moderne puisse être polyvalent (...). Donc c'est important de pouvoir non pas rester constamment sur un seul métier, ou dans un seul zone, dans un seul pays (...). Mais de pouvoir changer de situation, changer de fonction (...). Parce que cela développe aussi notre capacité à nous adapter et à avoir plusieurs cordes dans notre arche si vous voulez »⁷⁶.

Il s'agit donc de trouver le bon équilibre pour mener à bien cette mission représentative. Ceci constitue un travail de médiation, interrogeant les limites des frontières – aussi bien géographiques que symboliques ; des frontières des pays, de l'hybridité et de la pluralité identitaires, en passant par celles de l'adaptation interculturelle (réciproque) et les compétences davantage personnelles, jusqu'à interroger les limites des frontières de la représentation diplomatique elle-même.

1.2.2 La francophonie ou la représentation d'une diversité interculturelle

Bien que l'opérationnel de la représentation en diplomatie soit clairement mis en avant, il manque jusqu'ici un élément précieux et particulier dans la vérification des enjeux de la représentation de la présence française aux Pays-Bas : nous ne pouvons nous passer de la francophonie, élément essentiel de l'identité et de la représentation françaises en diplomatie.

⁷⁵ Traduit du néerlandais : « *Om je mensen, je werknemers te blijven prikkelen en dat is voor de persoon zelf goed als voor de organisatie is het goed* ».

⁷⁶ Participant 6.

1.2.2.1 Une signification plurielle

La francophonie est généralement présentée comme un atout précieux pour la diffusion et la promotion de la langue et de la culture françaises. Cette vision positive – qui met en avant le caractère enrichissant de la francophonie – vaut notamment pour la diffusion francophone à l’âge de la mondialisation. Si la France, comme le démontre le rapport de l’IENA, semble reconnaître la diversité du terme « français » en incluant les francophones, celle-ci occupe toujours une place dominante au sein de la francophonie – position qu’elle entend d’ailleurs garder – et se sert aussi de cet « atout » afin de promouvoir son patrimoine culturel et littéraire national. C’est sans surprise que les participants de notre enquête ont souligné la grande diversité des productions culturelles impliquées par la francophonie. C’est ainsi que le fonctionnaire du service de presse, d’information et de communication indique de façon très factuelle :

« La francophonie c’est d’abord, c’est une communauté internationale, alors c’est une organisation internationale déjà qui relie 135 états (...). C’est une communauté ensuite de langage (...) Il y a énormément de production culturelle et tous ces contenus en langue française en fait vraiment, nourrissent une, presque une communauté de cultures »⁷⁷.

Cette « presque communauté de cultures » devrait également être reflétée par la représentation. Pourtant, il est d’abord nécessaire d’examiner la signification de la francophonie d’après nos participants. C’est notamment la francophonie institutionnelle juxtaposée à la francophonie dite « de fait » qui est mise en avant. En effet, la francophonie en tant que communauté de cultures est institutionnalisée par la Francophonie. Cette dernière opère comme relais institutionnel au nom de toutes les différentes cultures francophones. C’est pour cette raison qu’elle constitue un vecteur politique important pour la France, considérablement influencé par ses traces historiques dont les racines se trouvent dans le passé colonial de la France.

La France occupe toujours une place importante dans l’ensemble de l’Organisation Internationale de la Francophonie (l’OIF, fondée en 1970), mais désormais « la Francophonie des origines, liée à puissance des États coloniaux (France, Belgique), a laissé place à une Francophonie de la solidarité »⁷⁸. Les participants confirment cette évolution, en portant beaucoup d’attention à la diversité (inter)culturelle qui existe au sein de la francophonie :

Participant 2, fonctionnaire au Consulat général de France : « La francophonie c’est un partage, un partage de la langue française (...). Entre un certain nombre de personnes, alors ça peut être une francophonie je dirais de naissance, parce que le français est la langue de leur pays (...) Mais c’est aussi une francophonie qui peut être de choix ».

⁷⁷ Participant 10.

⁷⁸ Wolton, Dominique, *op. cit.*, p. 34.

Participant 8, travaillant au service de coopération et d'action culturelle : « La francophonie, c'est à la fois une langue, c'est des valeurs qui sont véhiculées par la langue (...). C'est une communauté aussi, très large dans le monde. Il y a un au-delà de la France (...) Donc pour moi la francophonie c'est cette diversité de cultures, de pays, qui ont certes en commun la langue française, mais avec plein de variantes quand même ».

Cette manifestation de la diversité interculturelle à l'intérieur de la francophonie devrait contribuer à cette Francophonie « solidaire ». En outre, c'est justement cette solidarité qui promeut encore davantage la « cohésion nationale » à l'intérieur de la France, aussi diverse soit-elle. Cette institutionnalisation de la francophonie et le pouvoir qui l'accompagne doit alors être au service de la coopération internationale et interculturelle : « Face à la remise en cause relative des États nations, la Francophonie institutionnelle, basée sur une coopération politique et une coopération fondée sur le dialogue des cultures, peut apporter une réponse, accompagner les États sur la scène internationale, sans bien entendu, se substituer à eux »⁷⁹. Il convient pourtant de rester critique à ce propos, puisque cette « solidarité », tout comme « l'accompagnement » préconisés par Wolton ne se passent pas toujours aussi paisible. Il s'agit malgré ces bonnes intentions d'un pouvoir considérable, donc une certaine domination n'est pas improbable. Ceci vaut également pour le rôle de la France, comme nous verrons dans un instant.

Dans la mission représentative de l'Ambassade de France, il est donc particulièrement important que ce vecteur de diversité interculturelle que constitue la francophonie soit reflété. Constituant une partie intégrante de l'identité française, ce qui témoigne de la pluralité identitaire telle que circonscrite par Abdallah-Preteceille, la présence française n'est représentée de façon interculturelle avec succès qu'en portant à la lumière cette diversité. Aussi, dans un pays de résidence comme les Pays-Bas, la présence française est notamment accentuée par la francophonie (pensons à l'enseignement du FLE, le code du droit ou encore l'héritage linguistique). C'est également ce que remarque le participant 5, travaillant au service judiciaire de l'Ambassade de France : « La francophonie, c'est un pays particulier pour la francophonie les Pays-Bas, parce qu'il y a beaucoup de petites touches de français ». La représentation sera d'autant plus forte si l'Ambassade saurait jouer sur cette présence française en contexte néerlandais. L'image reflétée sera examinée ultérieurement, mais contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises en toute sa diversité n'est possible qu'en embrassant la dimension pluri-identitaire francophone. Il nous reste alors la question du rôle de la France dans la représentation francophone et de l'interprétation de ces « langue et culture françaises » aux Pays-Bas.

⁷⁹ Wolton, Dominique, *op. cit.*, p. 34.

1.2.2.2 Un rôle modeste pour la France

Afin de pouvoir examiner cette dimension, les participants ont été interrogés sur le rôle de la France et de la francophonie aux Pays-Bas. Il faut savoir qu'à l'intérieur de la francophonie et de la Francophonie, la France et son patrimoine culturel et linguistique occupent une place importante. Cependant, elle vise tout autant cette dimension accompagnatrice et dialogique précisée par Wolton, sans forcément vouloir s'imposer aux autres pays. C'est également ceci – en outre le rôle de la francophonie elle-même – qu'ont abordé la plupart (cinq) des participants :

Participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle : « Oui et ça c'est important de montrer que la francophonie c'est pas la France, au contraire c'est tout le reste (...). Et donc qu'on doit avoir une attitude un peu, il faut décentrer un peu les choses (...). C'est mettre en valeur les autres pays, les autres cultures, qui partagent la langue française mais qui ont aussi des déclinaisons de la langue française, qui ont aussi des cultures particulières (...) ».

À son tour, le participant 7, travaillant au service commercial de l'Ambassade de France avance également l'aspect hors-France : « Non, non, non la francophonie n'est certainement pas la France. La francophonie c'est le français qu'on parle et qu'on parle en Algérie, et dans les pays où le français est parlé ».

D'une certaine façon, de par sa diversité, la francophonie pourrait être vue comme une représentation interculturelle en soi. Dans tous les cas, il reste très important de faire rayonner ce caractère divers et mixte de la francophonie et de le voir comme une partie intégrante de la représentation de la présence française aux Pays-Bas, comme le souligne également la fonctionnaire du Consulat général de France : « Et c'est là encore en francophonie que l'on voit qu'il y a aussi une richesse et une inspiration à trouver dans d'autres pays. Ils ont leur propre langue et je trouve c'est vraiment important de le faire de manière très inclusive »⁸⁰. Nous approchons ici le domaine de la médiation, permettant un véritable dialogue entre les différentes cultures. L'hybridité de l'identité francophone permet – mais il est intéressant de se demander si ce ne serait pas elle justement qui la met en place – une pluralité de l'identité et une dissémination de la présence françaises. À son tour, la francophonie opère comme médiatrice en diplomatie. En effet, elle diversifie la représentation française, tout en incitant au dialogue interculturel dans le pays de résidence.

C'est donc en reconnaissant et en promouvant la pluralité des identités, des cultures et des représentations au sein de la francophonie – et par le biais de la Francophonie – que la représentation d'une présence française en toute sa diversité est mise en œuvre en contexte diplomatique, en particulier la présence française aux Pays-Bas.

⁸⁰ Participant 2.

1.2.3 Les stratégies communicatives

Maintenant que la façon d'assurer cette représentation interculturelle est mise à la lumière, il convient de voir comment elle est communiquée – aussi bien de façon numérique qu'orale – et comment la communication opérationnelle contribue à la mission diplomatique de représentation. En effet, à côté des stratégies purement diplomatiques de négociation et de représentation, les entretiens de notre enquête empirique ont également permis de distinguer certaines stratégies communicatives particulières pour les deux Ambassades.

1.2.3.1 La diplomatie publique

Tout d'abord, il est important de savoir que l'Ambassade de France aux Pays-Bas dispose d'un plan de communication, qui couvre toute l'action du service de communication et de presse. Ce plan d'action a trois grands axes, comme l'explique le participant 10, fonctionnaire du service de presse, d'information et de communication :

« Notre plan de communication a plusieurs priorités, la diplomatie économique (...). Le commerce, la commercialité. Ensuite, tout ce qui est rayonnement culturel, gastronomique, touristique, sportif etcetera. Et enfin, c'est toute la promotion des événements et de l'action internationale de la France, c'est-à-dire au plan européen : qu'est-ce que fait la France en Europe, au plan international ? Qu'est-ce que fait la France au plan international ? Voilà ».

Ce sont ces grandes lignes dont l'Ambassade tient compte dans ses discours et événements publics, mais aussi sur ses réseaux sociaux. Nous pouvons alors envisager une certaine cohérence, contribuant à la diffusion d'une image non-contradictoire. Surtout, il est question d'une négociation et d'une représentation en public de la représentation assurée lors des actions entreprises par les deux ambassades. Pour ce qui est de la communication au service culturel de l'Ambassade, l'adaptation interculturelle est à nouveau prise en compte lors de la façon de se représenter. Le participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle :

« Il faut s'adapter au pays. Aux Pays-Bas, les institutions culturelles, nos partenaires ont des modes de communication extrêmement efficaces (...). Très professionnel, voire assez agressif dans un sens du terme, au sens que c'est efficace (...). C'est de bonne qualité (...). Il faut être visible donc il faut adapter des modes de communication du même niveau, tout en ayant son identité bien sûr ».

En effet, l'influence de la question identitaire est omniprésente dans la communication reflétant la représentation interculturelle – que celle-ci soit discursive ou davantage physique. Tout tourne autour de la diffusion et de la négociation d'une certaine identité représentée et il est alors important d'assurer une cohérence et une adaptation, tout en réfléchissant sur ce qui définit l'identité que l'on souhaite promouvoir. C'est ce processus dont est bien consciente la fonctionnaire de la coopération et de l'action

culturelle : « Donc voilà, il y a, on veut projeter une image aussi moderne, dans l'innovation, un pays qui a une histoire certes, mais qui est aussi dans l'innovation »⁸¹.

Quant à l'Ambassade des Pays-Bas en France, le fonctionnaire au service culture et communication mentionne surtout la politique de la langue et la présence d'un porte-parole :

« Nous avons un porte-parole à l'ambassade. Il est intégré dans mon équipe aussi, le porte-parole, et il y a également un responsable de communication (...). Le porte-parole se concentre sur, oui, le contact direct avec les journalistes (...). Et elle est également la coordinatrice de la diplomatie publique »⁸².

Un peu plus tard dans l'entretien, ce même fonctionnaire ajoute : « Nous avons parlé très brièvement en anglais, tandis que normalement, oui, donc en principe le point de départ. Si ce n'est que néerlandais-français, nous nous adressons dans notre eh, introduction au public en français »⁸³. Il s'agit alors d'une adaptation interculturelle, permettant une négociation de la représentation néerlandaise par une politique linguistique explicite qui vise à une meilleure transmission. Ce qui est intéressant pour ces exemples, c'est donc qu'il s'agit d'un double processus d'interaction et de négociation. En effet, une fois la représentation assurée, il s'agit de la communiquer au public, ce qui implique encore une fois un processus de co-construction et de reconnaissance réciproque. La communication opérationnelle constitue donc un moyen essentiel pour une bonne assertion de la représentation en contexte diplomatique.

1.2.3.2 Les réseaux sociaux

Dans la diplomatie d'aujourd'hui, les réseaux sociaux constituent un relais de représentation particulier. Tout en étant des opérateurs d'une représentation numérique, par une diffusion plus ample et rapide que la représentation physique, ils permettent une communication particulière. D'ailleurs, en interrogeant les participants sur l'avenir de la diplomatie, trois participants ont mentionné l'enjeu des négociations plus directes et digitales permises justement par les réseaux sociaux, dont le fonctionnaire du service de presse, d'information et de communication de l'Ambassade de France : « Le temps raccourcit énormément et c'est ça qui change et qui changera encore à l'avenir (...). On voit aussi que les hommes politiques qui avant se rendaient à un diplomate pour discuter des questions internationales (...)

⁸¹ Participant 8.

⁸² Traduit du néerlandais : « *We hebben een woordvoerder op de ambassade. Die zit in mijn team ook, een woordvoerder, en er is ook een medewerker communicatie (...). Waarbij de woordvoerder zich richt op, ja op contacten direct met journalisten (...). En zij is ook coördinator van publieksdiplomatie* » – Participant 3.

⁸³ Traduit du néerlandais : « *Wij spraken dan heel kort in het Engels, terwijl normaal, ja, dus in principe het uitgangspunt. Als het alleen Nederlands-Frans is, dan richten wij ons in ons eh, voorwoordje ook in het Frans tot de zaal* » – Participant 3.

aujourd'hui font une sorte de diplomatie instantanée en utilisant par exemple les moyens de communication des réseaux sociaux »⁸⁴.

L'Ambassade de France aux Pays-Bas, à l'intérieur de son plan de communication, distingue très clairement un objectif pour chacun des réseaux sociaux – notamment Facebook s'avère un véritable « vecteur de politique culturelle », comme explique le fonctionnaire du service de presse, d'information et de communication :

« Le site Internet c'est vraiment pour donner de l'information, très pratique (...). Les offres d'emploi, des conditions de séjour pour la France, comment étudier en France, enfin, ça c'est les pages les plus consultées (...). C'est vraiment l'aspect pratique. Twitter c'est pour informer en direct, donc c'est de l'événement quotidien à chaud (...). Sur l'action de l'Ambassade, l'Ambassadeur est à l'OISC, il a fait telle déclaration, des étudiants visitent l'Energy Observer à Amsterdam où l'on explique des choses sur la transition synergique et écologiques au Twitter en direct. Facebook on l'utilise beaucoup pour le culturel et la politique culturelle, des posts pour annonce voilà, Amélie Nothomb, inscrivez-vous elle sera tel jour et là ou Christophe Barbier, il y aura un événement avec Étienne Balibar (...). Donc on poste, on reposte (...). On a toute une politique vraiment Facebook, c'est vraiment un vecteur pour la politique culturelle, ça marche très bien. Et puis Instagram, on se concentre de plus en plus, c'est toute activité confondue, mais de façon plus instantanée et plus graphique, plus visuel (...). Voilà, c'est plus léger, on peut faire passer quand même des messages parce qu'il y a du texte en-dessous, mais l'idée c'est de faire parler les images »⁸⁵.

On retrouve cette même orientation culturelle pour Facebook chez l'Ambassade des Pays-Bas en France. C'est ainsi qu'explique le participant 3, fonctionnaire au service culture et communication :

« Le responsable communication se concentre ensemble avec un stagiaire beaucoup sur nos réseaux sociaux. Donc qu'est-ce qu'on fait sur Facebook, en tant qu'ambassade, qu'est-ce qu'on fait sur Twitter (...). On l'essaye évidemment aussi sur ces réseaux, Facebook est relativement orienté vers l'action culturelle chez nous (...). Donc c'est là que nous informons, mais ça peut également être des sujets, mais c'est là que nous informons les gens sur ce qui se passe »⁸⁶.

Ce qui est important, c'est que la représentation assurée par ses réseaux sociaux implique une collaboration institutionnelle – voire interinstitutionnelle. C'est-à-dire que la communication est perçue

⁸⁴ Participant 10.

⁸⁵ Participant 10.

⁸⁶ Traduit du néerlandais : « *De medewerker communicatie zit met een stagiaire ook heel erg op onze social mediakanalen. Dus wat doen we op Facebook, als ambassade, wat doen we op Twitter (...). Dat proberen wij natuurlijk ook op die kanalen, Facebook is vrij sterk cultureel bij ons (...). Dus daar informeren we, maar dat kunnen ook onderwerpen zijn, maar daar informeren we mensen over van wat er gebeurt* ».

comme l'affaire de tous, demandant une coopération entre les différents fonctionnaires. En quelque sorte, ce sont l'identité et la représentation qui sont négociées au sein même de l'équipe de l'Ambassade, comme explique le fonctionnaire du service juridique : « Comme moi je suis sur le fond, elle va être sur la forme, mais il faut qu'à un moment donné on fasse le lien (...). Et que je puisse l'orienter dans ce qu'on écrit comme discours ou comme tweet, ou comme article sur Facebook, ce genre de choses »⁸⁷. La représentation tisse donc également des liens de médiation au sein même de l'institution responsable pour la médiation et l'assertion de la représentation interculturelle.

Le participant 7, fonctionnaire au service commercial de l'Ambassade de France, lié à Business France, avance en outre que ce dernier dispose d'une politique de communication qui ressemble à celle de l'Ambassade de France – témoignant de nouveau d'une cohérence dans la représentation qu'ils essaient d'assurer : « Nous on fait la même chose et nous, nous avons une action spécifique auprès des décideurs néerlandais donc on communique à, on a bon à peu près 250 influenceurs et nous traitons régulièrement avec des informations sur les réformes en France, donc, les tableaux de bords où on montre la France dans les meilleurs classements sur la qualité de vie, de la, enfin de la qualité de la main d'œuvre, etc. ».

La représentation interculturelle assurée par les deux Ambassades se fait donc aussi bien de manière digitale que de manière physique. Sur les réseaux sociaux, cette représentation est d'autant plus délicate qu'elle risque d'être offensée plus facilement. Effectivement, la co-construction et la reconnaissance dont parle Dervin, tout comme le fait de se positionner, sont d'autant plus difficiles en numérique que la diffusion de l'image et son interprétation sont presque impossibles à maîtriser. C'est la représentation numérique de la représentation assurée en diplomatie, ses négociations tout comme ses limites, qui sont ici en jeu. Cette négociation accélèrera sans doute encore davantage à l'âge actuel de la globalisation et de la digitalisation. Ceci sans pour autant changer de fond : la diplomatie tournera toujours autour de la représentation d'une image – associée à pluralité identitaire (interculturelle), disciplinaire et opérationnelle – qui nécessite une incarnation physique de l'État en question. Cette nécessité est confirmée par tous les participants, aussi bien par l'Ambassade de France que par l'Ambassade des Pays-Bas. C'est ainsi que le participant 5, fonctionnaire au service judiciaire de l'Ambassade de France explique :

« Après le fait de maintenir quelqu'un sur place, ça veut dire qu'on attache une importance à l'interaction personnelle (...). On maintient des contacts à tous les niveaux (...). Et ça veut dire qu'on estime qu'il y a une plus-value à ce qu'il y ait quelqu'un sur place ».

Le participant 4, travaillant au service défense de l'Ambassade des Pays-Bas, précise encore davantage cette plus-value de la présence humaine :

⁸⁷ Participant 6.

« La diplomatie en tant qu'institution, en tant que donnée existera aussi durant la période à venir, dans l'avenir, tant que l'humanité (...). Mais je pense que le facteur humain dans cet ensemble (...). Le cerveau humain, aura toujours une valeur ajoutée. Parce qu'on a toujours ce facteur humain dans ce qu'on fait, peu importe les capacités de réflexion d'un ordinateur (...). Et qu'il peut calculer des choses et conclure des choses, il y a toujours, en particulier en diplomatie, il y a toujours un territoire gris où le facteur humain monopolise »⁸⁸.

⁸⁸ Traduit du néerlandais : « *De diplomatie als instituut, als gegeven zal ook de komende periode in de hele toekomst blijven bestaan zolang de mensheid (...). Maar ik denk dat de menselijke factor in dit alles (...). Het menselijke brein, nog steeds een toegevoegde waarde zal hebben. Omdat je altijd die human factor erin hebt, hoe goed ook een computer kan nadenken (...). En dingen kan uitrekenen en dingen kan concluderen, er ligt altijd, zeker in de diplomatie, is er een grijs gebied, waar de menselijke factor de boventoon voert* ».

2. La politique culturelle : un « *soft power* » à la française ?

« D'ailleurs, dans des zones de conflit, dans des zones où c'est très dur (...). Souvent la seule chose qui peut encore fonctionner, c'est l'objet culturel, c'est l'action culturelle »⁸⁹, c'est ainsi que la fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle présente le dispositif politique important que constitue la culture. Quelles que soient les contextes, il semblerait que la culture permet une forme de communication, voire de médiation.

Ce chapitre vise à analyser l'enjeu de la politique culturelle en contexte diplomatique. Or, avant de pouvoir approcher son fonctionnement, il semble important de spécifier les principales notions des relations diplomatiques, ainsi que les enjeux des relations internationales et les différentes politiques culturelles menées respectivement par la France et les Pays-Bas.

2.1 La politique derrière la politique culturelle

La politique culturelle est d'abord une politique, certes au service de la politique étrangère, mais également de la politique intérieure.

2.1.1 Un bilan notionnel : politique étrangère, diplomatie (culturelle) et l'ambassade

Il convient dans un premier temps de mettre au clair les notions de « politique étrangère », « politique culturelle », « diplomatie (culturelle) » et « ambassade » afin de comprendre le(s) fonctionnement(s) interne(s) de la politique culturelle et de la représentation en contexte diplomatique.

La politique étrangère peut être considérée comme un moyen par lequel « l'État cherche (...) à au moins maintenir et au mieux accroître ses capacités d'influence à l'extérieur du territoire national »⁹⁰. De nos jours, à l'âge de la mondialisation, la politique étrangère se voit confrontée à des difficultés globales, comme le réchauffement climatique ou la crise des réfugiés. L'un de ses défis principaux est, comme le précisent Braillard et Djalili, d'avoir « pour champ d'action un espace qui échappe en grande partie à son contrôle (...), caractérisé par des centres de pouvoir multiples et concurrentiels et donc par l'affrontement de diverses souverainetés qu'aucune puissance n'a jamais pu entièrement contrôler »⁹¹. Mazières explique en outre que la diplomatie, quant à elle, constitue dans le macro ensemble de la politique étrangère « l'un des instruments (...) d'un État et son prolongement à

⁸⁹ Participant 8.

⁹⁰ Braillard, Philippe, Djalili, Mohammed-Reza, *Les relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France (Collection « Que sais-je ? »), 2016, p. 55.

⁹¹ *Ibid.*, p. 56.

l'étranger »⁹². Mazières établir une distinction importante entre représentation physique et « incarnation de ses ambitions dans le pays accréditaire »⁹³. Ce sont justement ces politiques et ces options choisies par l'État que nous retrouvons parmi les actions et les fonctions de l'ambassade. L'Ambassade, elle, est en mesure d'effectuer cette représentation. Elle constitue en quelque sorte ce « prolongement » de l'État, intervenant alors en tant que « symbole institutionnel (...) de [la] (...) capacité juridique »⁹⁴. Par « capacité juridique », Mazières se réfère au « droit d'Ambassade »⁹⁵ des états, qui permet (ou non) aux états de maintenir des relations politiques et diplomatiques avec d'autres états.

La diplomatie culturelle est d'après Gillibert et Milani un dispositif de l'État, voire l'un des nombreux dispositifs des politiques culturelles à l'étranger. Il s'agit d'une forme particulière de politique étrangère, se situant « à la fois au croisement de plusieurs politiques publiques en direction de l'étranger et au croisement entre actions publiques et privées »⁹⁶. Naturellement, l'implication de l'État dans le champ culturel – et la légitimité de cette action – diffèrent selon les pays et les cultures. Rappelons simplement que la diplomatie culturelle n'est pas uniquement initiée par l'État, mais « conduite par de nombreuses instances en lien avec des acteurs non officiels, et divers supports d'action qui déterminent la diplomatie culturelle »⁹⁷.

En ce qui concerne la politique culturelle⁹⁸ de la France, celle-ci connaît une implication importante de la part de l'État. Marc Fumaroli dénonce même un véritable « État culturel »⁹⁹ avec des spécificités bien précises depuis la V^e République socialiste, à savoir qu'« aucun autre État démocratique n'a parachevé un édifice aussi compact en vue de la Culture, aucun n'a, comme la France, un Chef d'État culturel, aucun n'est si tenacement attaché à garder le contrôle de la Télévision »¹⁰⁰. Cet État mène pourtant une politique culturelle qui, d'après Jean-Michel Djian se caractérise par une « double légitimité »¹⁰¹ :

« Celle, officielle, décrétée par l'État et qui, à travers son ministre de la Culture, la revendique au nom de l'« accès du plus grand nombre aux œuvres capitales de l'humanité » ; et l'autre, officieuse, représentée par des acteurs d'une économie artistique, artisanale, diversifiée qui

⁹² Mazières, Frédéric, « Les contextes et les domaines d'intervention de l'Attaché de Coopération pour le Français, une enquête en Colombie : regards sociolinguistiques et didactiques », *HAL archives ouvertes*, Paris, Université Sorbonne Nouvelle – Paris III, 2009, p. 147.

⁹³ Mazières, Frédéric, *op. cit.*, 147.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 147.

⁹⁵ *Ibid.*, p. p. 147.

⁹⁶ Gillibert, Matthieu, Milani, Pauline, *op. cit.*, p. 4.

⁹⁷ *Ibid.* p. 4. Repris de : Dodier, Nicolas, Barbot, Janine, « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°2, 2016, pp. 421-450.

⁹⁸ Nous revenons plus en détail sur cette politique et son histoire dans le chapitre « 2.1.2 La politique culturelle (extérieure) française », p. 44.

⁹⁹ Fumaroli, Marc, *L'Etat culturel : Essai sur une religion moderne*, Paris, Éditions de Fallois, 1991, p. 136.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 137.

¹⁰¹ Djian, Jean-Michel, *Politique culturelle : la fin d'un mythe*, Paris, Gallimard, 2005, p. 22.

défend (mal) l'idée que les cinéastes, les écrivains, les peintres ou les chanteurs sont la légitimité même de la vie culturelle, et qu'en conséquence seul le public peut les sanctionner »¹⁰².

Cette bureaucratisation et institutionnalisation culturelle remettent en question le « *soft power* »¹⁰³ souvent associé à la politique culturelle française. Dans cette optique de « *soft power* », la promotion et la diffusion (voire la propagande, hors connotation négative) passent par des chemins subtiles et implicites, visant « une hégémonie avant tout symbolique »¹⁰⁴. En ce sens, le « *soft power* » est d'une certaine façon indissociable de la francophonie, elle-même souvent considérée comme l'exemple par excellence du « *soft power* » français. En effet, dans sa diffusion francophone, il s'agit quand même d'un certain rayonnement culturel mis en œuvre par des institutions telles que l'Institut Français et CampusFrance.

Il existe également une certaine coopération entre le ministère et certains organismes publics, semi-publics ou privés afin d'assurer la représentation et la médiation interculturelles, voire diplomatiques, que l'on pourrait qualifier de « modèle hybride »¹⁰⁵ de politique culturelle. Les Pays-Bas en sont un bel exemple : un Ministère de l'Enseignement, de la Culture et de la Science (qui voit le jour en 1918¹⁰⁶) veille à promotion et à l'enseignement de la culture en général ; pour autant, de nombreuses institutions semi-publics ou privées s'occupent de transmettre les contenus culturels à travers le pays.

2.1.2 La politique culturelle (extérieure) française

Avant de pouvoir circonscrire « l'opérationnel » des deux politiques culturelles de respectivement la France et les Pays-Bas, il est nécessaire de connaître le contexte (historique) dans lequel cette première s'inscrit. Il faut savoir que l'histoire des relations internationales et l'institutionnalisation de l'Europe influencent non seulement l'apparition d'une politique culturelle européenne, mais également celle de la France.

Il faut attendre¹⁰⁷ l'avènement de la V^e République avant que se produise une véritable

¹⁰² *Ibid.*, pp. 22-23.

¹⁰³ Gillabert, Matthieu, Milani, Pauline, *op. cit.*, p. 5.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 5.

¹⁰⁵ Gillabert, Matthieu, Milani, Pauline, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰⁶ Rijksoverheid, « Geschiedenis », *Rijksoverheid*, 2019.

Récupéré à : <https://www.rijksoverheid.nl/ministeries/ministerie-van-onderwijs-cultuur-en-wetenschap/organisatie/geschiedenis>

Consulté le 7 avril 2019.

Il est également possible d'accéder à davantage d'informations sur ce Ministère et son histoire via ce site Internet.

¹⁰⁷ Cependant, cet avènement se voit précédé d'une longue historique. Nous rappelons ici quelques moments importants. Pour les relations internationales de la France et le développement de sa politique culturelle extérieure, c'est d'abord l'apparition de la fonction de ministre des Affaires étrangères qui joue un rôle important. C'est en 1589 que Louis de Revol devient « ministre des Affaires étrangères » lorsque « un nouveau règlement attribue le « département » des étrangers exclusivement à l'un [des] (...) secrétaires d'État ». Il faut attendre 1626 pour qu'un véritable « secrétariat d'État et des commis » soient créés. Lors de la Restauration est donné au Ministère « une forte structure où se dessine déjà l'hésitation entre le critère géographique et le critère fonctionnel ». (Citations

« démocratisation de la culture »¹⁰⁸, phénomène constituant désormais la base de la politique culturelle française.

En France, en 1959, le Ministère des Affaires culturelles est créée, permettant « la progressive structuration de l'administration culturelle, le développement de l'aménagement culturel du territoire et l'approfondissement de la législation culturelle »¹⁰⁹. Avec André Malraux comme Ministre de la Culture sous la présidence de De Gaulle, la notion de politique culturelle ne cesse de s'institutionnaliser et de s'approfondir dans la pratique. L'organisation du Ministère a été modifiée grâce à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), mise en œuvre en 2001. La LOLF assigne trois programmes au Ministère de la Culture, reflétant les objectifs culturels : « patrimoines, création, transmission des savoirs et démocratisation de la culture »¹¹⁰. Pourtant, Djian s'appuie sur le bilan du Conseil économique et social dirigé par Jean-Michel Bichat pour dénoncer l'« échec de la démocratisation culturelle »¹¹¹. En effet, la conclusion de ce rapport considère qu'« après un demi-siècle de politique culturelle de l'État, la démocratisation reste un objectif impératif puisqu'aucun progrès d'accès à la culture ne peut être recensé »¹¹².

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, quant à lui, dispose actuellement d'une politique culturelle extérieure très claire : non seulement elle vise à « faire connaître à l'étranger la culture et les œuvres des artistes français »¹¹³, mais également à instaurer des réseaux durables. Afin de comprendre l'importance accordée à la diplomatie, il faut remonter au XIX^e siècle. La véritable intervention du Ministère des Affaires étrangères date de 1846, avec le subventionnement de l'Institut français d'archéologie d'Athènes. Puis se créent les Alliances à partir de 1884 et les instituts culturels à l'étranger à partir du début du XX^e siècle. Cette dynamique qualifiée par Djian d'« embryon de politique culturelle extérieure »¹¹⁴ ne cesse alors de se développer, avec entre autres la création d'un Bureau des écoles et des œuvres françaises au Quai d'Orsay, des lycées français à l'étranger et une véritable Direction générale des relations culturelles et des œuvres françaises à l'étranger (1945).

reprises de : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Du Louvre au Quai d'Orsay », France Diplomatie, 2019. Récupéré à : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/decouvrir-le-ministere-histoire-terminologie/patrimoine-historique-du-quai-d-orsay/article/du-louvre-au-quai-d-orsay> Consulté le 21 février 2019). En 1853, le Ministère emménage Quai d'Orsay pour s'installer dans le patrimoine exceptionnel que constitue aujourd'hui encore l'hôtel du Ministère des Affaires étrangères. Cette mise en place d'un Ministère dirigeant la politique étrangère n'explique pourtant pas toute la mise en œuvre de la politique culturelle française.

¹⁰⁸ Moulinier, Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*. Paris : Presses Universitaires de France (Collection « Que sais-je ? »), 2016, p. 5.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 5.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 6.

¹¹¹ Djian, Jean-Michel, *op. cit.*, p. 100.

¹¹² *Ibid.*, p. 102.

¹¹³ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « La politique culturelle extérieure de la France », *France Diplomatie*, 2019.

Récupéré à : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/article/la-politique-culturelle-exterieure-de-la-france>
Consulté le 5 mars 2019.

¹¹⁴ Djian, Jean-Michel, *op. cit.*, p. 124.

Bien que son modèle de diplomatie culturelle reste contesté, la France et surtout « l’imaginaire français »¹¹⁵ demeurent de puissants vecteurs du champ culturel. Une tendance remarquable caractériserait sa politique culturelle des dernières années, qui consisterait à passer « de « l’exception » à la « diversité » culturelle »¹¹⁶. À l’âge de la mondialisation, cette diversité est importante. À l’intérieur de sa politique culturelle, le volet de politique artistique de la France se caractérise à l’international par trois objectifs principaux : « la diffusion de la création contemporaine sous toutes ses formes »¹¹⁷, « le rayonnement de la culture française et la mise en œuvre de la diversité culturelle »¹¹⁸, enfin « le renforcement des capacités professionnelles des filières artistiques »¹¹⁹. Or, la diplomatie culturelle et linguistique occupe une place primordiale, voire privilégiée de la politique étrangère. Ainsi, le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères dispose-t-il « d’un large réseau de services et d’établissements culturels français »¹²⁰ en dehors de la France.

Ce qui distingue la « culture française » des autres cultures – et ce qui rend, par conséquent, sa représentation à l’étranger particulièrement intéressante – ce sont peut-être les « liens étroits que l’histoire du pays a forgés entre les diverses expressions culturelles et la langue française elle-même »¹²¹. À l’intérieur de cet ensemble, l’Ambassade de France aux Pays-Bas favorise et renforce entre autres ce réseau culturel au service de la langue et de la culture françaises. Pour ce faire, l’Ambassade s’appuie sur les domaines d’action de la diplomatie culturelle française. Elle intervient également au niveau politique, économique et sociale. Pour la France, « la politique culturelle (...) est au fondement de sa diplomatie, et la promotion de la langue française au cœur de son dispositif »¹²². Pourtant, ses fonctions ne se limitent pas uniquement aux domaines culturel et/ou linguistique, comme nous verrons *supra*.

2.1.3 Les Pays-Bas et la politique culturelle (internationale)

Pour les Pays-Bas, le premier département des Affaires étrangères date de la fin du XVIII^e siècle. À l’époque, il y avait uniquement un « agent des Affaires étrangères »¹²³ et ce n’est qu’en 1815 que le premier ministre a été désigné. Il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que ce département croisse en ampleur et en importance, stimulé entre autres par « l’essor de divers organes de coopération internationaux et l’augmentation des contacts internationaux »¹²⁴ tel qu’il a été spécifié

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 128.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 134.

¹¹⁷ Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, art. cit..

¹¹⁸ *Ibid.*.

¹¹⁹ *Ibid.*.

¹²⁰ Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, « Diplomatie culturelle », *France Diplomatie*, 2019. Récupéré à : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/> Consulté le 10 février 2019.

¹²¹ Kristeva-Joyeux, Julia, *op. cit.*, p. 9.

¹²² Kristeva-Joyeux, Julia, *op. cit.*, p. 7.

¹²³ Traduit du néerlandais : « *Agent van Buitenlandse Zaken* », Ministerie van Buitenlandse Zaken, « Ontwikkeling van het departement », *Brochure Geschiedenis ministerie BZ*, le 22 août 2012, p. 1.

¹²⁴ Traduit du néerlandais : « *de opkomst van allerlei internationale samenwerkingsorganen en de toename van internationale contacten* », Rijksoverheid, « Geschiedenis », *Ministerie van Buitenlandse Zaken*, 2019.

supra. Pourtant, c'est lors de la Seconde Guerre mondiale que le service consulaire et diplomatique furent réunis sous un seul ensemble, désormais appelé le « Service Étranger »¹²⁵.

C'est dans les années 1980 qu'une réorganisation des « deux services du Ministère des Affaires étrangères, celui du département à la Haye et celui du Service Étranger, ont été fusionnés »¹²⁶. Le Ministre Van Mierlo a joué un rôle important dans la « vérification de la gestion étranger en 1995 »¹²⁷, en vérifiant en particulier si le Ministère suivant les développements internationaux et en créant également davantage de coopération et d'uniformité au sein du Ministère. Cette intégration s'achève en 1996 par l'instauration des « directions sur région, sur thème et de forum »¹²⁸. Initialement, la politique des Pays-Bas se caractérisait par une certaine neutralité et « une propre politique de négociation à l'intérieur de laquelle le commerce libre occupait une place prépondérante »¹²⁹. La Seconde Guerre mondiale a mis fin à cette politique de neutralité et le Ministère des Affaires étrangères s'est alors développé de façon considérable.

Le Royaume des Pays-Bas dispose actuellement d'une « gestion de culture internationale »¹³⁰ afin de « renforcer des échanges culturels internationaux »¹³¹ dans un sens bilatéral : cette gestion vise à « nourrir » les Pays-Bas de nouvelles influences culturelles, mais également à soutenir ce que les Pays-Bas préconisent. Il s'agit principalement de raconter « une histoire des Pays-Bas comme pays ouvert à la coopération et comme pays inventant des solutions innovantes »¹³². Pour autant, le rôle de l'État est modeste aux Pays-Bas : beaucoup de « coopération culturelle internationale [qui] se réalise sans le gouvernement administratif national du Royaume des Pays-Bas »¹³³. Comme la France, la gestion culturelle se caractérise par trois missions principales, à savoir « renforcer le secteur culturel néerlandais »¹³⁴, « contribuer à un monde sûr et juste »¹³⁵ et « contribuer à la diplomatie culturelle (via le réseau des

Récupéré à : <https://www.rijksoverheid.nl/ministeries/ministerie-van-buitenlandse-zaken/organisatie/geschiedenis>
Consulté le 6 mars 2019.

¹²⁵ Traduit du néerlandais : « *Buitenlandse Dienst* », Ministerie van Buitenlandse Zaken, *op. cit.*, p. 1.

¹²⁶ Traduit du néerlandais : « *De twee diensten van het ministerie, die van het departement in Den Haag en die van de Buitenlandse Dienst, werden samengevoegd* », *ibid.*, p. 1.

¹²⁷ Traduit du néerlandais : « *herijking van het buitenlands beleid in 1995* », *ibid.*, p. 1.

¹²⁸ Traduit du néerlandais : « *regio-, thema- en forumdirecties* », *ibid.*, p. 1.

¹²⁹ Traduit du néerlandais : « *een eigen handelspolitiek waarin vrijhandel centraal stond* », *ibid.*, p. 2.

¹³⁰ Traduit du néerlandais : « *internationaal cultuurbeleid* », Rijksoverheid, « Internationaal cultuurbeleid », *Rijksoverheid*, 2019.

Récupéré à : <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/internationale-culturele-samenwerking/internationaal-cultuurbeleid>
Consulté le 10 mars 2019.

¹³¹ Traduit du néerlandais : « *internationale culturele uitwisseling (...) versterken* », Rijksoverheid, *art. cit.*

¹³² Traduit du néerlandais : « *een verhaal van Nederland als een land dat open staat voor samenwerking en als een land dat innovatieve oplossingen bedenkt* », Rijksoverheid, *art. cit.*

¹³³ Traduit du néerlandais : « *veel internationale culturele samenwerking komt zonder de overheid tot stand* », *ibid.*

¹³⁴ Traduit du néerlandais : « *versterken van de Nederlandse cultuursector* », *ibid.*

¹³⁵ Traduit du néerlandais : « *bijdragen aan een veilige en rechtvaardige wereld* », *ibid.*

Ambassades et des consulats néerlandais) »¹³⁶. À l'exception de cette gestion culturelle internationale des Pays-Bas en général, l'Ambassade des Pays-Bas en France mène une politique culturelle spécifique, qu'elle qualifie elle-même de « politique culturelle internationale »¹³⁷. Ici, « internationale » réfère simplement au fait qu'il s'agit d'une politique menée à l'étranger.

Dans un premier temps, l'Ambassade vise à représenter le gouvernement néerlandais en France. En fonction des différents services, il s'agit de porter à l'attention du public français l'art, la littérature et le design néerlandais. La politique culturelle est pourtant adaptée au contexte français : il s'agit de coopérer avec les institutions culturelles et les médias français, tout en faisant la promotion des arts et du patrimoine néerlandais. De plus, « l'Ambassade encourage les structures culturelles françaises »¹³⁸, faisant cependant en sorte que la programmation néerlandaise soit mise en avant. La « démocratisation » de la culture que vise la politique culturelle de la France depuis la V^e République est également l'un des objectifs de la politique culturelle des Pays-Bas. En créant de « nouveaux liens culturels »¹³⁹ et en renforçant les « réseaux existants »¹⁴⁰, l'Ambassade s'engage pour que la culture néerlandaise soit mise à la portée du grand public. De la même façon, elle cherche à assurer la représentation néerlandaise en France, du moins à contribuer à « une meilleure visibilité »¹⁴¹.

2.2 La culture comme dispositif

Comme nous l'a indiqué le bilan historique, la culture opère comme un outil capable de mettre en œuvre une politique. Il s'agit maintenant de voir comment ce dispositif est à l'heure actuelle utilisé en diplomatie.

2.2.1 Un biais de représentation

La France se caractérise par une politique culturelle particulière, comme nous l'avons vu précédemment. La culture constitue un moyen politique très important en France, ce qui explique également le fait que le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères mène une véritable diplomatie culturelle. C'est justement grâce à cet aspect culturel que la France dispose d'un positionnement particulier dans ses relations internationales. Le fonctionnaire travaillant au service de presse, d'information et de communication de l'Ambassade de France souligne : « Ce qui a permis d'ailleurs et ce qui place la

¹³⁶ Traduit du néerlandais : « *bijdragen aan culturele diplomatie (via Nederlandse ambassades en consulaten)* », *ibid.*

¹³⁷ Royaume des Pays-Bas, « La politique culturelle internationale des Pays-Bas en France », *Pays-Bas et vous*, 2019.

Récupéré à : <https://www.paysbasetvous.nl/votre-pays-et-les-pays-bas/france/cultuur>
Consulté le 5 mars 2019.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Ibid.*

France dans une négociation internationale »¹⁴². Poursuivant cette argumentation, la culture peut donc être considérée comme un outil important de la représentation interculturelle telle que définie par Dervin.

À ce stade de l'analyse, il convient d'abord d'examiner comment la culture opère exactement. Neuf participants sur dix se sont exprimés sur la relation entre la politique culturelle et la diplomatie. La culture en tant qu'outil est explicitement été développée par cinq d'entre eux. La politique culturelle française dite « d'exception culturelle » explique en partie le positionnement fort de la culture française au niveau international. Elle montre en particulier l'importance associée au dispositif culturel. Ce même fonctionnaire nous explique son fonctionnement :

« C'est-à-dire qu'elle revendique le droit de pouvoir subventionner (...). Sans être d'accès restreinte à la concurrence des activités artistiques, audiovisuelles etcetera, parce que c'est son identité. Elle pense que ça fait partie de sa souveraineté de pouvoir développer une activité (...). Donc c'est très important, c'est vraiment une politique publique extrêmement forte ».

C'est la politique elle-même qui révèle les liens intimes entre langue, culture et identité pour la France. Si « l'imaginaire français » tel que nous l'avons évoqué précédemment existe et fait partie de la représentation française, il est notamment mis en œuvre par cette politique culturelle assurée par la France. Pour autant, ce ne sont pas uniquement les institutions étatiques qui contribuent à la diffusion de cet imaginaire. Par exemple, trois de nos participants insistent sur le fait que la culture est avant tout considérée et mise en avant comme une valeur importante constitutive à la société française. Le participant 3, travaillant au service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas en France rajoute :

« Mais la France reste bien sûr un pays très important au niveau culturel. Et également un pays dont le gouvernement prête beaucoup d'attention à la culture (...). Et je pense aussi que, oui que, des gens occupant des postes importants, que ce soit au gouvernement ou dans des entreprises, en France les gens aiment bien montrer qu'ils ne sont pas de la rue, cela est important »¹⁴³.

C'est ici que nous rencontrons le concept que Pierre Bourdieu identifie comme « distinction ». En effet, les classes sociales plus élevées montrent leur « capital culturel »¹⁴⁴ afin de chercher la reconnaissance et la légitimité de leur identité, comme le souligne le participant 3. Cette pratique culturelle reflète

¹⁴² Participant 10.

¹⁴³ Traduit du néerlandais : « *Maar Frankrijk blijft natuurlijk cultureel een heel belangrijk land. En ook een land waar vanuit de overheid erg veel aandacht is voor cultuur (...). En ik denk ook dat, ja zegmaar, mensen in hoge functies, of het nou bij de overheid is of bij bedrijven, in Frankrijk laten mensen ook graag zien dat ze niet van de straat zijn, dat is belangrijk* ».

¹⁴⁴ Birck, Jean-Benoît, Conseil, Jean-Michel, Perrin, Florence, Sciences humaines 2014-2015, Paris, Atlande (Cleps concours, Khâgnes), 2014, p. 104.

l'« habitus de classe »¹⁴⁵, par lequel la classe sociale dominante « cultive sa différence »¹⁴⁶ et se distingue ainsi des classes moyennes, voire populaires. L'objet culturel intervient alors comme une marque de différence, comme une caractéristique distinctive. Ce processus opère au niveau personnel, mais les gouvernements l'initient également en promouvant activement les valeurs culturelles et en accordant une certaine exclusivité au domaine de la culture, puisque celui-ci reste un milieu de travail réservé à l'élite intellectuelle.

Ce sont donc également les gens eux-mêmes qui accordent une importance à la culture et qui la font opérer comme un acteur représentationnel. La culture peut alors être considérée comme un dispositif de politique publique, mais également comme une certaine « politique » personnelle. Elle diffuse une représentation plus personnelle de l'identité française. D'après Dijan, la tendance actuelle serait de passer de l'exception française à une plus grande diversité (culturelle), en modifiant ainsi légèrement l'imaginaire public. D'après Raymond Weber, la richesse de cette diversité réside dans « l'interaction, la remise en question par l'Autre, les processus dynamiques qui en découlent »¹⁴⁷. C'est ici que se croisent les chemins de la représentation interculturelle et de la politique culturelle : la politique culturelle incite à une représentation dynamique et une reconnaissance mutuelle telles que décrites par Dervin. D'après Dijan, il faut même « profiter de la dynamique de la mondialisation pour dépasser la stratégie toujours tenace d'une politique d'« influence culturelle et linguistique » et de la transformer en un authentique dialogue culturel »¹⁴⁸. C'est justement cette diversité qui est reconnue par la France en incorporant la francophonie dans la représentation de l'identité française aux Pays-Bas. Aussi, il s'agit alors d'un dialogue culturel à plusieurs niveaux. En effet, les cultures francophones dialoguent avec la culture française à l'intérieur de cette représentation, mais il s'agit aussi de négocier cette dernière et de la faire dialoguer avec la culture néerlandaise – celle-ci aussi en toute sa diversité. Nous rencontrons donc à plusieurs reprises ce rôle circonscrit à la culture en tant que dispositif assurant la représentation de la présence française. Comment se caractérise-t-il précisément ?

Aux Pays-Bas, le cinéma français s'avère un outil de promotion culturelle très efficace, comme l'illustre l'exemple du participant 10, travaillant au service de presse, d'information et de communication : « Alors ça atteint également l'étranger parce qu'on produit effectivement pour le monde entier et on a un cinéma qui diffuse dans le monde entier ». Il s'agit donc d'un produit culturel qui peut être utilisé ou opportunément mis à disposition de la politique culturelle extérieure de la France. Loin de répondre uniquement à son propre objectif, la culture se voit confrontée à une sorte d'élargissement de son rôle, qui mérite d'être exploité davantage pour notre recherche.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 104.

¹⁴⁶ *Ibid.*, pp. 104-105.

¹⁴⁷ Dijan, Jean-Michel, *op. cit.*, p. 137.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 141.

Effectivement, loin d'assurer uniquement une représentation interculturelle, le dispositif culturel permet aussi – et peut-être avant tout – de rapprocher les pays, les cultures et les individus. Certes, la culture est un biais important de représentation et de promotion, mais elle touche également le domaine de la médiation interculturelle. C'est un biais de positionnement, d'échange, mais surtout un biais de renforcement quant à la compréhension mutuelle, comme l'explique le participant 2, travaillant au Consulat général de France : « Parce que les gens sont ouverts à la culture française, il y a des échanges qui se font (...). D'abord et après il y aura une compréhension, une connaissance du pays qui sera plus intime et une compréhension des positions ». Il s'agit de créer des rapports entre individus, de tisser des liens à un niveau davantage social que politique ou institutionnel. Cette capacité importante est également ce qui est soulignée dans l'énoncé de l'attachée culturelle évoquée au début : le fait que la culture soit même opérationnelle dans les zones de conflit nous montre un certain pouvoir médiateur, lequel permet en principe en toute circonstance de faciliter un quelconque dialogue (inter)culturel. Pourtant, il serait idéaliste de penser que la culture ne fait qu'unir. Si ses capacités médiatrices permettent de rapprocher, il ne faut pas pour autant négliger que ces mêmes capacités sont parfois responsables d'une division au sein de la société.

2.2.2 Un véritable « *soft power* » ?

Ce pouvoir médiateur de la culture nous permet alors de remettre en question le principe de « *soft power* ». Comme expliqué précédemment, l'hégémonie visée par cette politique spécifique serait « avant tout symbolique » d'après Gillibert et Milani. Les résultats de notre enquête empirique – quatre participants se sont exprimés sur le « *soft power* » en diplomatie – indiquent en vérité une croyance dans un rôle plus important. Naturellement, la culture touche non seulement le symbolique, mais aussi influence-t-elle considérablement les actions entreprises par les deux Ambassades. La fonctionnaire travaillant au service juridique formule ainsi cette politique :

« En France ça toujours été depuis longtemps, la diplomatie culturelle a toujours été partie prenante de la diplomatie (...). C'est ce qu'on appelle en anglais *soft power* (...). Ça montre bien que, de faire passer des choses vers la langue, vers la culture, ça a un impact de long terme, un impact aussi qui est affectif, important, et donc ça compte beaucoup en diplomatie »¹⁴⁹.

Cette réponse révèle bien l'ancrage historique de cette politique, tout comme sa dimension opérationnelle très efficace. En effet, ce principe de « *soft power* » est mis en œuvre à travers de multiples domaines culturels. Des institutions telles que l'Institut Français ou CampusFrance permettent par exemple de suivre ou de participer à des activités culturelles, au sens le plus large du terme. Aussi, pensons par exemple à la politique linguistique – visant non seulement les expatriés, mais également les

¹⁴⁹ Participant 6.

habitants locaux. C'est sur cette question que porte l'attention du participant 7, fonctionnaire au service commercial de l'Ambassade de France aux Pays-Bas :

« Un élément c'est ce qu'on fait pour développer des écoles françaises à l'étranger (...). Je pense que c'est important qu'on ait des écoles françaises à l'étranger. Pour scolariser non seulement les Français qui sont sur place, mais aussi les nationaux, locaux qui veulent apprendre le français ou bien les enfants de la communauté internationale ».

La francophonie se manifeste à nouveau comme vecteur important de la langue et de la culture françaises. Aux Pays-Bas, ce maillage semble d'ailleurs relativement réussi, puisque le fonctionnaire au service commercial mentionne aussi bien les lycées français que la diversité de la production culturelle française : « La francophonie c'est donc promouvoir la langue française (...). Mais pas nécessairement celle des belles lettres et ça peut être aussi bien la bande dessinée, le cinéma, des traductions pour les langues locales »¹⁵⁰. Aussi, nous voyons que cette politique atteint non seulement la relation bilatérale, mais qu'elle opère également au niveau international.

Pour les Pays-Bas, ce soft power est moins prégnant ou moins catégorique, dans la mesure où le gouvernement regarde en fonction du pays s'il y a un intérêt ou une demande. Le participant 3, fonctionnaire au service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas en France, explique qu'il ne s'agit pas forcément d'une politique culturelle explicite telle que la France la mène depuis des années :

« Nous avons encore ici l'atelier néerlandais, qui était l'Institut néerlandais jusqu'il y a cinq ans (...). Car la gestion culturelle néerlandaise part vraiment du principe que nous jouons sur la demande. Donc on regarde où se trouve l'intérêt de la part du pays »¹⁵¹.

Par contre, c'est ce même caractère opérationnel efficace et omniprésent qui montre qu'il ne s'agit pas toujours d'une subtilité telle que préconisée par Gillibert et Milani. Ceci nous amène alors à interroger la nature de ce « *soft power* ». Est-elle si « *soft* » que l'on prétend habituellement ?

D'après Marc Fumaroli, « la Culture ministérielle française est plus paradoxale : son épicurisme est un service public, une doctrine et une religion d'État »¹⁵². En contexte diplomatique, il s'agit surtout de mener une propagande à l'aide de la langue française, l'État bénéficiant des institutions telles que les Alliances françaises, les Instituts Français, « mais surtout grâce à l'implication du ministère des Affaires étrangères »¹⁵³. La culture peut donc également fonctionner comme une ressource « marketing » de

¹⁵⁰ Participant 7.

¹⁵¹ Traduit du néerlandais : « *Ja, nouja, wat je in Nederland natuurlijk heel duidelijk ziet in het internationaal cultuurbeleid is dat ehm. We hebben hier nog het atelier néerlandais, vroeger was dat het Institut Néerlandais tot vijf jaar geleden (...). Want het Nederlandse cultuurbeleid gaat er heel sterk vanuit dat we inspelen op de vraag. Dus we kijken waar zit de interesse vanuit het land* ».

¹⁵² Fumaroli, Marc, *op. cit.*, p. 145.

¹⁵³ Gillibert, Matthieu, Milani, Pauline, *op. cit.*, p. 6.

l'identité du pays représenté. La différence se fait entre la culture pensée comme dispositif « marketing » ou comme dimension identitaire. Ce dernier raisonnement suit celui d'Abdallah-Preteuille, qui parle des cultures comme étant autant « de lieux de mise en scène de soi et des autres »¹⁵⁴. En France, cet État culturel « tout en se voulant national, se veut aussi tout à tous, pluriel, gigogne et même caméléon, selon le flux et le reflux des modes et des générations »¹⁵⁵. Pour autant, il semblerait aussi que la France aille de plus en plus en direction d'une « diplomatie d'influence »¹⁵⁶. Ainsi, la diffusion et la promotion de la langue et de la culture françaises se caractériseraient désormais plutôt par un « *smart power* (...) accepté par tous comme un attribut de puissance »¹⁵⁷.

Qu'il s'agisse d'un « *soft power* » ou d'un *smart power* – il s'agit pour l'analyse d'en saisir autant la réalité que le discours. C'est ainsi que la fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France souligne qu'il s'agit surtout d'une certaine image quant à la représentation négociée par cette politique particulière :

« Mais en tout cas notre volonté à nous c'est de projeter d'une image d'une France qui est, qui a des valeurs historiques autour des Droits de l'Homme, de la liberté, de la démocratie (...). Des valeurs aussi de croyance en le projet européen, de l'égalité hommes-femmes qui est une des priorités du quinquennat du Président (...). Donc voilà nous, on veut projeter une image aussi moderne, dans l'innovation »¹⁵⁸.

Pour la représentation française aux Pays-Bas, nous avons vu que l'ambassadeur est celui qui « incarne » l'État français. Aussi, les différents champs culturels contribuent à mettre en place une politique culturelle de « *soft power* » qui peut être vue comme un biais de représentation. Mais comment représenter une langue, une culture et une pensée d'un pays dans un contexte « étranger » ? Sur le terrain, cette représentation est souvent facilitée par la présence de sites emblématiques et par la symbolique qui accompagne le patrimoine.

2.2.3 L'importance du patrimoine

En effet, une représentation – et en particulier celle mise en œuvre par une ambassade – dispose toujours d'une certaine valeur symbolique. Lors de la négociation d'une représentation (interculturelle), cette valeur symbolique peut même aider à faciliter la reconnaissance de la représentation par l'Autre. Le patrimoine peut parfois fonctionner comme incarnation de cette dimension symbolique.

Deux de nos participants, toutes les deux fonctionnaires de l'Ambassade de France aux Pays-Bas, se sont exprimées par rapport au rôle du patrimoine et de la culture pour la représentation. Si ce sont notamment les fonctionnaires de cette Ambassade qui ont insisté sur l'importance (ou non) du

¹⁵⁴ Abdallah-Preteuille, Martine, *op. cit.*, p. 37.

¹⁵⁵ Fumaroli, Marc, *op. cit.*, p. 172.

¹⁵⁶ Lane, Philippe, art. cit..

¹⁵⁷ Lane, Philippe, art. cit..

¹⁵⁸ Participant 8.

patrimoine, ce n'est pas par hasard. En effet, le service culturel de l'Ambassade de France aux Pays-Bas est depuis janvier 2019 confronté à un nouveau défi : mener son action culturelle hors les murs. Il s'agit de se réinventer maintenant qu'elle ne se trouve plus dans la Maison Descartes (c'est-à-dire hors la Maison Descartes). Comme l'explique le participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France :

« Cela a donc une certaine importance oui, et ce serait mieux de pouvoir garder des sites emblématiques comme ça (...). Mais garder un patrimoine pour garder un patrimoine s'il est délabré, s'il projette une image qui nous sert plus (...). Après, il y a des contraintes évidemment budgétaires qui font que soit on peut garder et en faire quelque chose qui correspond à l'image qu'on veut projeter, donc l'image moderne si ce sont des patrimoines ».

En quelque sorte, le patrimoine présent à l'étranger pourrait être vu comme un négociateur du « *soft power* ». En effet, il s'agit d'une certaine incarnation directe de la culture en question. De ce point de vue, non seulement, la représentation semble assurée, mais la transmission et la responsabilité même de cet héritage semble incarner et témoigner d'une certaine médiation.

Bien qu'ils apparaissent comme des opérateurs sensiblement efficaces de la politique culturelle et de la représentation, les sites emblématiques ne sont pas non plus indispensables à la représentation (inter)culturelle. C'est ainsi que plusieurs participants ont insisté sur le fait que la fermeture de la Maison Descartes ne devait pas être uniquement considérée comme une chose négative. Par exemple, le participant 2, fonctionnaire au Consulat général de France, explique que les actions culturelles sont désormais plus visibles : « Maintenant c'est plutôt une politique culturelle hors les murs et on voit toutes les actions qui sont menées (...) ». Aussi le participant 8, travaillant au service de coopération et d'action culturelle et donc amplement confronté au défi de la réinvention, souligne qu'il s'agit aussi d'une opportunité : « C'était un défi de se redéployer pour avoir des murs (...). Mais que c'est aussi une opportunité pour toucher de nouveaux publics et d'être vraiment dans la coopération avec des partenaires néerlandais, ce qui est notre mission ».

Pour l'équipe de l'Ambassade de France et la présence française aux Pays-Bas, la fermeture pourrait même (à long terme) aboutir à un renforcement de la représentation française. En effet, une partie du personnel de l'Ambassade de France – Business France, le service culturel de l'Institut Français des Pays-Bas et le Consulat – se trouvent désormais dans le même bâtiment. Le participant 2, fonctionnaire au Consulat général de France en explique ainsi les avantages : « Et je pense que ça permet de développer des choses et d'avoir des choses en commun, et d'avoir je dirais un peu une équipe France, qui connaît les différentes orientations de chacun et qui peut mieux défendre ces positions-là auprès des différents interlocuteurs (...). Et de mieux savoir qui fait quoi et de pouvoir l'expliquer aux autres ». En

interne, la compréhension mutuelle est désormais meilleure, ce qui est bénéfique¹⁵⁹ pour la cohérence de l'image transmise par les différents processus de représentation.

2.3 Les responsabilités institutionnelles

Comme nous venons de le constater, ce sont justement ces institutions telles que l'Institut Français des Pays-Bas, BusinessFrance ou encore les Alliances françaises qui jouent un rôle très important dans le processus de représentation française, que l'on rencontre dans de nombreux domaines différents. Pour mener à bien la vérification de la politique culturelle de « *soft power* », il faut encore examiner le rôle précis de ces institutions.

Parmi nos participants, neuf participants s'accordent sur le fait qu'il est question d'une certaine « responsabilité institutionnelle ». Il convient dans un premier temps d'établir une distinction entre les différents types d'institutions – une différence que les participants mentionnent d'ailleurs eux-mêmes. D'un côté, il y a les institutions qui sont intimement liées à (soit sous autorité de) l'Ambassade. De l'autre, les institutions locales qui sont des partenaires aidant à mettre en place cette représentation française.

2.3.1 « L'équipe France » ou vecteur responsable

Les participants de l'Ambassade de France ont distingué « l'équipe France » des autres institutions. Cette équipe, qui comprend surtout les différents services de l'Ambassade, aurait une véritable responsabilité. Le participant 5, travaillant au service judiciaire de l'Ambassade de France explique qu'« il y a du côté de l'ambassade un souci d'impulser les choses ». Non seulement il s'agit de ce rôle particulier de coordination, mais aussi de développer les relations souhaitées dans chacun des domaines. C'est ce que souligne le participant 7, fonctionnaire au service commercial de l'Ambassade de France : « Notre responsabilité est de tout faire pour que les relations commerciales en ce qui me concerne (...) se développent, donc ça c'est notre responsabilité ». Pourtant, cette équipe se voit renforcée par les associations qui coopèrent avec l'Ambassade. Ce sont par exemple les Alliances françaises : « Certaines Alliances en co-finançant la venue des artistes ou en faisant que les artistes ou les intellectuels ou les écrivains qui se produisent dans le cadre de l'Institut français puissent se déplacer dans les Alliances (...) Donc là, on a un rôle aussi de, pour les appuyer et les aider quand on peut le faire »¹⁶⁰. Il s'agit donc de véritables opérateurs de la présence française aux Pays-Bas, qui sont en quelque sorte des vecteurs. Le participant 6, fonctionnaire au service juridique de l'Ambassade de France, explicite le lien qui existe

¹⁵⁹ Néanmoins, il convient de rester critique par rapport à la force du discours. Les équipes renouvelées, pour qui ce défi de réaménagement fait peut-être partie de leurs missions, seront toujours davantage positifs quant à cette fermeture. Cette positivité aurait pu être relativisée par les responsables qui sont partis juste avant la fermeture par exemple – que nous avons pas eu l'occasion d'interroger.

¹⁶⁰ Participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France aux Pays-Bas.

entre l'Ambassade et ces institutions, ainsi que cette responsabilité négociée. C'est en particulier l'influence de la politique de « *soft power* » qui intervient encore une fois dans la stratégie opérationnelle :

« Mais elles restent la stratégie de, en haut ils restent pilotés par la France et par l'État français (...). Tout en ayant un lien constant avec l'ambassadeur, avec, et à Paris avec les directions des ministères qui sont en charge de ces politiques culturelles structurelles et sur l'économie de la structure (...). Mais donc oui ils ont une forte responsabilité dans notre action diplomatique ».

Nous retrouvons cette même responsabilité pour l'équipe de l'Ambassade des Pays-Bas en France. Il s'agit avant tout de prendre des initiatives, de monter des projets et de mettre en œuvre des coopérations. C'est ainsi que le participant 3, fonctionnaire au service culture et communication explique : « Mais dans ce cas-ci c'est nous qui dirigeons, c'est par nous que cela commence »¹⁶¹. Aussi le participant 4, travaillant au service défense, souligne qu'il assure certaines rencontres et certains projets :

« Je reçois des demandes des Pays-Bas avec la question de savoir si je peux régler telle ou telle chose (...). Très bien, dans ce cas-là je fais en sorte que ces gens puissent se rencontrer, ce genre de choses. Cela vaut pour tous les attachés (...). C'est une responsabilité implicite »¹⁶².

Du côté de l'Ambassade et de ce que l'on pourrait qualifier d'« opérateurs » de sa mission représentative, il est donc clairement question d'une certaine – mais rien ne nous permet pour l'instant d'exclure la possibilité de plusieurs responsabilités – responsabilité institutionnelle. Il s'agit de s'assurer que les différentes missions soient accomplies, en positionnant la France ou les Pays-Bas dans le paysage national néerlandais ou français, aussi bien qu'international. Il est intéressant de noter la caractéristique associée par le participant 4, qui considère que cette responsabilité est « implicite ». Sans doute est-ce lié au fait que représenter son pays, renforcer les relations et la coopération sont les missions principales du métier de diplomate – comme nous ont montré les résultats de notre enquête empirique. Suivant cette argumentation, il va en effet de soi que chaque responsable d'équipe institutionnelle facilite les interactions et les activités pour assurer la représentation. En quelque sorte, les responsabilités correspondent donc aux attentes de la mission diplomatique. Elles comprennent également les missions et les coopérations contribuant à la réalisation de ces missions propres à l'institution en question, comme l'explique la fonctionnaire travaillant au service de coopération et d'action culturelle : « Il y a une responsabilité oui, il y a une mission »¹⁶³. Ainsi, les fonctionnaires interviennent comme des médiateurs entre l'Ambassade et les différents acteurs (locaux) dans leur champ d'action respectif, en assurant un

¹⁶¹ Traduit du néerlandais: « *Maar in dit geval is het dan dat wij aan de knoppen zitten, het begint bij ons* ».

¹⁶² Traduit du néerlandais: « *Ik krijg vragen uit Nederland van kun je dit en dit regelen (...). Prima, dan regel ik dat die mensen elkaar kunnen ontmoeten eh, dat soort dingen allemaal. Dat geldt voor alle attachés (...). Dat is een impliciete verantwoordelijkheid* ».

¹⁶³ Participant 8.

échange, une coopération, voire un véritable dialogue. La question se pose même de savoir si l'institution en soi n'intervient pas comme un espace facilitant justement cette médiation particulière – une question sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant.

Même si les responsabilités des institutions sous l'autorité étatique sont en lien avec les responsabilités de cette dernière, le fonctionnaire travaillant au service commercial remarque qu'il existe tout de même un certain nombre de contraintes et de limites : « Ma responsabilité est de tout faire pour réduire ce déficit (...) Cela étant, je ne peux pas me substituer aux entreprises, donc c'est ça la (...) Ma limite de responsabilité »¹⁶⁴. Pour autant, bien que la responsabilité de faciliter les interactions soit implicite, les institutions locales et les partenaires disposent d'un certain espace d'initiative qui leur est propre. Il s'agit maintenant de considérer et d'analyser comment cette complémentarité opère réellement sur le terrain, ainsi que d'examiner le rôle des institutions locales.

2.3.2 Des atouts autonomes

Dans le contexte « *soft power* », les institutions locales s'avèrent essentielles à la représentation et à la présence française ou néerlandaise à l'échelle locale.

Notre enquête empirique dessine deux points de vue différents quant à la (aux) responsabilité(s) institutionnelle(s) de ces institutions locales. Deux participants pensent qu'il n'est pas possible de parler d'une véritable responsabilité qui serait portée par les institutions néerlandaises. Ainsi, le participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle ajoute : « Elles n'ont pas de responsabilité, elles ont un intérêt ou pas à promouvoir des artistes, des scientifiques, des penseurs français ». La responsabilité telle qu'elle a été confiée aux institutions liées directement à l'autorité étatique ne se prolongerait donc pas, selon cet intervenant, dans le domaine de la coopération. Même si ces institutions locales sont essentielles pour la coopération, il est davantage question d'une volonté de coopération intéressée par un motif ou par un autre.

Si une quelconque responsabilité a été confiée à une institution locale, c'est que les participants ont trouvé qu'il est question d'une mission particulière. Par exemple, le participant 1, travaillant au service économique de l'Ambassade de France, explique que : « C'est qu'ils ont une représentation propre et qu'elles exercent une mission qui leur est propre ». Ainsi, pour ce qui est de la politique culturelle, s'il s'agit d'une institution néerlandaise qui promeut un débat d'idées, leur mission est de faciliter ce dialogue et de représenter l'innovation dans ce genre. Si ensuite un artiste français s'y prête particulièrement bien, cette coopération est bénéfique pour les deux partis. C'est même parfois à l'Institut Français de faire une telle proposition, comme l'explique le fonctionnaire du service de coopération et d'action culturelle : « On propose des choses, si c'est retenu c'est très bien, mais on n'a pas à imposer quoi que ce soit »¹⁶⁵. C'est donc précisément cette considération qui nuance la question de la responsabilité : car ce n'est pas le rôle des institutions locales de s'occuper de la représentation

¹⁶⁴ Participant 7.

¹⁶⁵ Participant 8.

française ou néerlandaise. Elles cherchent simplement, à défendre et à promouvoir leurs propres missions.

2.3.2.1 La plus-value des institutions locales : aide ou appui précieux ?

Néanmoins, il est important de voir le rôle assigné à ces institutions locales en contexte diplomatique. Bien qu'elles n'aient pas la même responsabilité, elles sont considérées comme très importantes pour les missions de l'Ambassade. Sept sur dix participants élaborent une distinction entre deux fonctions, d'une part celle d'un aide ou d'un appui dans les actions respectives, et d'autre part celle d'une structuration de réseaux. Par exemple, le fonctionnaire au service juridique, le participant 6, explique que d'après elle « on peut voir ça comme un certain appui pour l'ambassade, ces coopérations ».

Tout d'abord, les institutions locales permettent une meilleure réalisation des actions. C'est notamment la coopération nécessaire à une bonne assertion de l'action diplomatique et de la représentation qui est facilitée grâce à ces institutions, comme l'explique le fonctionnaire travaillant au service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas en France : « Mais que nous regardons davantage que, oui quelles institutions nous considérons comme étant des institutions intéressantes dans le domaine de l'architecture, dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine de la littérature (...). Et que nous essayons de coopérer avec ces institutions, pour y porter de la culture néerlandaise »¹⁶⁶. Nous retrouvons dans cet appui assuré par les institutions locales le dispositif de l'État français, exemple d'un « *soft power* », par le biais de l'Institut Français. Ceci est également souligné par le participant 10, travaillant au service de presse, d'information et de communication de l'Ambassade de France aux Pays-Bas :

« Moi je crois qu'il y a à la fois un dispositif qui est celui de l'État français (...) Donc ici on a un service de coopération et d'action culturelle (...) Et ce en partenariat avec les grandes institutions culturelles (...) qui sont des *stichting* de droit néerlandais et qui contribuent aussi à la diffusion de la langue et de la culture françaises en donnant des cours de français mais dont certaines ont aussi un rôle de programmation culturelle ».

En quelque sorte, cette coopération interinstitutionnelle bilatérale contribue à une négociation des deux identités respectives, caractéristique importante de la représentation interculturelle au sens dervinien. C'est d'ailleurs dans l'action culturelle elle-même, et dans l'hybridité de sa mise en œuvre, que réside une partie de la représentation.

Un autre élément-clé, avancé par la moitié des participants, est celui de la structuration d'un réseau. Si un certain « positionnement » de la présence est indispensable pour une reconnaissance de la

¹⁶⁶ Traduit du néerlandais : « *Maar dat wij meer kijken van, ja wat vinden wij interessante instellingen op het gebied van de architectuur, op het gebied van landbouw, op het gebied van literatuur (...). En dat we proberen met die instellingen samen te werken, om daar Nederlandse cultuur te brengen* » - Participant 3.

représentation mise en œuvre – que ce soit celle assurée par des actions de politique culturelle ou par d'autres voies diplomatiques – c'est justement à ce niveau qu'interviennent les institutions locales. En effet, un véritable réseau, voire une communauté est mise en place grâce à ces coopérations qui se complètent mutuellement. C'est également ce que souligne le participant 1, travaillant au service économique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas : « Voilà, en matière de représentation parmi ce que l'on appelle les paires, donc la structuration d'une communauté ». Dans ce processus, un rôle particulier de maillage est réservé aux Alliances françaises, qui disposent d'un réseau important aux Pays-Bas. Elles contribuent à la diffusion de la représentation française aux Pays-Bas : « Donc il y a un maillage très important puisqu'il y en a 34-35 aux Pays-Bas de ces Alliances et c'est vraiment, c'est peut-être là aussi localement que se diffuse aussi la langue et la culture françaises »¹⁶⁷. Pourtant, ce maillage est beaucoup plus qu'une simple diffusion de la langue et de la culture française. Ils facilitent en quelque sorte une véritable médiation. Ce fait est illustré par la réponse du participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle : « Ça montre bien qu'il y avait cette idée que par la culture et par la langue, on peut resserrer des liens, on peut faciliter une compréhension entre les nations ». Cet aspect s'inscrit aisément dans un multilatéral, comme le souligne le participant 9, fonctionnaire à la Chancellerie diplomatique : « Et puis ça passe aussi par le groupe des Amis de la francophonie ici à La Haye ».

Une distinction établie par deux participants quant au rôle des institutions locales est celle liée à la fonction des subventions. Cet enjeu particulier fait qu'il est question d'une initiative qui peut venir des deux partis, contribuant à une autre dimension de responsabilité. L'Ambassade de France par exemple, avance notamment sa propre responsabilité dans le financement des projets et en l'occurrence la subvention donnée par l'Ambassade aux Alliances : « Et en plus de ces ressources humaines il y a aussi des subventions (...). Qui sont données chaque année pour ces trois Alliances, donc il y a quand même une responsabilité, parce que là (...) il y a un investissement direct de l'État »¹⁶⁸. En revanche, l'Ambassade des Pays-Bas en France souligne que parfois, ce sont les institutions locales elles-mêmes qui font spontanément des demandes : « Nous avons simplement sur notre site web un formulaire de demande de subvention, donc les institutions françaises peuvent faire une demande. Et ça arrive que nous recevions des demandes de subvention *out of the blue* »¹⁶⁹. Ces demandes impliquent une participation active dans les processus de mise en œuvre de la représentation.

2.3.2.2 L'importance de l'autonomie

Jusqu'ici, nous avons vu qu'il est moins question d'une véritable responsabilité institutionnelle pour les institutions locales, que d'une responsabilité d'initiative et d'une liberté de décision quant à la pertinence

¹⁶⁷ Participant 10, fonctionnaire au service de presse, d'information et de communication.

¹⁶⁸ Participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle.

¹⁶⁹ Traduit du néerlandais : « *Wij hebben een, gewoon op onze website heb je een subsidieformulier, dus Franse instellingen kunnen een subsidie aanvragen. En het gebeurt ook wel dat wij gewoon eh een subsidieaanvraag voor ons out of the blue komen, hè, dat gebeurt ook* » – Participant 3, travaillant au service culturel.

des projets.

Ceci est notamment dû au fait que certaines institutions, en particulier les institutions locales, disposent bien évidemment avant tout d'autonomie. Comme l'a expliqué le fonctionnaire au service culturel, en tant qu'Ambassade, il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit. Au contraire, surtout pour l'Institut Français, il s'agit d'une mission de complémentarité : « On n'a plus des murs à nous et on ne fait qu'en partenariat avec des grandes institutions néerlandaises, des acteurs néerlandais (...). Voilà ce qu'on propose, on considère que notre action, elle est complémentaire »¹⁷⁰. Les institutions locales sont donc certainement un atout pour l'Ambassade dans sa mission représentative, dans la mesure où elles contribuent au positionnement dans le paysage local grâce à la structuration d'un réseau et à la facilitation des collaborations. Pourtant, ce n'est pas uniquement chez les institutions locales que nous retrouvons ce degré d'autonomie. Ainsi, le participant 10, fonctionnaire au service de presse, d'information et de communication explique qu'« il n'y a pas de tutelle d'une Ambassade sur l'action de l'Alliance par exemple (...). Donc je crois que pour ce qui est de ce dispositif, qu'il est totalement autonome ». La politique culturelle est donc mise en œuvre par des institutions sous autorité étatique, qui ont une véritable responsabilité quant à la représentation de leur langue, leur culture et leur pensée respectives. Cependant, cette action se voit complétée par des institutions locales, qui décident de leurs propres missions. Par conséquent, cette autonomie interroge non seulement les éventuelles limites de la responsabilité institutionnelle, mais également celles de la médiation interculturelle si nous considérons le niveau d'interdépendance mutuelle. C'est cette médiation mise en œuvre par la représentation et parfois par le biais de la politique culturelle, que nous examinerons dans un troisième chapitre.

¹⁷⁰ Participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle.

3. La diplomatie ou la médiation interculturelle à plusieurs niveaux

Que signifie représenter une langue, une culture et une pensée dans un pays « étranger » ? Telle est la question que pose ce dernier chapitre. Plus précisément, il s'agit d'examiner comment la représentation interculturelle constitue une médiation particulière.

3.1 La médiation interculturelle en contexte diplomatique

Dans un premier temps, il s'agit d'analyser le côté opérationnel de la médiation interculturelle en diplomatie. Dans cet objectif, les différentes missions et actions des deux Ambassades ont été mises en avant. Ajoutons aussi que les participants n'ont pas été confrontés directement au concept de la « médiation interculturelle », afin d'éviter de trop diriger leurs réponses. Avant d'appliquer ce concept difficile à la diplomatie, il convient de l'encadrer avec la plus grande précision.

3.1.1 Un cadre normatif et théorique de la médiation (interculturelle)

Si la diffusion d'une certaine représentation est possible en contexte diplomatique, c'est sans doute grâce à l'enjeu de la médiation interculturelle. En promouvant et en diffusant une langue et une culture à l'étranger, on intervient – même si cela se produit parfois inconsciemment – en tant que médiateur interculturel. Pour bien comprendre ce processus, il s'agit d'abord d'examiner attentivement ce que l'on entend par « médiation (inter)culturelle ».

3.1.1.1 La médiation culturelle : une définition

Selon Nassim Abouddrar et Chaumier, la médiation culturelle peut être appréhendée comme

« un ensemble d'actions visant, par le biais d'un intermédiaire – le médiateur, qui peut être un professionnel mais aussi un artiste, un animateur ou un proche –, à mettre en relation un individu ou un groupe avec une position culturelle ou artistique (œuvre d'art singulière, exposition, concert, spectacle, etc.), afin de favoriser son appréhension, sa connaissance et son appréciation »¹⁷¹.

Le principe de médiation repose toujours sur cette relation, permise par les actions effectuées par le médiateur en question. C'est également pour cette raison que la médiation est une notion difficile à circonscrire. Si nous reprenons l'exemple des Rembrandt exposés en garde alternée, il s'agit d'abord

¹⁷¹ Nassim Abouddrar, Bruno, Chaumier, Serge, *La médiation culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France (Collection « Que sais-je ? »), 2018, p. 3.

d'un dispositif de médiation au sens culturel du terme : les publics néerlandais et français ont désormais accès à des œuvres d'art disposant d'un statut historique et artistique singulier et cette relation est permise par le partenariat entre la France et les Pays-Bas. Au-delà des circonstances plus ou moins polémiques de cette exposition, l'aspect interculturel¹⁷² de cette médiation réside naturellement dans la dimension culturelle, mais également diplomatique et économique du partenariat initié entre la France et les Pays-Bas.

Qu'implique cette relation particulière associée à la médiation pour le médiateur ? Chaumier et Mairesse posent une question essentielle dans *La médiation culturelle* : « Devrait-on conclure, à la manière d'un Joseph Beuys pour l'art, que tout homme est médiateur ? »¹⁷³ Effectivement, si nous suivons la définition de Dervin concernant la représentation sociale et (inter)culturelle, nous pourrions nous demander si nous ne sommes pas tous médiateur de notre propre identité. Une telle conception extensive – aussi séduisante soit-elle – réduit significativement le caractère opératoire d'un tel concept. C'est la raison pour laquelle il faut veiller à ce que la notion de médiateur (et celle de médiation) ne soit pas appliquée à chaque cas de négociation¹⁷⁴, aussi à ce qu'elle ne reste pas trop floue.

Ces dernières années, nombreuses sont les fonctions associées au médiateur et nous constatons également l'émergence de nouveaux métiers liés au concept de « médiation ». Cette multiplication des fonctions du médiateur dans le domaine culturel est, comme le constate Elisabeth Caillet dans son article « L'ambiguïté de la médiation culturelle : entre savoir et présence », « l'objet d'une mode qui risque d'en pervertir la nature »¹⁷⁵. Il faut donc être prudent par rapport à l'emploi du terme « médiateur » et à ses différentes fonctions dans le domaine culturel. Dans cette recherche, il s'agit à la fois de l'approche professionnelle et institutionnelle du médiateur, mais aussi de la dimension philosophique associée à cette notion. Sans doute la considération « philosophique » est en un sens plus inconsciente et, plus subtile que les dimensions strictement pragmatiques, inscrite à l'arrière-plan lors des actions et interventions concrètes effectuées par les diplomates.

¹⁷² Nous revenons plus en détail sur cet aspect interculturel sous le chapitre « 3.1.1.2 La dimension interculturelle », p. 64.

¹⁷³ Chaumier, Serge, Mairesse, François, *op. cit.*, p. 6.

¹⁷⁴ Pourtant, il convient de préciser que la médiation est présente dans de nombreux champs différents. Ainsi, dans un contexte littéraire, un protagoniste ou un livre pourrait tout aussi bien fonctionner comme médiateur – en tant qu'entité tierce dans ce cas-là –, créant ainsi une communauté de lecteurs capable de s'identifier à un certain concept, à une expérience ou à un personnage. L'œuvre de Chahdortt Djavann, *Comment peut-on être français ?*, constitue un bel exemple. En effet, la protagoniste Roxane crée par ses lettres à Montesquieu « une médiation interculturelle, intertextuelle et intertemporelle », pour laquelle l'œuvre même fait preuve du pouvoir de la littérature d'initier une médiation, voire de constituer une médiatrice en soi (repris de : Schooten, Sanne, *Si loin, si proche : dialogue interculturel ou médiation littéraire*, Mémoire de Licence, Utrecht, Université d'Utrecht, 2018). La médiation (inter)culturelle intervient donc également dans la pratique culturelle que constitue la littérature et touche de nombreux objets culturels différents. Néanmoins, la médiation dans le monde culturel – et surtout la profession de médiateur – reste difficile à cerner.

¹⁷⁵ Caillet, Elisabeth, « L'ambiguïté de la médiation culturelle : entre savoir et présence », *Public et musées*, n°6, 1994, pp. 53-73, p. 73.

Puisque le concept de médiation (inter)culturelle s'applique à de nombreux domaines et champs d'action différents et que la notion se voit accompagnée d'une liste non exhaustive de définitions, notre objectif est moins de trouver la définition ultime que d'en faire un outil de travail. Dans cet objectif, une question qui mérite d'être mise en avant est celle de l'accès. En effet, une médiation culturelle est une façon de rendre accessible tel ou tel aspect culturel. La négociation de cet accès (culturel mais également social) constitue même « l'une des dimensions de la mission du médiateur »¹⁷⁶ d'après Nassim Abouddrar et Chaumier. C'est en accentuant ce « rapport à l'autre »¹⁷⁷ qu'intervient la dimension interculturelle de la médiation interculturelle.

3.1.1.2 La dimension interculturelle

La médiation interculturelle est une forme de médiation culturelle spécifique, qui privilégie le rôle des différences entre les cultures (ou les différences interculturelles entre les individus) en question. Chaumier et Mairesse identifient la médiation interculturelle comme « les mesures prises pour assurer, à des étrangers récemment immigrés dans un pays, les us et coutumes de ce dernier, afin de favoriser au mieux l'intégration. [Elle] envisage effectivement la culture dans son sens le plus large »¹⁷⁸. Sans critiquer trop cette définition, nous aimerions préciser qu'il est très important pour notre recherche de se distancier d'une approche statique où la médiation serait réduite à de simples mesures. Pour ce qui est de la diplomatie, la médiation repose davantage sur des stratégies dynamiques, tout à fait particulières. À l'ambassade, le « rapport à l'autre » est privilégié, puisque le rôle de l'ambassade et l'ambassadeur est de faire se rencontrer et dialoguer deux cultures. Plutôt que de faciliter l'intégration pour les étrangers, la médiation interculturelle en contexte diplomatique permet de faire comprendre la culture de l'Autre et ainsi d'envisager une collaboration : la médiation, si elle tisse un lien, sollicite aussi l'échange, dans les deux sens. Ainsi, selon une définition plus sociale et communicative de la médiation :

« On peut définir la médiation comme le “passage” entre deux points de vue, logiques ou cultures. Elle nécessite l'intervention de groupes ou d'individus socialement et culturellement pluralistes, à appartenances multiples, qui, par leurs pratiques, aident à construire les relations entre porteurs de cultures différentes, contribuant, de la sorte, à une diffusion culturelle (Bennet, 1994 ; Manço, 1999) »¹⁷⁹.

¹⁷⁶ Nassim Abouddrar, Bruno, Chaumier, Serge, *op. cit.*, p. 25.

¹⁷⁷ Bien que Nassim Abouddrar et Chaumier développent ce principe pour accentuer que la culture constitue un cadre qui permet d'affirmer et renforcer la cohésion entre les gens d'un même groupe ou d'une même culture (*op. cit.*, p. 43), notre emploi de ce terme vise davantage à souligner le rôle de l'Autre issue d'une autre culture.

¹⁷⁸ Chaumier, Serge, Mairesse, François, *op. cit.*, p. 17.

¹⁷⁹ Manço, Altay, « Compétences interculturelles et stratégies identitaires », *Agora débats/jeunesses*, n° 22, 2000, pp. 49-60, p. 53.

Comme évoqué précédemment, la culture peut fonctionner comme un dispositif « marketing », mettant en scène et promouvant l'identité du pays représenté. Toutefois, la culture dispose également d'un pouvoir non-négligeable, comme le souligne Katrandzhiev : « *culture is a source of immense power capable of shaping, changing and influencing diplomatic community perceptions* »¹⁸⁰. La culture constituerait un « *essential medium for peaceful and tolerant interaction* »¹⁸¹, ce qui nous amène à la question de savoir si la culture ne pourrait pas être considérée comme une médiatrice en soi. La culture opère ainsi comme un moyen afin de d'accéder à un public. Elle facilite l'échange d'idées et la promotion des actions politiques et diplomatiques. La France « *is among the leading nations to use culture to promote their national interests* »¹⁸². La culture constitue ainsi une ressource identitaire considérable, mais elle contribue également au positionnement dudit pays sur la scène internationale. La culture pourrait donc être considérée comme un facteur influençant la façon dont le pays en question est perçu. D'une certaine façon, les deux définitions décrites ci-dessus semblent alors se croiser. C'est justement cette mise en scène de soi qui détermine l'image transmise et, par conséquent, la façon dont l'autre nous perçoit.

3.1.2 Une médiation à plusieurs niveaux

Maintenant que la médiation interculturelle a été cernée de façon relativement normative, il s'agit de voir comment elle intervient dans la pratique des deux Ambassades. Les missions respectives des ambassades nous permettent d'examiner leur feuille de route opérationnelle. De façon générale, la mission principale des deux Ambassades consiste à « favoriser toutes les relations bilatérales entre la France et (...) les Pays-Bas »¹⁸³. Ce renforcement des liens se fait à l'aide de missions précis. Nos participants établissent ainsi une distinction entre trois missions : celle de défendre (six participants), de promouvoir (quatre participants) et de représenter (six participants).

Il est naturellement pertinent de réfléchir sur la nature même de ces distinctions. Quelle est la différence entre « défendre » et « promouvoir » les positions d'un pays sur la scène (inter)nationale ? Si nous contextualisons les réponses données pour ce qui est de la promotion, il s'agit davantage d'un travail d'explication. Il est question d'aboutir à une « bonne compréhension mutuelle »¹⁸⁴ comme l'explique la fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle. La fonctionnaire au Consulat général de France ajoute qu'il s'agit de « promouvoir la France dans le pays où est l'ambassade, donc auprès des Néerlandais (...). C'est essayer de développer notre commerce, les investissements néerlandais en

¹⁸⁰ Katrandzhiev, Valentin, « *Cultural content on the websites of diplomatic systems* », Slavik, Hannah (dir.), *Intercultural communication and diplomacy*, Malte, DiploFoundation, 2004, pp. 89-108, p. 89.

¹⁸¹ Katrandzhiev, Valentin, *op. cit.*, p. 89.

¹⁸² *Ibid.*, p. 92.

¹⁸³ Participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle.

¹⁸⁴ Participant 8.

France, développer la présence de compagnies françaises qui exportent aux Pays-Bas, c'est développer les relations culturelles »¹⁸⁵. Ceci revient donc à la mission de favoriser les relations entre les deux pays respectifs. Cette mission est complétée par celle qui consiste à « assurer la représentation et la défense des intérêts de la France aux Pays-Bas »¹⁸⁶.

Quant à cette mission de « défense », ce lexique spécifique semble impliquer une certaine menace. Le participant 10, fonctionnaire au service de presse, d'information et de communication explique pourtant qu'il est davantage question d'assurer une certaine protection, voire une négociation :

« Alors protéger les intérêts des ressortissants français, mais aussi de la France en général (...) Et puis la quatrième [tâche] est négocier (...) C'est discuter des accords à passer ou à faire évoluer avec nos partenaires de l'État néerlandais. Pour expliquer les positions de la France aussi ».

Nous retrouvons cette même mission chez l'Ambassade des Pays-Bas en France, comme l'explique le fonctionnaire au service culture et communication : « La défense des intérêts des Pays-Bas et des citoyens, entreprises et organisations néerlandais en France »¹⁸⁷. Le participant 4, fonctionnaire au service défense, ajoute qu'il s'agit également « de vouloir du bien [à tous les intérêts bilatéraux] et de [les] positionner de façon positive »¹⁸⁸. Ceci met bien en avant le fait que la médiation négocie une certaine représentation : les deux chemins se croisent ici. Si nous reprenons la définition dervinienne de la représentation, il s'agit justement d'un moyen de se positionner et de négocier son identité lorsque nous sommes « attaqués ». Ces missions nous montrent qu'il s'agit en effet d'un effort de positionnement particulier. En contexte diplomatique, l'Ambassade est l'espace institutionnel méta-régulatrice invitant à la médiation et au dialogue entre les cultures respectives. Elle permet une diffusion de la culture « étrange » adaptée au public cible, au nom de l'État. Les constructeurs – disposant d'après Maçon de cette « pluralité sociale et culturelle » – visant à construire ces « relations entre différents porteurs de différentes cultures » sont alors non seulement l'ambassadeur, mais aussi les autres fonctionnaires. L'Ambassade en tant qu'institution intervient comme opératrice de la médiation, contribuant à la diffusion de la culture au sens large, puisqu'elle est pluri-identitaire dans sa représentation.

Cette diffusion nous amène à la troisième mission, celle de la représentation. Bien que son côté opérationnel soit déjà spécifié, il convient de mentionner le lien entre représentation et médiation interculturelles. D'après le fonctionnaire au service défense de l'Ambassade des Pays-Bas, « la tâche la plus importante est que nous représentons tout ce qui a à faire avec les Pays-Bas au sens le plus large

¹⁸⁵ Participant 2.

¹⁸⁶ Participant 5, fonctionnaire au service judiciaire de l'Ambassade de France aux Pays-Bas.

¹⁸⁷ Traduit du néerlandais : « *Het behartigen van de belangen van Nederland en van Nederlandse burgers en bedrijven en organisaties in Frankrijk* » – Participant 3.

¹⁸⁸ Traduit du néerlandais : « *[alle bilaterale belangen] een warm hart toedragen, [ze] positief positioneren* ».

possible »¹⁸⁹. L'ambassade, et avec elle son équipe, s'efforce donc pour une bonne projection de sa culture respective. Loin d'être dans une opération passive de projection, il s'agit de négocier ces représentations et de faire en sorte que la représentation en question soit valorisée par le pays d'accueil. Un premier niveau de médiation que nous constatons est alors celui de la relation bilatérale, allant d'État à État.

Cependant, les missions nous montrent qu'il s'agit d'une médiation plus importante, qui s'étend à plusieurs niveaux. C'est ainsi que le participant 9, fonctionnaire à la Chancellerie diplomatique explique que l'Ambassade fait des efforts « afin de construire justement ces fameux projets de coopération, ces actions de coopération dans tous les domaines qui y sont (...). Que ce soit au niveau étatique, au niveau régional ou au niveau des municipalités ». Ces différentes missions sont effectuées sous des formes différentes. Les participants distinguent les actions « civiques », avancées par 7 participants, des actions purement « diplomatiques » qui sont mentionnées par 9 participants.

Pour l'action civique, il s'agit des « acteurs dans la société civile (...), c'est-à-dire des actions de diffusion de la langue française, des projets français, c'est d'avoir des acteurs qui ne sont pas des acteurs étatiques »¹⁹⁰. Des exemples plus concrets sont donnés par les fonctionnaires de l'Ambassade des Pays-Bas. Ils expliquent qu'« au moment où il est organisé quelque chose par rapport à ce sujet [innovation, soins médicaux] ici en France, ou si nous l'organisons nous-mêmes, il s'agit d'y offrir une plateforme »¹⁹¹ ou encore qu'ils essaient de mettre en place « une sorte d'élargissement du marché pour les créateurs culturels »¹⁹². Ces actions touchent davantage les acteurs locaux, initiant une médiation non-étatique, parfois d'individu à individu, sans pour autant renoncer à l'aspect interculturel. Les « porteurs de différentes cultures » sont plus que jamais présents dans ce genre d'actions. Un bel exemple de ceci est l'action du service d'action et de coopération culturelle, qui opère avec les institutions locales. Elle regroupe plusieurs publics cibles, des invités et crée de cette manière un échange d'idées et de la pensée – faisant intégralement partie de la représentation assurée. Ce débat d'idées pourrait même être considéré comme un moyen de médiation en soi, défiant différents points de vue et facilitant ce passage d'une culture et d'une pensée à l'autre. L'énoncé de la fonctionnaire travaillant au service de coopération et d'action culturelle révèle le lien intime entre diplomatie, médiation interculturelle et la représentation assurée : « Pour moi la diplomatie, c'est de créer un dialogue, de le faciliter, créer toutes les conditions pour qu'il y ait un dialogue, un échange, un

¹⁸⁹ Traduit du néerlandais : « *De belangrijkste taak is dat wij alles wat te maken heeft met Nederland in de breedste zin des woord hier in Frankrijk representeren* » – Participant 4.

¹⁹⁰ Participant 1, fonctionnaire au service économique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas.

¹⁹¹ Traduit du néerlandais : « *Op het moment dat er, iets van dat onderwerp [innovatie, gezondheidszorg] hier in Frankrijk georganiseerd wordt, of we organiseren dat zelf, dat je daar een platform voor biedt* » – Participant 4, fonctionnaire au service défense.

¹⁹² Traduit du néerlandais : « *Een soort marktverruiming voor de cultuurmakers* » – Participant 3, travaillant au service culture et communication.

débat »¹⁹³. En effet, une médiation culturelle est une façon de rendre accessible un certain aspect culturel. La négociation de cet accès (culturel mais également social) constitue même « l'une des dimensions de la mission du médiateur »¹⁹⁴ d'après Nassim Abouddrar et Chaumier.

Les actions diplomatiques nous invitent à revenir sur ce caractère « défensif » de la diplomatie. Il s'agit souvent de défendre des positions ou des intérêts, non seulement au niveau bilatéral (et là encore nous distinguons les régions, les ministères, les villes et les municipalités), mais également au niveau multilatéral. En effet, l'Ambassade de France se caractérise par une implication dans des organisations internationales telles que l'ONU et l'OIAC par le biais de l'ambassadeur¹⁹⁵. C'est à ce niveau multilatéral et international qu'il est question d'une véritable défense, en plus d'une promotion. Le participant 6, fonctionnaire au service juridique, explique par exemple que « c'est le suivi de l'activité des organisations internationales qui ont leur siège à La Haye (...). Et la défense et la promotion des positions françaises au sein de ces organisations (...). Construire des coalitions (...) et convaincre les autres états que c'est la meilleure solution ». Par conséquent, la médiation facilite ici la négociation : le dialogue a pour objectif d'aboutir à la reconnaissance de la représentation française comme étant la meilleure. La compréhension mutuelle reste importante, mais le souci principal est de convaincre plutôt de simplement diffuser une culture et une pensée. De plus, ce volet multilatéral ne reste pas sans conséquences pour la représentation assurée au niveau bilatéral. Le fait de disposer de ces contacts internationaux facilite les interactions entre les différentes cultures – voici encore les capacités médiatrices de l'Ambassade de France –, ce qui renforce le caractère pluri-identitaire de la représentation française aux Pays-Bas. Un exemple concret est donné par le fonctionnaire travaillant au service de coopération et d'action culturelle : « Justement quand on fait des actions vers les organisations internationales pour la francophonie, je travaille aussi avec le multilatéral via la conseillère juridique (...). Donc le fait que l'Ambassade soit à la fois sur les missions bi- et multilatérales, même pour nos missions est une richesse supplémentaire »¹⁹⁶.

3.1.3 Une médiation réciproque ?

Or, si les deux Ambassades, tout comme leurs fonctionnaires d'ailleurs, facilitent ces différents niveaux et formes de médiation interculturelle, elles dépendent aussi de leurs interlocuteurs respectives pour les mener à bien.

Pour la médiation, la logique de dialectique permet un dialogue entre deux ou plusieurs partis. Pour les formes de médiation décrites, il est important de savoir qu'il ne s'agit pas d'un sens unique. C'est ainsi que le souligne le participant 6, fonctionnaire au service juridique de l'Ambassade de France : « Ce n'est pas seulement lié aux intérêts, mais c'est aussi pour construire une position commune sur

¹⁹³ Participant 8.

¹⁹⁴ Nassim Abouddrar, Bruno, Chaumier, Serge, *op. cit.*, p. 25.

¹⁹⁵ Nous revenons plus en détail sur cet aspect dans le chapitre « 3.3 L'Ambassadeur, un médiateur en soi ? », p. 73.

¹⁹⁶ Participant 8.

différents sujets, donc c'est vraiment de la coopération diplomatique entre les deux états ». Nous rencontrons ici une caractéristique importante, à savoir la négociation d'une coopération, ce qui implique qu'il faut parfois porter ses propres intérêts et représentations à l'arrière-plan afin de pouvoir construire une seule représentation commune. Cette pratique intervient souvent en cadre multilatéral, voire européen, où la coalition ou la représentation européenne valent plus que la négociation de l'identité de chacun des pays respectifs.

Une deuxième pratique est le caractère réciproque par lequel les missions telles que la promotion et la représentation se voient accompagnés. En effet, comme l'explique le fonctionnaire au service judiciaire, il s'agit également de : « répondre (...) à des sollicitations de *benchmarking* sur comment les choses se passent aux Pays-Bas pour telle ou telle activité (...). Une veille générale (...), tout ça avec leur contact au Ministère des Affaires économiques ici »¹⁹⁷. La mission diplomatique est donc également constituée d'exercices de compte-rendu : il s'agit de présenter la représentation et les positions françaises à l'État néerlandais, et vice-versa. Ce flux d'informations réciproque est précisément permis par la médiation, qui fait en sorte que l'échange se fasse sans friction, les deux Ambassades cherchant à faire dialoguer leurs cultures respectives. Cette complémentarité se manifeste dans le cadre institutionnel européen, comme nous le verrons dans un deuxième temps.

3.2 L'Europe ou l'actualité de la négociation identitaire

« Dans la globalisation, la mondialisation, il est impossible de faire uniquement l'un des deux, donc effectivement cet aspect bilatéral est toujours un rapport multilatéral »¹⁹⁸, c'est ainsi que le fonctionnaire au service militaire caractérise le rôle important des relations internationales à l'époque actuelle. Ce chapitre vise à cerner l'importance de l'Europe pour la relation bilatérale franco-néerlandaise et ses politiques diplomatiques respectives.

3.2.1 Le cadre européen en contexte diplomatique

À l'âge de la mondialisation, les rapports purement bilatéraux entre deux états restent importants, mais s'avèrent parfois d'une importance mineure comparé au caractère européen des négociations. Quand les deux pays font partie de l'Union européenne, les négociations se caractérisent aussi par des « points de vue européens ». C'est également ce que remarque le participant 7, travaillant au service commercial de l'Ambassade de France, lorsqu'il développe la relation France-Pays-Bas :

« Mais donc je note que chaque fois qu'un ministre français rencontre un ministre néerlandais, on parle très peu de la relation bilatérale, on parle des positions communes (...) ou pas, donc

¹⁹⁷ Participant 5.

¹⁹⁸ Traduit du néerlandais : « *Je kunt in de globalisering, in de mondialisering kun je niet meer puur alleen doen, dus inderdaad dat bilaterale is altijd een multilateraal verband* » – Participant 4.

à Bruxelles, sur le Brexit, sur l'environnement, sur les questions fiscales (...). Je pense que c'est cette relation franco-néerlandaise est certainement celle de deux pays, donc fondateurs de l'Union européenne ».

Si le cadre européen prime sur les échanges bilatéraux qui se font entre la France et les Pays-Bas, c'est qu'il faut considérer avec attention l'intervention de ce tiers institutionnel au sein de la diplomatie franco-néerlandaise.

En effet, plusieurs participants ont souligné l'importance de l'Union européenne. Par exemple, ce cadre européen est même reflété dans la mission de favoriser les relations bilatérales entre les deux états respectifs. D'après le participant 8, fonctionnaire au service de coopération et d'action culturelle, la mission serait ainsi de « favoriser le bilatéral dans l'espace européen, donc le renforcement aussi du projet européen ». Nous retrouvons ce même effet dans la mission de défense des propositions, comme explique le participant 1, travaillant au service économique de l'Ambassade de France : « Ça peut être (...) présenter une position française à nos partenaires néerlandais (...) ou une position qui s'exerce en soutien d'une discussion multilatérale, donc soit dans le cadre des Nations Unies soit dans le cadre européen ». Que cette casquette européenne prime sur les relations bilatérales, voire sur les négociations internationales implique également que la médiation interculturelle et la représentation assurée sont particulières.

Lors de ces négociations, cette idée d'« établir des ponts » se transforme en une recherche de positions communes, afin de pouvoir coopérer. Il s'agit moins d'une négociation que d'une recherche des ressemblances, des similarités entre les deux pays respectifs. Le participant 9, travaillant à la Chancellerie diplomatique, en donne un exemple :

« La France a tenu compte dans ses efforts de conviction, de lutte des postulats de base, de la position néerlandaise et a essayé de construire malgré tout des rapprochements (...). Pour pouvoir essayer de trouver une position qui soit conjointe, pour faire malgré tout cette idée à Bruxelles d'un budget de la zone euro. Et donc la France a renoncé à certains aspects de ses ambitions, pour pouvoir convaincre les Néerlandais que c'était malgré tout des intérêts communs ».

Ceci nécessite une médiation interculturelle particulière. Les différences interculturelles qui opèrent lors des négociations bilatérales s'effacent au profit d'un renforcement de l'identité européenne. En effet, les représentations nationales – aussi diverses qu'elles soient – ne sont plus aussi importantes. C'est à nouveau l'hybridité des représentations, mais surtout le pluralisme identitaire qui est interpellé par et dans ce processus : la dimension européenne, partie intégrante de l'identité française et néerlandaise, se manifeste et opère comme une sorte de médiatrice, facilitant un rapprochement des deux cultures. La fonctionnaire à la Chancellerie diplomatique souligne par exemple qu'il s'agit parfois « des positions

qu'on peut avoir conjointement à défendre dans le cadre des institutions européennes, en matière de politique européenne de sécurité de défense »¹⁹⁹. Ce passage permettant la rencontre de l'identité européenne, se ferait-il au détriment de la diversité culturelle ? Au contraire, c'est en recherchant un équilibre que la diversité – à la fois identitaire, linguistique et professionnelle – est maintenue. C'est ainsi que le participant 6, fonctionnaire au service juridique de l'Ambassade de France, explique le fonctionnement des organisations internationales situées à La Haye : « C'est quelque chose de très important dans les institutions juridiques à La Haye (...). C'est que la plupart des organisations, comme la cour pénale internationale, fonctionnent avec un système hybride, qui essaie de mixer le *common law* et le *civil law* ».

3.2.2 Une visibilité différente

Les deux Ambassades en question font les mêmes efforts de médiation et de représentation interculturelles. Nous retrouvons le même objectif, c'est-à-dire que le participant 1 travaillant au service économique de l'Ambassade de France parle de « couvrir tous les champs ». De la même façon, le participant 4, fonctionnaire au service défense de l'Ambassade des Pays-Bas explique que l'Ambassade vise à intervenir « dans tous les domaines de travail possibles : agriculture, affaires économiques, mais aussi militaire »²⁰⁰. Pourtant, leur visibilité n'est pas tout à fait pareille.

Un premier exemple est que l'Ambassade de France est un grand acteur au niveau international. C'est également ce qu'explique le fonctionnaire au service défense de l'Ambassade des Pays-Bas : « La France occupe une autre position dans la balance du marché à la planète que les Pays-Bas (...). La France a quand même une position différente de la nôtre. (...) C'est une force nucléaire (...), rien que géographiquement c'est déjà plus grand »²⁰¹. Ceci ne demeure pas sans conséquence pour la médiation. En effet, la capacité négociatrice et médiatrice de l'Ambassade de France est plus grande de par ses fonctions internationales. La France a une influence considérable dans ces organisations internationales et, par conséquent, sa « représentation permanente y joue un rôle important »²⁰².

Ce que nous constatons également, c'est que les Ambassades ont une certaine orientation, malgré la couverture totale des différents champs d'action. Le participant 9, fonctionnaire à la Chancellerie diplomatique, souligne par exemple que l'Ambassade de France aux Pays-Bas a « un service économique assez important, puisque la relation bilatérale France-Pays-Bas a une très, très forte dimension économique ». Cette visibilité ne diffère pas seulement selon les relations bilatérales. En effet, la visibilité de l'aspect européen dans les différentes actions diplomatiques est également

¹⁹⁹ Participant 9.

²⁰⁰ Traduit du néerlandais : « op alle mogelijke vakgebieden: landbouw, economische zaken, ook militaire ».

²⁰¹ Traduit du néerlandais : « Frankrijk is, eh, bekleedt een andere positie in de marktbalans op de planeet aarde dan Nederland. (...) Frankrijk heeft toch wel een iets andere positie dan wij hebben. (...) Het is een nucleaire strijdmacht (...), het is geografisch al een stuk groter » – Participant 4.

²⁰² Participant 9, travaillant à la Chancellerie diplomatique.

différente selon les deux Ambassades. Les fonctionnaires de l'Ambassade de France mentionnent relativement souvent l'Union européenne et ses influences lors des actions menées. La fonctionnaire à la Chancellerie diplomatique parle ainsi de « différents outils que l'Union européenne met en place, que ce soit nos positions dans le cadre de la coopération à l'OTAN (...), ou les missions extérieures multilatérales autour des Nations unies »²⁰³. Ceci s'explique sans doute par l'importance du cadre multilatéral pour la France et la grande influence qu'il a sur sa représentation. En revanche, pour l'Ambassade des Pays-Bas, de tels accords de coopération sont mentionnés une seule fois. Le participant 4, travaillant au service défense précise que : « Cela n'empêche pas les Pays-Bas de faire partie de l'Union européenne, de différents accords de coopération (...) de l'OTAN, donc dans cette optique il est également demandé de s'impliquer dans ses accords de coopération »²⁰⁴. Si ce fonctionnaire explique que cet aspect bilatéral est désormais indissociable des relations multilatérales, il est logique que le cadre européen intervienne souvent dans les actions diplomatiques décrites par les fonctionnaires de l'Ambassade de France aux Pays-Bas. La représentation française est donc également assurée à partir de l'identité et de la coopération européenne, surtout maintenant que les différentes cultures se familiarisent davantage les unes avec les autres grâce à la mondialisation. Que cela implique-t-il pour la médiation interculturelle ? Un rôle de plus en plus grand sans doute, puisque les États sont de plus en plus demandeurs d'un passage harmonieux d'une culture à l'autre, facilité par la médiation interculturelle. Les relations multilatérales, y compris européennes, sont alors les médiatrices de ce rapport de plus en plus intime et nécessaire entre les différents pays.

3.2.3 Vers davantage de coopération ?

À l'heure actuelle, la question de l'avenir européen est plus actuelle que jamais. Sa constitution est remise en question par le Brexit et les récentes élections européennes. Aussi, les débats politiques nationaux se caractérisent de plus en plus par des enjeux qui concernent toute la communauté européenne, tels que l'immigration ou encore le réchauffement climatique. Les participants ont également répondu à la question concernant l'avenir de la diplomatie (culturelle) ou les futures missions des diplomates. Les enjeux européens ont été mentionnés par quatre participants – il faut néanmoins savoir qu'il s'agit des attentes personnelles, voire des visions fictives de la diplomatie future.

Une première idée avancée serait d'aller à l'avenir vers davantage d'intégration au niveau européen. Le participant 1, fonctionnaire au service économique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas, en explique la conséquence : « Davantage d'intégration au niveau européen devrait faire évoluer la mission diplomatique en Europe ». Il serait possible que cette évolution manifeste une dimension européenne plus importante que l'identité des États membres de l'Union européenne. À côté de cette

²⁰³ Participant 9.

²⁰⁴ Traduit du néerlandais : « *Dat laat onbelet dat Nederland onderdeel uitmaakt van de EU, van allerlei samenwerkingsverbanden, (...), van de NAVO, dus vanuit die optiek wordt daar ook gevraagd om in de samenwerkingsverbanden te zitten* ».

intégration, nous trouvons un certain souhait pour davantage de coopération au niveau européen de la part du participant 3, travaillant au service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas en France : « Je trouve aussi que nous en tant qu'attachés culturels, si je regarde mes collègues d'autres États membres de l'Union européenne, nous devons nous retrouver plus souvent et inscrire à l'ordre du jour de façon thématique des sujets »²⁰⁵.

L'évolution même de l'Union européenne ferait également évoluer le métier du diplomate, d'après le participant 10, fonctionnaire au service de presse, d'information et de communication : « Je crois que c'est un métier qui évolue, qui évolue avec notamment les changements géopolitiques, parce que l'Union européenne change d'une façon relativement intense ». En plus d'influencer le métier de diplomate, c'est l'évolution de la diplomatie elle-même qui est en jeu. Ce processus serait incité par davantage d'intégration européenne ou simplement par le fait de rester fidèle à une coopération européenne intensive, comme l'explique le participant 6, fonctionnaire au service juridique de l'Ambassade de France :

« Il y a Bruxelles, mais l'orientation bilatérale entre les États reste importante aussi (...). Puisque même en Union européenne, les États demeurent, on n'est pas encore en fédération en l'Union européenne (...). Après, l'Union européenne peut aussi permettre qu'à l'extérieur de l'Union européenne, on aille vers plus de mutualisation des moyens ».

Reste à déterminer quelle serait l'influence de ce genre de changements sur la médiation interculturelle et la représentation interculturelle qui serait assurée. Une coopération plus intensive au niveau européen permettrait un renforcement de la représentation de l'identité européenne, dont le caractère pluri-identitaire serait d'autant plus important si sa structure changeait de façon constante. L'hybridité au sein même de l'Union européenne fait que la médiation interculturelle demeure omniprésente, car de telles futures missions impliqueraient que l'Union européenne opère comme un méga espace de dialogue interculturel. Aussi serait-elle négociatrice des différentes représentations identitaires et multiculturelles – car, comme nous l'avons vu, un représentant sur place restera important. Ceci nous amène à considérer l'Union européenne comme une médiatrice interculturelle particulière.

3.3 L'Ambassadeur, un médiateur en soi ?

Les Ambassades (en tant qu'institutions au sens méta-régulateur) et leurs équipes font en sorte qu'il y ait une véritable médiation interculturelle, en faisant dialoguer les différentes cultures dans le pays de résidence. Pourtant, comme nous l'avons déjà évoqué dans le premier chapitre, puisque l'ambassadeur incarne personnellement la représentation française et néerlandaise, nous sommes face à une

²⁰⁵ Traduit du néerlandais : « *Ik vind ook dat we als cultuurattachés, als ik kijk ook naar mijn collega's van andere lidstaten van de Europese unie, wij moeten elkaar meer opzoeken en thematisch onderwerpen agenderen* ».

représentation particulière. Il s'agit donc ici de vérifier en quel sens ce personnage important pourrait être considéré comme un médiateur en soi.

3.3.1 Des fonctions à plusieurs niveaux

Tout d'abord, il faut savoir que l'Ambassadeur de l'Ambassade de France aux Pays-Bas opère à plusieurs niveaux. En effet, d'après le participant 1, fonctionnaire au service économique, l'ambassadeur : « entame une double casquette, multilatérale et bilatérale ».

Nous rencontrons ici un premier niveau dans la coopération franco-néerlandaise bilatérale. Neuf des dix participants ont évoqué les fonctions de l'ambassadeur en la matière. Ils insistent en premier lieu sur son caractère représentatif. Ainsi, ce même fonctionnaire explique que l'Ambassadeur de France « est nommé par le président de la République, il représente à la fois le chef de l'État et tous les ministres, donc il a vraiment un rôle de représentation très fort ». Le fonctionnaire au service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas évoque également ce rôle important, mais il nuance quelque peu les dires de son collègue :

« Oui, l'Ambassadeur est bien sûr le premier représentant d'une Ambassade (...). Mais l'Ambassadeur est très clairement en général celui qui les contacts à haut niveau, par exemple avec le gouvernement français, avec le monde des affaires, c'est en fait le porte-bannière de l'Ambassade qui entretient des contacts »²⁰⁶.

Le rôle de l'Ambassadeur est donc de tisser des liens entre l'État français et l'État néerlandais – ou vice-versa. Avant tout, c'est sa fonction qui permet de privilégier les rapports étatiques.

Il serait intéressant d'interroger davantage le caractère symbolique et représentatif du rôle de l'Ambassadeur de France. Peut-être est-il particulièrement lié à l'importance accordée aux valeurs culturelles et symboliques dans la politique diplomatique de la France. Il faut toutefois garder à l'esprit que notre enquête empirique peut souligner des aspects personnels, qui tiennent à cœur nos participants, mais que nous pouvons pas toujours généraliser.

Que signifie cette mission bilatérale pour les actions entreprises par l'Ambassadeur ? Le participant 10, travaillant au service de presse, d'information et de communication s'exprime en ces termes :

« Et donc son rôle aussi c'est vraiment de développer le maximum de relations en premier, des associations qu'il évolue pour défendre les intérêts de la France. (...) Pour expliquer les

²⁰⁶ Traduit du néerlandais : « *Ja, de ambassadeur is natuurlijk gewoon de eerste vertegenwoordiger van een ambassade. (...) Maar de ambassadeur is heel duidelijk over het algemeen degene die echt de contacten op hoog niveau, bijvoorbeeld met de Franse overheid, met het zakenleven, het is eigenlijk het boegbeeld van de ambassade die contacten onderhoudt* » – Participant 3.

positions de la France aussi, parce qu'il y a un travail d'explication pour que les autres comprennent aussi quelles sont nos motivations, nos intérêts *etcetera* ».

L'ambassadeur doit donc défendre des positions de la France et les rendre plus lisibles pour ses interlocuteurs. Les différentes fonctions bilatérales présentées ci-dessus correspondent à ce que Christine Kessler, dans une émission de France Culture, énonce comme étant les principales missions de l'ambassadeur : « promouvoir, informer et négocier »²⁰⁷. Cette fonction de promotion, d'information et de défense va d'ailleurs dans les deux sens, ce qui appuie notre thèse de la présence d'une médiation réciproque pour la relation bilatérale franco-néerlandaise. C'est ce qu'explique le participant 7, fonctionnaire au service commercial de l'Ambassade de France :

« Il y a tout ce qu'il peut faire pour naturellement, valoriser les positions françaises, le savoir-faire français et toutes les actions auprès des décideurs néerlandais pour valoriser nos positions. (...) C'est aussi un élément moteur pour sensibiliser les entreprises et les universités sur l'intérêt de travailler avec les Pays-Bas ».

En effet, il s'agit non seulement de promouvoir la France aux Pays-Bas, mais également d'expliquer les intérêts néerlandais aux Français. Il informe sa patrie des actualités dans son pays de résidence et les autorités de son pays de résidence des positions et des actualités du pays qu'il représente. D'une certaine façon, l'incarnation de l'État français négocie lui-même, à un niveau modeste, une représentation néerlandaise. Il s'agit alors de représenter ou de défendre la position néerlandaise, au lieu d'assurer uniquement la présence française dans le pays de résidence. Cette représentation réciproque, permise par une médiation particulière, est d'après le participant 7 tout à fait essentielle, puisque « les Pays-Bas souffrent d'une relative méconnaissance dans l'esprit des Français ». Il ajoute que les différents outils, qu'ils soient économiques, commerciales, culturels ou encore académiques, doivent être utilisés pour faire de la promotion dans les deux sens (promouvoir les Pays-Bas en France et inversement). Cet exemple montre à tel point les fils de la représentation (inter)culturelle, la politique culturelle et la médiation interculturelle sont interconnectés.

Le grand volet multilatéral constitue une deuxième forme de médiation interculturelle, à savoir que l'Ambassadeur est impliqué dans des organisations internationales telles que l'OTAN et l'OIAC, à côté des tribunaux de justice internationaux qui sont également situés à La Haye. Cette fonction a été précisée par huit des dix participants. Le participant 9, fonctionnaire à la Chancellerie diplomatique, explique l'importance de ce volet : « C'est spécifique à l'Ambassade ici, dans tous les pays il n'y a pas toujours des organisations internationales. La Haye est un pôle important. (...) Avec les cours internationales, l'OIAC et il y a aussi toute une série d'agences européennes ». L'Ambassadeur intervient, il négocie

²⁰⁷ Kessler, Marie-Christine, dans : Garcin, Thierry, art. cit..

donc également la représentation française au niveau international. Pour atteindre cet objectif, il faut disposer d'une adaptation interculturelle particulière, puisqu'il se voit confronté à une multitude de représentants et de cultures. C'est ici que la représentation assurée sera à nouveau pluri-identitaire. En effet, il invite non seulement à la rencontre de la dimension purement française (voire francophone), mais médie également celle de l'Europe, en fonction de la négociation.

À ce niveau, le rôle de médiateur diffère légèrement pour l'Ambassadeur représentant l'Ambassade des Pays-Bas en France. Le participant 3, fonctionnaire au service culture et communication, explique ses différents rôles : « Notre ambassadeur est également pour l'Andorre et Monaco (...). Mais ce que je viens de dire, par exemple pour les organisations internationales ici comme l'OCDE ou l'UNESCO, nous avons des ambassadeurs propres »²⁰⁸. L'Ambassadeur des Pays-Bas en France est donc impliqué dans moins de niveau de médiation que celui de France aux Pays-Bas, puisqu'il s'agit d'un poste qui ne comprend pas autant de fonctions au niveau multilatéral. Il reste important de souligner que cette incarnation personnelle de la représentation néerlandaise n'est pas pour autant moins importante.

Jusqu'ici, les différentes formes de médiation jouaient davantage au niveau macro. Pourtant, les deux Ambassadeurs sont également médiateurs à un niveau plus micro-organisationnel, c'est-à-dire qu'ils sont avant tout des chefs d'équipe. C'est ici que nous rencontrons une médiation plus interne, négociant les différentes identités et représentations assurées par l'équipe. Le participant 4, fonctionnaire au service défense de l'Ambassade des Pays-Bas en France, avançait ce rôle de manager même en premier : « L'ambassadeur est le chef d'équipe (...). Le tout est toujours plus que la somme des parties »²⁰⁹. Comment cette fonction se concrétise-t-elle en termes opérationnels ? Les participants identifient d'abord un grand rôle de coordination et de direction :

Le participant 10, fonctionnaire au service de presse, d'information et de communication explique « [qu']il y a une autonomie de tous les services et il y a en même temps un *feedback*, enfin un compte-rendu, un contrôle de la part de l'ambassadeur sur l'action de tous les services qu'il coordonne à l'étranger ».

Le fonctionnaire au service défense de l'Ambassade des Pays-Bas souligne que « c'est celui qui détermine au cas où il y a une discussion, aussi la direction et les décisions (...). Il est également le responsable direct, il est aussi le chef de l'Ambassade »²¹⁰.

²⁰⁸ Traduit du néerlandais : « *Onze ambassadeur is ook voor Andorra en Monaco (...). Maar wat ik net zei, bijvoorbeeld voor de internationale organisaties hier zoals de OESO of de UNESCO hebben wij weer aparte ambassadeurs* ».

²⁰⁹ Traduit du néerlandais : « *De ambassadeur is de teamleider (...). De som is altijd meer dan de gemene deler* ».

²¹⁰ Traduit du néerlandais : « *Hij is degene die in voorkomende gevallen als er een discussie is, ook de lijn bepaalt en de beslissingen (...). Hij is ook de direct verantwoordelijke, hij is ook de baas van de ambassade* » – Participant 4.

Cet aspect de direction est également mentionné par le participant 8, travaillant au service de coopération et d'action culturelle : « Donc c'est aussi ce rôle d'assembler et de, oui, faire en sorte qu'il y ait une action globale cohérente au service de la diplomatie française ».

C'est puisque l'ambassadeur intervient aussi bien au niveau macro- que micro-organisationnel, en facilitant de multiples dialogues et échanges, qu'il convient de le considérer comme un médiateur en soi.

3.3.2 L'importance de la valeur symbolique

L'un des deux fonctionnaires de l'Ambassade des Pays-Bas en France l'a déjà mentionné : si nous parlons d'une « incarnation de l'État » ou bien d'une « *boegbeeld* » en néerlandais, c'est que nous touchons à un facteur important de la médiation et de la représentation interculturelles en milieu diplomatique, à savoir la valeur symbolique. Ce chapitre vise à révéler le rôle de cette symbolique en diplomatie en général, mais en particulier pour la mission de l'ambassadeur.

La valeur symbolique a été développée par neuf participants : chacun d'entre eux trouve qu'elle est nécessairement présente. Le participant 1, fonctionnaire au service économique de l'Ambassade de France, explique à ce sujet : « Quand je vous parle de la mission principale de l'Ambassade qui est de représenter l'État français (...). On est dans le symbole ». Ce caractère symbolique autour de la représentation se voit complété par le caractère institutionnel du métier de diplomate. D'après le fonctionnaire au service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas, ils témoignent eux-mêmes également d'une certaine symbolique. Il explique « qu'il y a autour de l'ambassade ou du diplomate toujours un certain, il y a toujours un certain romantisme qui tourne autour »²¹¹. Le fonctionnaire au service juridique de l'Ambassade de France partage cette opinion : « Justement pour le grand public, les ambassades sont plutôt symboliques au sens où elles représentent la présence d'un État (...). Qu'il y a un lieu reconnaissable dans la ville et dans le pays »²¹². Il est pertinent de voir comment cette valeur symbolique s'est insérée dans la diplomatie et de façon plus générale, mais surtout plus profondément, dans la société. Il est question d'une médiation particulière à cet effet, puisqu'une certaine représentation est assurée : une représentation qui renforce ce caractère symbolique. D'après le participant 1, travaillant au service économique de l'Ambassade de France, la valeur symbolique se voit affirmée à travers les différents affichages qui accompagnent et médient la représentation :

« Il y a une valeur institutionnelle et symbolique qui s'exerce à travers l'affichage du drapeau français (...). La sacralité de l'enceinte diplomatique, consacré par l'extraterritorialité. La

²¹¹ Traduit du néerlandais : « *Er hangt natuurlijk altijd een zekere, altijd rond de ambassade of de diplomaat, er hangt natuurlijk altijd ook een soort van romantiek omheen* » – Participant 3.

²¹² Participant 6.

sacralité des personnes exerçant à l'Ambassade (...). Des diplomates qui bénéficient de l'immunité. Donc on est dans les symboles ».

Ce même processus est présent à l'Ambassade des Pays-Bas en France, lorsque le fonctionnaire au service défense explique :

« Nous sommes bien sûr quand même la représentation des Pays-Bas ici en France (...). Donc c'est quand même qu'on est le symbole pour, oui, pour notre nation à l'étranger. Nous représentons le Royaume ici et cela commence déjà par un tel grand « je maintiendrai », l'écu qui se trouve à l'entrée de l'Ambassade (...). Le drapeau au-dessus (...). Nous sommes la représentation néerlandaise dans un autre pays »²¹³.

D'un côté, ce sont alors les Ambassades elles-mêmes qui sèment cette valeur symbolique. Pourtant, toute cette problématique tourne également autour de l'imaginaire.

En effet, le participant 2, fonctionnaire au Consulat général de France, explique qu'elle pense que la valeur symbolique est également « dans l'imaginaire des personnes ». Ce propos mérite une réflexion plus profonde. Cette distinction entre une symbolique « extérieure » vis-à-vis la symbolique qui serait « imaginaire » est également établie par le participant 8. Cette fonctionnaire, travaillant au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, explique : « Donc nous c'est l'image que l'on souhaite et qu'on essaie de projeter par toutes les actions que l'on met en place. Après, la valeur symbolique et la représentation qu'en ont les Néerlandais, on ne sait pas toujours ». Il convient donc de distinguer la valeur symbolique accompagnant la représentation mise en œuvre par les actions diplomatiques de l'Ambassade, qui serait « maîtrisée », de l'imaginaire personnel²¹⁴ des habitants du pays de résidence, à son tour « non-maîtrisée ». Pourtant, l'une influence inévitablement l'autre, c'est-à-dire que le processus de médiation initie l'assertion d'une certaine représentation, qui, quant à elle contribue à l'imaginaire personnel. Parfois, montrer explicitement peut être un choix politique, voire une véritable manifestation politique (culturelle). Le participant 6, travaillant au service juridique de

²¹³ Traduit du néerlandais : « *Maar we zijn natuurlijk wel de vertegenwoordiging van Nederland hier in Frankrijk (...). Dus dat is wel, dat je symbool staat, ja, toch voor onze natie in het buitenland. Wij vertegenwoordigen het Koninkrijk hier en dat begint al met zo'n grote je maintiendrai, het wapenschild wat bij de ingang van de ambassade hangt (...). De vlag erboven op (...). Wij zijn het Nederlandse, de Nederlandse representatie in een ander land* » – Participant 4.

²¹⁴ Deux de nos participants ont également insisté sur le fait que cet imaginaire ne correspond pas toujours à la réalité. C'est ainsi qu'explique le participant 5, travaillant au service judiciaire de l'Ambassade de France : « C'est comme la justice, tout ce qui n'est pas connu dégénère un peu des fantasmes (...). Et donc voilà pour les gens à l'extérieur, évidemment il y a un côté, tout le monde s' imagine quelque chose de très politique, de très protocolaire ». Ce même côté fantastique est mentionné par le fonctionnaire au service culture et communication de l'Ambassade des Pays-Bas en France, qui rajoute que « les gens en ont parfois, oui souvent une image. Parfois cette image est également, oui, assez stéréotypée, comme si les diplomates réseautaient constamment lors des pots et ce genre de choses » (Traduit du néerlandais : « *Mensen hebben daar soms, ja vaak een beeld bij. Soms is dat beeld ook, ja nogal clichématig van alsof diplomaten natuurlijk constant aan het netwerken zijn op borrels en dat soort dingen* » – Participant 3).

l'Ambassade de France, mentionne par exemple le Palais de la Paix²¹⁵ : « Peut-être ici qu'on est à côté de la Paix, c'est aussi symbolique. Ça permet de montrer aussi l'importance que la France accorde à ses relations avec les Pays-Bas ». C'est ici que la valeur symbolique relève les liens intimes entre représentation, médiation et politique (diplomatique et/ou culturelle), qui se tissent à la fois à un niveau personnel et à un niveau sociétal, tout comme à un niveau méta-institutionnel.

Cette valeur symbolique permet également de revenir sur le rôle de l'ambassadeur. En effet, « c'est une représentation qui est vraiment l'humanisation directe du pouvoir exécutif du président de la République (...). Donc c'est vraiment (...) symboliquement ce qu'il y a de plus, politiquement et hiérarchiquement élevé »²¹⁶, comme l'explique le fonctionnaire du service de presse, d'information et de communication de l'Ambassade de France. Nous retrouvons donc cette même association symbolique pour l'ambassadeur. Dans son cas, la valeur symbolique serait due à la nature même de son poste. Ceci nous amène à un dernier résultat issu de notre étude empirique. Il faut savoir que les différentes missions de l'Ambassade en tant qu'institution et celles entreprises par l'ambassadeur se chevauchent souvent. Lors de l'entretien avec la fonctionnaire au Consulat général de France, cette distinction se révélait même négligeable. D'après elle, il n'y a pas de différence entre les deux missions respectives, parce que « l'ambassadeur quand il est nommé, il a ce qu'on appelle un plan d'action (...) à mettre en œuvre et c'est le plan d'action de l'ambassade (...). Donc tous les services y sont associés (...). Et justement, je pense que l'ambassadeur est le représentant par définition justement, du gouvernement français (...). Et c'est lui qui donne l'orientation, les priorités »²¹⁷.

À son tour, la sacralité qui vient d'être évoquée par le participant 1 permet une assertion plus efficace de la représentation de l'identité et de la présence française ou néerlandaise. La médiation interculturelle mise en œuvre lors de l'effectuation de la mission diplomatique négocie alors non seulement la représentation, mais également la valeur symbolique et l'imaginaire qui l'accompagnent.

²¹⁵ Il faut savoir que l'Ambassade de France est situé à côté de ce qui est appelé en néerlandais « *het Vredespaleis* ». C'est pour cette raison que la fonctionnaire parle du Palais de la Paix (une traduction du néerlandais). Le Palais héberge la Cour Internationale de Justice et la Cour Permanente d'Arbitrage. Elle arbitre également « la plus grande bibliothèque du monde dans le domaine du droit international » et l'Académie de Droit International de la Haye (Vredespaleis, « Information », *Vredespaleis*, 2019. Récupéré à : <https://www.vredespaleis.nl/information/?lang=fr> Consulté le 10 juin 2019).

²¹⁶ Participant 10.

²¹⁷ Participant 2.

Conclusion

Comment représenter une langue, une culture et une pensée en contexte « étranger » ? Comme nous l'avons vu, cette étude s'inscrit au cœur des problématiques interculturelles en examinant la façon dont l'Ambassade de France aux Pays-Bas et l'Ambassade des Pays-Bas en France promeuvent et représentent leur langue, leur culture et leur pensée respectives. La mission diplomatique tisse ainsi des liens – tout en interrogeant leurs frontières au sens le plus large du terme – entre la représentation, la politique culturelle et la médiation interculturelle en diplomatie.

Parmi la variété des missions diplomatiques, celle de la représentation du pays s'avère l'une des plus importantes, en ce sens qu'elle mobilise les nombreux processus de négociation et d'interaction inscrits au cœur des problématiques identitaires. En un sens, la représentation intervient comme un dispositif de positionnement qui exige naturellement un effort de co-construction et de compréhension mutuelle. En l'occurrence, il faut que la présence française ou néerlandaise soit reconnue par le pays de résidence. L'influence interculturelle s'est avérée considérable, dans la mesure où il s'agit en diplomatie de s'adapter au contexte du pays de résidence et de chacune des situations. Au niveau multilatéral, il s'agit même d'une adaptation à chacun des différents représentants. La représentation en termes étatiques opère davantage au niveau bilatéral. C'est ici que nous rencontrons également l'importance de l'ambassadeur, qui constitue l'incarnation sur place. Son identité représente la présence française – en toute sa diversité – auprès des instances locales. Nous avons vu que l'hybridité et la nature dynamique des identités et des représentations, formalisées par Dervin, Bucholtz et Hall, sont manifestes au cœur de ce processus. L'hybridité culturelle est peut-être bien ce qui permet l'adaptation au contexte interculturel.

À cet égard, la francophonie représente un enjeu particulier pour notre sujet, à ce titre qu'elle enrichie en quelque sorte l'identité française, contribuant à la pluralité identitaire du pays et de sa représentation. Une distinction a été établie entre le caractère institutionnel de la Francophonie et la communauté de cultures, interpellant la diversité culturelle que constitue la francophonie. À ce titre, l'hybridité, processus essentiellement dynamique, intervient de nouveau comme l'un des éléments moteurs de la représentation diplomatique. Bien que la France occupe une place centrale, mettre en avant Celle-ci pourrait d'ailleurs être considérée comme une représentation interculturelle en soi, portant à la lumière la représentation particulière que constitue celle de l'identité française à l'étranger. Aussi, fait-elle preuve d'une sorte de supplément de médiation interculturelle dans la représentation de la langue, de la culture et de la pensée françaises à l'étranger. C'est donc en reconnaissant et en promouvant la pluralité des identités, des cultures et des représentations au sein de la francophonie – par le biais de la Francophonie – que la représentation d'une présence française est mise en œuvre en contexte diplomatique. Ceci est particulièrement manifeste pour la présence française aux Pays-Bas.

Il faut enfin ajouter que les réseaux sociaux occupent désormais une place prépondérante dans les stratégies communicatives et la diplomatie publique. D'une certaine façon, il s'agit alors de représenter la représentation mise en œuvre, ce qui fait preuve d'une double forme de médiation. La plupart de ces communications impliquent une coopération interinstitutionnelle, renforçant encore plus le caractère co-constructif de la représentation.

Au sein de ces processus de représentation interculturelle, la politique culturelle est qu'un simple vecteur. En effet, celle-ci intervient comme véritable dispositif politique. Pour la France, l'exception culturelle défend l'idée que la culture constitue une partie intégrante de son identité et peut *in fine*, paradoxalement, opérer comme une ressource de « marketing ». Par conséquent, la « culture » est négociée lors de la représentation de la présence française, mais elle intervient également comme actrice représentationnelle. Pourtant, de par son ample diffusion et sa capacité de faciliter un dialogue interculturel, le « *soft power* » de ce dispositif a été remis en question. À côté d'une influence plus symbolique, la culture influence véritablement les actions entreprises par les deux Ambassades. Les Alliances françaises, le lycée français ou encore les activités réalisées par l'Institut français ou CampusFrance montrent un maillage réussi aux Pays-Bas. L'Ambassade des Pays-Bas fonctionne davantage sur l'intérêt ou la demande dans le pays de résidence, mais aussi dans son cas la culture s'avère un véritable dispositif diplomatique. En effet, en négociant l'identité et la présence française, la représentation projette une certaine image du pays et de sa langue, sa culture et sa pensée respectives. Cette image est renforcée par la valeur symbolique que reflète le patrimoine, lui-même négociateur du « *soft power* ».

Dans ce processus, la responsabilité des institutions est naturellement importante. « L'équipe France », se révèle être un vecteur déterminant sinon responsable quant à la diffusion de la représentation de l'identité et de la présence françaises. Quant aux institutions locales, elles sont considérées comme autant d'aides ou d'appuis précieux. Néanmoins, ces institutions disposent avant tout d'autonomie. De ce point de vue, leur coopération est subordonnée d'une part à leur programmation, d'autre part à l'évaluation positive de ladite collaboration pour leur propre représentation. En ce sens, l'exemple des Alliances françaises relativise le « *soft power* ».

Cette recherche a notamment essayé de démontrer comment la représentation diplomatique interculturelle – parfois en s'appuyant sur le dispositif fort que constitue la politique culturelle – opère grâce à différentes formes de médiation interculturelle. L'adaptation au contexte interculturel et le rapport à l'autre (culture) font qu'il s'agit de rendre possible un passage, voire de construire des relations entre des porteurs de multiples cultures. En contexte diplomatique, cette pluralité identitaire constitue un défi particulier. Les trois missions les plus importantes de l'Ambassade sont celles de défendre, de promouvoir et de représenter. Pourtant, la « défense » met en avant le dispositif de positionnement et souligne le fait que la médiation négocie justement la représentation. L'Ambassade intervient donc à la

fois comme espace facilitant le passage entre les deux cultures respectives, et comme l'institution méta-régulatrice assurant la représentation.

Dans ce processus, la médiation opère à plusieurs niveaux. Au niveau bilatéral, le dialogue interculturel est réalisé entre acteurs étatiques, mais également au niveau régional et municipal. Les fonctionnaires ont établi la distinction entre l'action civique et l'action diplomatique. L'action civique initie davantage une médiation non-étatique, se dressant dans la société civile (parfois d'individu à individu), sans pour autant renoncer au dialogue interculturel. À leur tour, les actions diplomatiques concernent en particulier le niveau étatique, associées au caractère « défensif » de la mission diplomatique. Aussi, les Ambassades sont-elles impliquées au niveau multilatéral, permettant encore un autre niveau de médiation.

Le cadre européen est important dans la représentation et la médiation interculturelles en diplomatie. C'est ainsi que « l'identité européenne », aussi complexe soit-elle, régule parfois les relations franco-néerlandaises. Elle est non seulement récurrente lors des missions bilatérales, mais intervient également comme médiatrice facilitant un rapprochement des deux cultures et un positionnement commun sur certains sujets. La représentation permanente de la France dans l'OIAC, les tribunaux judiciaires internationaux et l'OTAN fait d'elle une médiatrice interculturelle particulière. Aussi, grâce à la mondialisation, la représentation européenne et les relations multilatérales semblent de plus en plus demandeuses d'une médiation interculturelle.

Qu'impliquent tous ces processus de médiation pour l'Ambassadeur ? En tant que représentant français bénéficiant d'une double casquette, l'ambassadeur s'occupe justement de ces relations multilatérales et des rapports bilatéraux à haut niveau. C'est à ces niveaux qu'il peut être considéré comme un médiateur initiant des dialogues interculturels. Au niveau micro-organisationnel, l'Ambassadeur est avant tout un chef d'équipe, facilitant une médiation plus interne entre les différents membres de l'équipe. Si la reconnaissance du pouvoir étatique de l'Ambassadeur est tout d'abord permise par une certaine valeur symbolique déléguée à cette fonction particulière, il semble tout à fait pertinent de voir comment cette symbolique s'insère et agit dans la diplomatie et dans la société. En effet, cette représentation singulière n'intéresse pas que le seul métier de diplomate, elle touche également l'imaginaire des gens. L'Ambassadeur en tant qu'incarnation humaine renforce encore cette symbolique. Aussi, la sacralité laïque associée à sa mission diplomatique permet-elle une performance particulière au moment de la représentation de l'identité.

Les deux Ambassades s'appuient donc sur de différentes formes de médiation interculturelles afin de promouvoir leur langue, leur culture et leur pensée respectives. En passant parfois par la politique culturelle, elles assurent une représentation diplomatique particulière, où la dimension européenne domine parfois les relations purement franco-néerlandaises et la représentation de celles-ci.

Maintenant que les élections européennes interrogent avec insistance l'avenir des diplomaties européennes, il serait intéressant d'examiner l'évolution (ou non) d'une véritable diplomatie

européenne. D'autant plus que, le 26 juin dernier, la Commission européenne a présenté la sélection des 17 premières universités qui feront partie de l'initiative « *'European Universities' alliances* »²¹⁸. En un sens, ce dispositif médiateur pourrait être considéré comme une forme de politique culturelle opérant au nom de la diplomatie européenne, dans l'objectif de « *promote European values and identity (...) and foster the quality, inclusiveness and competitiveness of European higher education* »²¹⁹. Cette diplomatie, ainsi que cette identité européennes, sont-elles amenées à devenir des dimensions de plus en plus importantes de l'identité et de la représentation des états membres ?

²¹⁸ Commission européenne, « First 17 'European Universities' selected », *Commission Européenne*, le 26 juin 2019.

Récupéré à : https://ec.europa.eu/education/news/first-17-european-universities-selected_fr
Consulté le 30 juin 2019.

²¹⁹ *Ibid.*.

Bibliographie

Livres et essais académiques

- Baarda, Ben, Van der Hulst, Monique, *Basisboek interviewen*, Groningen/Houten, Noordhoff, 2012.
- Birck, Jean-Benoît, Consil, Jean-Michel, Perrin, Florence, *Sciences humaines 2014-2015*, Paris, Atlande (Collection « Clefs concours, Khâgnes »), 2014.
- Braillard, Philippe, Djalili, Mohammed-Reza, *Les relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France (Collection « Que sais-je ? »), 2016.
- Chaumier, Serge, Mairesse, François, *La médiation culturelle (2^e édition)*, Malakoff, Armand Colin, 2017.
- Dervin, Fred, « Cultural identity, representation and Othering », Jackson, Jane (dir.), *The Routledge Handbook of Language and Intercultural Communication*, Londres/New York, Routledge, 2012.
- Dijan, Jean-Michel, *Politique culturelle : la fin d'un mythe*, Paris, Gallimard, 2005.
- Dodier, Nicolas, Barbot, Janine, « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°2, 2016.
- Dörnyei, Zoltán, *Research Methods in Applied Linguistics*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- Fumaroli, Marc, *L'Etat culturel : Essai sur une religion moderne*, Paris, Éditions de Fallois, 1991.
- Houtkoop, Hanneke, Koole, Tom, *Taal in Actie. Hoe mensen communiceren met taal*, Houten, Coutinho, 2000.
- Karsaklian, Éliane, *Le marketing international*, Paris, Eyrolles (Éditions d'Organisation), 2007.
- Katrandzhiev, Valentin, « Cultural content on the websites of diplomatic systems », Slavik, Hannah (dir.), *Intercultural communication and diplomacy*, Malte, DiploFoundation, 2004.
- Martel, Frédéric, *De la culture en Amérique*, Paris, Flammarion (Collection « Champs essais »), 2011.
- Mazières, Frédéric, « Les contextes et les domaines d'intervention de l'Attaché de Coopération pour le Français, une enquête en Colombie : regards sociolinguistiques et didactiques », *HAL archives ouvertes*, Paris, Université Sorbonne Nouvelle – Paris III, 2009.
- Moulinier, Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*, Paris : Presses Universitaires de France (Collection « Que sais-je ? »), 2016.
- Nassim Abouddrar, Bruno, Chaumier, Serge, *La médiation culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France (Collection « Que sais-je ? »), 2018.
- Schooten, Sanne, *Si loin, si proche : dialogue interculturel ou médiation littéraire*, Mémoire de Licence, Utrecht, Université d'Utrecht, 2018.
- Van der Donk, Cyrilla, Van Lanen, Bas, *Praktijkonderzoek in zorg en welzijn*, Bussum, Uitgeverij Coutinho, 2015.

Articles (de presse), interviews et comptes-rendus

Abdallah-Preteille, Martine, « Pour un humanisme du divers », *VST – Vie sociale et traitements*, vol. 3, n° 87, 2005.

Bhabha, Homi K., Rutherford, « Le tiers-espace », *Multitudes*, vol. 26, n° 3, 2006.

Bonnet Saint-Georges, Bénédicte, « Les Rembrandt Rothschild visibles au Louvre pour trois mois », *La Tribune de l'Art*, le 10 mars 2016.

Récupéré à : <https://www.latribunedelart.com/les-rembrandt-rothschild-visibles-au-louvre-pour-trois-mois>

Consulté le 10 mars 2019.

Bonnet Saint-Georges, Bénédicte, « Les Rembrandt Rothschild visibles au Louvre pour trois mois », *Galerie d'images de La Tribune de l'Art*, le 10 mars 2016.

Récupéré à :

https://www.latribunedelart.com/spip.php?page=docbig&id_document=25602&id_article=6171

Consulté le 10 mars 2019.

Bucholtz, Mary, Hall, Kira, « *Language and Identity* », Duranti, Alessandro (dir.), *A companion to linguistic anthropology*, Oxford, Blackwell, 2004.

Calligaro, Oriane, « From 'European cultural heritage' to 'cultural diversity' ? The changing core values of European cultural policy », *Politique européenne*, vol. 3, n° 45, 2014.

Caillet, Elisabeth, « L'ambiguïté de la médiation culturelle : entre savoir et présence », *Public et musées*, n°6, 1994.

Cole, Deborah, « Looking for rapport in the metacommunicative features of an ethnographic interview », Goebel, Zane (dir.), *Understanding rapport*, Berlin, Mouton De Gruyter, sous presse.

Cole, Deborah, Meadows, Bryan, « Reimagining Sociolinguistic Identification in Foreign Language Classroom Communities of Practice », Rivers, Damian J., Houghton, Stephanie (dir.), *Social Identities and Multiple Selves in Foreign Language Education*, Londres, Bloomsbury Academic, 2013.

Gillibert, Matthieu, Milani, Pauline, « Introduction : Modèles et contre-modèles transnationaux de diplomaties culturelles », *Relations internationales*, n° 169, 2017.

Gignoux, Sabine, d'Yvoire, Raphaëlle, « Rembrandt, les dessous d'un mariage arrangé », *La Croix*, le 20 avril 2016.

Récupéré à : <https://www.la-croix.com/Culture/Rembrandt-dessous-mariage-arrange-2016-04-20-1200754671>

Consulté le 11 février 2019.

Goffin, Benoît, L'Hostis, Céline, « Fermeture des Instituts français : une alternative est possible », *Libération*, le 31 mai 2016.

Récupéré à : https://www.liberation.fr/debats/2016/05/31/fermeture-des-instituts-francais-une-alternative-est-possible_1456399

Consulté le 7 avril 2019.

Jaeglé, Yves, « Rembrandt en garde alternée au Louvre », *Le Parisien*, le 11 mars 2016.
Récupéré à : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/culture-loisirs/rembrandt-en-garde-alternee-au-louvre-11-03-2016-5616135.php>
Consulté le 3 février 2019.

Kristeva-Joyeux, Julia, « Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la Francophonie », *Avis et rapports du conseil économique, social et environnemental*, 2009, p. 39.
Récupéré à :
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2009/2009_19_%20julia_kristeva_joyeux.pdf
Consulté le 19 janvier 2019.

Kruijt, Michiel, « Nederland en Frankrijk kopen Rembrandts samen », *de Volkskrant*, le 30 septembre 2015.
Récupéré à : <https://www.volkskrant.nl/cultuur-media/nederland-en-frankrijk-kopen-rembrandts-samen~b69e9b52/>
Consulté le 8 février 2019.

Leijten, Jorg, « Aangekochte Rembrandts vanaf 2 juli in Rijksmuseum », *NRC*, le 12 mai 2016.
Récupéré à : <https://www.nrc.nl/nieuws/2016/05/12/aangekochte-rembrandts-vanaf-2-juli-in-rijksmuseum-a1407305>
Consulté le 8 février 2019.

L'Hostis, Céline, Goffin, Benoît, « « La Maison Descartes d'Amsterdam, propriété de la France, ne doit pas être sacrifiée » », *Le Monde*, le 10 mai 2016.
Récupéré à : https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/05/10/la-maison-descartes-d-amsterdam-propriete-de-la-france-ne-doit-pas-etre-sacrifiee_4916779_3232.html
Consulté le 8 février 2019.

Maat, Bart, « Au Louvre, deux nouveaux Rembrandt dévoilés devant Hollande et le couple royal néerlandais », *France 24*, le 10 mars 2016.
Récupéré à : <https://www.france24.com/fr/20160310-louvre-rembrandt-hollande-roi-willem-alexandre-reine-maxima-musee-inauguration-rijksmuseum->
Consulté le 3 février 2019.

Manço, Altay, « Compétences interculturelles et stratégies identitaires », *Agora débats/jeunesses*, n° 22, 2000.

Ministerie van Buitenlandse Zaken, « Ontwikkeling van het departement », *Brochure Geschiedenis ministerie BZ*, le 22 août 2012.

Rücker, Katrin, « Diplomatie européenne et relations internationales : la dimension internationale du premier élargissement de l'Union européenne », *Relations internationales*, vol. 2, n° 146, 2011.

Rykner, Didier, « Les Rembrandt jusqu'à la lie », *La Tribune de l'Art*, le 1^{er} février 2016.
Récupéré à : <https://www.latribunedelart.com/les-rembrandt-jusqu-a-la-lie>
Consulté le 10 mars 2019.

Plasait, Bernard, « Améliorer l'image de la France », *Notes d'IÉNA (informations du conseil économique, social et environnemental)*, n° 363, le 9 avril 2010.

Vermaas, Peter, « Frankrijk : misleid over Rembrandts », *NRC*, le 26 septembre 2015.
Récupéré à : <https://www.nrc.nl/nieuws/2015/09/26/frankrijk-misleid-over-rembrandts-1541346-a1134606>
Consulté le 8 février 2019.

Wolton, Dominique, « L'identité francophone dans la mondialisation », *Cellule de réflexion stratégique de la Francophonie*, décembre 2008.

Multimédia : liens internet, radio et télévision

Commission européenne, « First 17 'European Universities' selected », *Commission Européenne*, le 26 juin 2019.

Récupéré à : https://ec.europa.eu/education/news/first-17-european-universities-selected_fr

Consulté le 30 juin 2019.

Garcin, Thierry, « Diplomatie. L'évolution des fonctions d'ambassadeur », *France Culture (Émission Actualités ; les enjeux internationaux)*, le 23 octobre 2012.

Récupéré à : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux/diplomatie-levolution-des-fonctions-dambassadeur>

Consulté le 9 février 2019.

Gouvernement du Burundi, « La force du dialogue véritable suppose la reconnaissance de l'autre, selon le professeur Sururu », *Gouvernement du Burundi*, 2019.

Récupéré à : <http://www.burundi.gov.bi/spip.php?article2215>

Consulté le 8 juin 2019.

Institut français des Pays-Bas, « Discours : Prix Descartes-Huygens », *Institut français des Pays-Bas*, 2019.

Récupéré à :

<https://www.google.nl/url?sa=i&source=images&cd=&ved=2ahUKEwihzrmcutriAhWDYlAKHeYQDXoQjRx6BAgBEAU&url=http%3A%2F%2Finstitutfrancais.nl%2Ffr%2Fagenda-culturel%2Fagenda-culturel-2%2Fdiscours-prix-descartes-huygens&psig=AOvVaw2ZWpISmYO0vydRqhjoPe8L&ust=1560102829736723>

Consulté le 8 juin 2019.

Lane, Philippe, « Y a-t-il un soft power à la française ? La réforme politique actuelle et le réseau culturel français dans le monde », *Politiques de la culture (Carnet de recherches du Comité d'histoire du ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles)*, le 26 mars 2018.

Récupéré à : <https://chmcc.hypotheses.org/2741>

Consulté le 17 mars 2019.

Larousse, « représentation ».

Récupéré à : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/repr%C3%A9sentation/68483>

Consulté le 17 février 2019.

Louvre, « Les portraits de Maerten Soolmans et d'Oopjen Coppit par Rembrandt : Une acquisition exceptionnelle exposée au musée du Louvre », *Louvre (Événements)*, 2019.

Récupéré à : <https://www.louvre.fr/les-portraits-de-maerten-soolmans-et-d-oopjen-coppit-par-rembrandtune-acquisition-exceptionnelle-exp>

Consulté le 11 février 2019.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Diplomatie culturelle », *France Diplomatie*, 2019.

Récupéré à : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/>

Consulté le 10 février 2019.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Du Louvre au Quai d'Orsay », *France Diplomatie*, 2019.

Récupéré à : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/decouvrir-le-ministere-histoire-terminologie/patrimoine-historique-du-quai-d-orsay/article/du-louvre-au-quai-d-orsay>
Consulté le 21 février 2019.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « La politique culturelle extérieure de la France », *France Diplomatie*, 2019.

Récupéré à : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/article/la-politique-culturelle-exterieure-de-la-france>
Consulté le 5 mars 2019.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Représentation », *France diplomatie*, 2018.

Récupéré à : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/missions-et-organisation-62169/metiers-de-la-diplomatie/l-activite-diplomatique-en-poste/article/representation>
Consulté le 19 janvier 2019.

Royaume des Pays-Bas, « La politique culturelle internationale des Pays-Bas en France », *Pays-Bas et vous*, 2019.

Récupéré à : <https://www.paysbasetvous.nl/votre-pays-et-les-pays-bas/france/cultuur>
Consulté le 5 mars 2019.

Rijksoverheid, « Geschiedenis », *Rijksoverheid*, 2019.

Récupéré à : <https://www.rijksoverheid.nl/ministeries/ministerie-van-onderwijs-cultuur-en-wetenschap/organisatie/geschiedenis>
Consulté le 7 avril 2019.

Rijksoverheid, « Internationaal cultuurbeleid », *Rijksoverheid*, 2019.

Récupéré à : <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/internationale-culturele-samenwerking/internationaal-cultuurbeleid>
Consulté le 10 mars 2019.

Université des Frères Mentouri Constantine 1, « Coopération "entrepreneuriale" UPMC1-Programme orange corners (Royaume des Pays-Bas) », *Université des Frères Mentouri Constantine 1*, 2019.

Récupéré à
<https://www.google.com/url?sa=i&source=images&cd=&ved=2ahUKEwiH4tLbu9riAhUHKewKHasRChsQjRx6BAgBEAQ&url=http%3A%2F%2Fumc.edu.dz%2Findex.php%2Ffr%2Fcomponent%2Fk2%2Fitem%2F1813-compte-rendu-de-la-visite-de-la-delegation-du-royaume-des-pays-bas&psig=AOvVaw2pi1811-hXFT8uWNpc8N06&ust=1560103265508743>
Consulté le 8 juin 2019.

Universiteit Utrecht, « Logo », *Universiteit Utrecht*, 2019.

Récupéré à : https://www.uu.nl/cmfiles/huisstijl/uu_logo_nl_en_png_transparant_2018.zip
Consulté le 8 juin 2019.

Vredespaleis, « Information », *Vredespaleis*, 2019.

Récupéré à : <https://www.vredespaleis.nl/information/?lang=fr>
Consulté le 10 juin 2019.

Annexe 1 : Description détaillée de la méthodologie

Dans ce chapitre, la méthodologie et la procédure seront mises en avant.

3.1 Corpus littéraire critique

L'analyse est basée sur un corpus littéraire sélectionné d'avance, tout comme sur des entretiens.

3.1.1 Matériel

La sélection de littérature critique constituant notre corpus littéraire se trouve en bibliographie, p. 84. Une contextualisation historique est fournie au sein de l'introduction. Les autres notions et théories sont explicitées dans les parties normatives de notre essai.

3.1.2 Procédure

Avant de commencer la recherche, un cadre théorique a été écrit. Une fois les entretiens réalisés, il s'est avéré que la nature des données se prêtait moins pour une approche positiviste-linguistique exigeant une présentation stricte des données. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de modifier le cadre théorique en une contextualisation historique et trois parties normatives, qui servent à contextualiser les notions sur lesquelles s'enchaîne ensuite l'argumentation à proprement parler.

3.2 Entretiens

La littérature théorique est complétée par les données recueillies en faisant des entretiens avec les différents fonctionnaires des deux ambassades respectives : l'Ambassade de France aux Pays-Bas et l'Ambassade des Pays-Bas en France. Les entretiens permettent d'obtenir une représentation relativement complète de l'Ambassade²²⁰ et une impression globale de son fonctionnement.

3.2.1 Matériel

Nous avons choisi de faire des entretiens semi-directifs. En effet, selon Dörnyei²²¹, cette forme permet au participant d'approfondir des sujets au choix sans le limiter dans ses réponses. Pour les entretiens semi-directifs, nous avons préparé une liste de sujets selon la méthode de Baarda et Van der Hulst²²². Les sujets et les questions respectifs sont basés sur la littérature critique et les grandes lignes de la recherche. Le choix des questions précises et des sujets s'est fait en considérant le service dans lequel interrogé travaille et selon ses connaissances. À la fin de l'entretien, il a été demandé au participant s'il lui restait des précisions ou des idées à ajouter, ce qui est d'après Dörnyei important pour que le

²²⁰ À l'exception de l'Ambassade des Pays-Bas en France, pour laquelle nous avons uniquement pu obtenir deux participants.

²²¹ Dörnyei, Zoltán, *Research Methods in Applied Linguistics*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 136.

²²² Baarda, Ben, Van der Hulst, Monique, *Basisboek interviewen*, Groningen/Houten, Noordhoff, 2012, pp. 40 et 47.

participant ait le mot de la fin et qu'il puisse encore aborder par lui-même des sujets non-interrogés directement. Les deux listes de sujets se trouvent respectivement en annexe 2 et 3, p. 94 et p. 100. De par la nature semi-directive des entretiens, non pas toutes les questions ont été posées. Les questions en gras avaient été jugées plus importantes d'avance, mais le choix des questions se faisait en fonction du participant et du déroulement en question. En tableau 1, les détails concernant les entretiens sont indiqués :

Tableau 1

Détails des entretiens

Participant	Date	Durée	Lieu	Langue
1	Le 19 mars 2019	29 min 09 sec	Téléphonique	Français
2	Le 21 mars 2019	41 min 47 sec	Amsterdam	Français
3	Le 21 mars 2019	40 min 20 sec	Téléphonique	Néerlandais
4	Le 25 mars 2019	45 min 06 sec	Téléphonique	Néerlandais
5	Le 29 mars 2019	38 min 12 sec	La Haye	Français
6	Le 29 mars 2019	41 min 41 sec	La Haye	Français
7	Le 2 avril 2019	48 min 08 sec	Amsterdam	Français
8	Le 4 avril 2019	43 min 30 sec	Amsterdam	Français
9	Le 25 mars 2019	42 min 32 sec	Téléphonique	Français
10	Le 12 avril 2019	45 min 55 sec	La Haye	Français

3.2.2 Participants

Nous avons essayé d'obtenir un échantillon de participants aussi varié, complet et valable que possible. Selon Dörnyei, il est important d'avoir un taux de réponse de 30% pour avoir un résultat satisfaisant et valide. Il précise aussi que pour l'analyse purement qualitative, « *an initial sample size of 6-10 might work well* »²²³. Pourtant, en contexte diplomatique, il est très difficile de trouver des fonctionnaires disponibles. Afin d'atteindre un objectif fiable et réaliste d'analyse qualitative, nous avons interrogé 8 fonctionnaires de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et 2 fonctionnaires²²⁴ de l'Ambassade des Pays-Bas en France. Afin d'alimenter le chapitre sur les responsabilités institutionnelles, nous avons essayé d'avoir parmi les fonctionnaires également quelques-uns responsables pour les institutions sous l'autorité de l'Ambassade, par exemple l'Institut français des Pays-Bas, et BusinessFrance.

Pour l'Ambassade de France, nous avons réussi à avoir au moins un fonctionnaire de chaque

²²³ Dörnyei, Zoltán, *op. cit.*, p. 127.

²²⁴ Nous sommes face à une problématique de représentativité pour l'Ambassade des Pays-Bas en France, puisque nous n'avons pu trouver que deux fonctionnaires disponibles. Il est alors important de signaler que la nature de ces données est alors extrêmement qualitative et qu'elles ne sont pas très valides en termes de représentativité.

service afin d'assurer la représentativité et la validité des données. Les participants ont été ciblés par une lettre d'information personnalisée, adressée par mail. Le compte mail professionnel de la chercheuse (celui de l'Institut français des Pays-Bas) a été utilisé, pour que l'expéditeur soit plus facilement reconnu. Un exemple d'une lettre d'information se trouve en annexe 4, p. 104. Au total, nous avons réalisé 10 entretiens. Un bilan des participants et de quelques-unes de leurs données personnelles est indiqué par le tableau 2 :

Tableau 2

Bilan des participants et de leurs données personnelles

Participant	Sexe	Nationalité	Âge	Langue maternelle	Langues étrangères	Formation	Service	Institution	Pays
1	Homme	Française	41	Français	Anglais	IUP Paris, École de Commissariat de la marine	Service économique	Ambassade de France aux Pays-Bas	Pays-Bas
2	Femme	Française	60	Français	Anglais, allemand, néerlandais	Sciences Politiques	Consulat général de France	Ambassade de France aux Pays-Bas	Pays-Bas
3	Homme	Néerlandaise	53	Néerlandais	Espagnol, anglais, français	Études européennes	Service culture et communication	Ambassade des Pays-Bas en France	France
4	Homme	Néerlandaise	50-55	Néerlandais	Français, anglais, allemand, espagnol	École de Guerre, Nederlandse Hogere Defensievorming, KMA	Service défense	Ambassade des Pays-Bas en France	France
5	Homme	Française	44	Français	Allemand, anglais, espagnol, néerlandais	Sciences politiques	Service judiciaire	Ambassade de France aux Pays-Bas	Pays-Bas
6	Femme	Française	30-35	Français	Anglais, espagnol	Sciences politiques	Service juridique	Ambassade de France aux Pays-Bas	Pays-Bas
7	Homme	Française	50	Français	Anglais, néerlandais	Doctorat droit national et européen, études supérieures spécialisées d'économie appliquée aux affaires	Service commercial	Ambassade de France aux Pays-Bas (Business France)	Pays-Bas
8	Femme	Française	42	Français	Anglais, espagnol	Agrégation, traduction comparée français-anglais	Service de coopération et d'action culturelle	Ambassade de France aux Pays-Bas (Institut français des Pays-Bas)	Pays-Bas
9	Femme	Française	45-50	Français	Anglais, espagnol	Sciences politiques, droit international	Chancellerie diplomatique	Ambassade de France aux Pays-Bas	Pays-Bas
10	Homme	Française	45	Français	Anglais	Sciences politiques, droit	Service de presse, d'information et de communication	Ambassade de France aux Pays-Bas	Pays-Bas

3.2.3 Procédure

Les entretiens se sont déroulés du 19 mars au 12 avril 2019, en fonction de la disponibilité des participants. Pour la plupart des entretiens avec les fonctionnaires de l'Ambassade de France aux Pays-Bas, les entretiens ont eu lieu sur place à Amsterdam ou à La Haye. Cependant, pour les entretiens avec les fonctionnaires travaillant en France (tout comme pour trois fonctionnaires de l'Ambassade de France

aux Pays-Bas pour des raisons pratiques), il s'agissait d'un entretien téléphonique en utilisant la fonction haut-parleur – à la demande des participants qui étaient d'avis que le système de visioconférence et le fait de se voir ne faisaient que distraire. Ces entretiens téléphoniques ont été enregistrés sur l'ordinateur, en utilisant l'application Microsoft *Voicerecorder*. Avant le premier entretien, les participants à cibler et les questions ont été passés en revue ensemble avec un collègue du service culturel de l'Institut Français des Pays-Bas, ainsi que par le directeur de recherche de l'université. Pour les entretiens téléphoniques, une session d'essai pour tester le matériel a également eu lieu avant le premier entretien. Le choix de la langue de l'entretien s'est fait en fonction de la langue maternelle du participant afin d'assurer un confort maximal à celui-ci. Aussi, de cette façon, la langue ne constituait pas un frein à l'expression de leurs pensées. Après avoir enregistré les entretiens, les entretiens ont été transcrits. La transcription s'est fait à l'aide du programme *Express Scribe Transcription Software*, selon les conventions de Jefferson²²⁵. Néanmoins, il s'agit d'une transcription à la lettre et non d'une interprétation prosodique des énoncés. Les transcriptions, de par leur ampleur, n'ont pas été intégrées dans ce mémoire, mais sont disponibles sur demande. Après la transcription, des codes ont été appliqués, afin de pouvoir récupérer facilement les différentes informations lors de l'analyse des données. Pour le codage, nous nous sommes basés sur la méthode de Van der Donk et Lanen, qui expliquent le codage thématique, pour lequel il s'agit de coder les transcriptions sur thème, « à l'aide de certains thèmes centraux définis d'avance »²²⁶. Le codage a été fait à l'aide du programme *Nvivo 12*. Pour la plupart des cas, les codes ont été basés sur la liste de sujets. Cependant, nous avons également ajouté quelques codes de manière inductive, pour faciliter l'analyse. Les couleurs des codes ont été choisies en fonction du sujet principal de la liste de sujets. Un bilan des codes utilisés pour le codage se trouve en annexe 5, p. 106. Après le codage, un bilan contenant la fréquence et les références pour chacun des codes, tout comme une catégorisation thématique a été établi. Ce bilan se trouve en annexe 6, p. 108. Enfin, les réponses les plus pertinentes ont été intégrées au fur et à mesure de l'argumentation.

²²⁵ Repris de : Houtkoop, Hanneke, Koole, Tom, *Taal in Actie. Hoe mensen communiceren met taal*, Houten, Coutinho, 2000, pp. 171-172.

²²⁶ Traduit du néerlandais : « *aan de hand van enkele vooraf vastgestelde centrale thema's* », Van der Donk, Cyrilla, Van Lanen, Bas, *Praktijkonderzoek in zorg en welzijn*, Bussum, Uitgeverij Coutinho, 2015, p. 246.

Annexe 2 : Liste de sujets Ambassade de France aux Pays-Bas

Tableau 3

Schéma et liste de sujets des entretiens

Introduction		Sous-thème
Liste des sujets	Sujet	
	Ambassade : médiatrice interculturelle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Médiation (inter)culturelle en contexte diplomatique - Mission ambassade - Fonctions/actions/rôle - Symbolique vs. pratique - Contexte interculturel - Employés : influence de la dynamique interne ; changement rapide/ courte durée des postes
	Ambassadeur : médiateur en soi ?	<ul style="list-style-type: none"> - Mission - Différentes fonctions : négociateur, représenter, informer - Partenariats / associé à l'Europe, « pont » entre différents pays, domaines etc. - Médiateur en soi

Assurer la représentation	<ul style="list-style-type: none"> - Comment représenter une langue et une culture dans un pays étranger ? - Stratégies communicatives - Stratégies diplomatiques - Représentation diplomatique ; forme spéciale ? - Importance relations internationales
Francophonie	<ul style="list-style-type: none"> - Définition - Rôle de la France - Identité propre des pays ?
Politique culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Relation politique culturelle et diplomatie - Politique culturelle de France : <i>soft power</i> à la française ? - Patrimoine/échanges comme les Rembrandt, importance de la coopération internationale ? - Fonction médiatrice de l'art ou de la culture dans la représentation
Responsabilité institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle des institutions - Responsabilité institutionnelle - Importance partenariats pour la représentation - Focus (culturel, économique, touristique etc.) - Vision sur l'avenir de la diplomatie
Fin de l'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce qu'il vous reste des choses à ajouter et/ou à approfondir ? - Remerciements

Questions précises par sujet :

Pourriez-vous me parler un peu de votre parcours personnel svp, comme votre nationalité, langue maternelle, formation, langues étrangères et votre fonction actuelle ?

Comment définissez-vous la **mission principale** de votre métier ?

Ambassade : une médiatrice interculturelle ?

Quelle est d'après vous la mission principale de l'Ambassade de France aux Pays-Bas ?

Quelles sont les différentes fonctions et les actions de l'Ambassade de France aux Pays-Bas ?

Croyez-vous que ces fonctions soient différentes en fonction du pays et du contexte interculturel dans lequel l'Ambassade se trouve ?

Avez-vous des expériences de ces éventuelles différences ?

Selon vous, l'Ambassade dispose-t-elle en tant qu'institution d'une valeur symbolique ?

Est-ce que cette distinction entre le caractère symbolique et la valeur pratique diffère selon les différents services de l'Ambassade ?

D'après votre expérience, comment la médiation (inter)culturelle se manifeste-t-elle en milieu diplomatique ?

L'Ambassade se caractérise en tant qu'organisation par une structure particulièrement dynamique à mon avis, dans la mesure où très peu de personnes occupent pendant longtemps un certain poste.

Pourquoi les postes en milieu diplomatique sont-ils d'une durée relativement courte d'après-vous ?

Est-ce que cela a des conséquences pour la représentation et la médiation (inter)culturelle ?

Ambassadeur : un médiateur en soi ?

Si vous voulez bien, définissez aussi précisément que possible la mission de l'ambassadeur.

Marie-Christine Kessler parle de la continuité dans la fonction de l'ambassadeur, dans la mesure où il s'agit depuis « la Convention de Vienne de 1971 de définir la fonction autour de quelques pôles : représentation du pays, négociation et information ».

Qu'en pensez-vous ?

L'Ambassadeur a plusieurs partenariats et postes importants, notamment en tant qu'associé à l'Europe.

Comment voyez-vous ces différentes fonctions ?

Pourrions-nous le considérer comme un médiateur en soi ?

Quels sont alors les niveaux de médiation, si l'on considère les différents domaines dans lesquels l'ambassadeur est impliqué ?

Assurer la représentation

Est-ce que l'ambassade se dote de certaines stratégies communicatives et/ou diplomatiques particulières dans sa mission d'assurer la représentation d'une langue et d'une culture dans un pays « étranger » ?

Croyez-vous que l'enjeu interculturel, à savoir l'adaptation au public néerlandais, soit pris en compte dans ces stratégies ?

La représentation diplomatique, est-elle une forme de représentation particulière d'après vous ? (+ caractéristiques)

Si vous voulez, essayez de définir aussi précisément que possible la forme que prend la représentation de la présence française aux Pays-Bas ? (cf. action de représenter, image construite ou pluralité identitaire)

Quelle est l'image que vous souhaitez (ou l'institution pour laquelle vous travaillez) transmettre ?

Quelle est l'importance des relations internationales à cet égard ?

Représentation particulière -> faire le pont vers *la Francophonie*

À l'approche du Mois de la francophonie aux Pays-Bas, la francophonie est un thème plus qu'actuel.
Qu'est-ce que la francophonie signifie-t-elle pour vous ?

Dans un rapport de l'ÉNA, la francophonie est présentée et reconnue comme véritable « facteur d'identité »²²⁷.
Que pensez-vous de cette constatation ?
Comment faut-il alors interpréter ce terme d'identité ? (cf. identité propre des pays francophones ?)

Pourriez-vous développer le rôle de la France dans l'ensemble de la francophonie ?

Selon vous, le français serait-il davantage un atout à l'étranger, ou faut-il une certaine adaptation quant à l'emploi de la langue dans la diffusion et la promotion de la langue et de la culture françaises à l'étranger ? (cf. public des événements des institutions culturelles, politique linguistique)

Quelle est votre opinion par rapport au rôle de l'anglais qui constituerait une menace pour le français ?

Politique culturelle

Le Ministère des Affaires étrangères proclame sur son site que, « la politique culturelle de la France est au fondement de sa diplomatie, et la promotion de la langue française au cœur de son dispositif »²²⁸.

Pourriez-vous me parler de la relation entre la politique culturelle et la diplomatie pour la France, d'après vous ?

Récemment, la Maison Descartes a fermé ses portes.

Pourriez-vous vous exprimer à ce sujet ? Est-ce que cela a des conséquences pour la représentation ?

Certains parlent, quant à la politique culturelle française d'un « *soft power* », (c'est-à-dire que la promotion de la culture et de la langue françaises passent par des chemins implicites, qu'il y a une forte symbolique).

Croyez-vous que le « *soft power* » soit une bonne définition de la politique culturelle française en Europe et aux Pays-Bas en particulier ? (+ caractéristiques politique culturelle française)

Quels sont d'après vous les rôles respectifs de l'État, de l'Ambassade et de la diplomatie dans ces processus de politique culturelle, voire de représentation ?

De façon plus générale, quels sont les rôles de la culture et du patrimoine dans la représentation d'une culture en diplomatie ? (+ evt. lien avec médiation (inter)culturelle, partenariats artistiques tels que les Rembrandt)

Responsabilité institutionnelle

Selon vous, quel est le rôle des institutions dans la représentation de la langue et de la culture française aux Pays-Bas ?

Dans quelle mesure pourrions-nous parler d'une certaine « responsabilité institutionnelle » dans la représentation diplomatique et la médiation interculturelle ?

²²⁷ Kristeva-Joyeux, Julia, *op. cit.*, p. 3.

²²⁸ Kristeva-Joyeux, Julia, *ibid.*, p. 7.

Pourriez-vous **préciser** cette responsabilité ?

Quel focus ont ces institutions et/ou partenariats aux Pays-Bas ? (culturel, économique, touristique, monde des affaires etc. ?)

Une toute dernière question de ma part : quelles sont vos visions concernant les futures missions et l'avenir de la diplomatie (culturelle) ?

Annexe 3 : Liste de sujets Ambassade des Pays-Bas en France

Tableau 4

Schéma et liste de sujets des entretiens

Introductie	<ul style="list-style-type: none"> - Welkom - <u>Onderwerp:</u> Masterscriptie ICC, diplomatieke representatie en interculturele mediatie in diplomatieke context - <u>Doel:</u> mening/houding tegenover onderwerpen, geen foute antwoorden mogelijk - <u>Vertrouwelijkheid:</u> indien gewenst anoniem, resultaten gepubliceerd in scriptiearchief, online en vrij toegankelijk - <u>Resultaten:</u> eventueel later communiceren - <u>Durée:</u> max 40 minuten - Persoonlijke gegevens - Wat is uw functie en hoe zou u de belangrijkste missie van uw werk definiëren? 	
Topiclijst	Topic	Subtopic
	Ambassade : interculturele mediatrice ?	<ul style="list-style-type: none"> - Interculturele mediatie in diplomatieke context - Missie ambassade - Functies/acties/rol - Symbolisch vs. praktisch - Interculturele context - Medewerkers : invloed van dynamiek, snelle verandering/korte bezetting functies
	Ambassadeur : mediateur op zichzelf?	<ul style="list-style-type: none"> - Missie - Verschillende functies : onderhandelen, representeren, informeren - Samenwerkingen/geassocieerde aan Europa, "brug" tussen domeinen - Mediateur op zichzelf

Het assureren van representatie

- Hoe representeer je een taal en cultuur in het buitenland ?
- Communicatiestrategieën
- Diplomatieke strategieën
- Diplomatieke representatie: een speciale vorm?
- Belang van internationale relaties
- Relatie cultuurpolitiek en diplomatie
- Nederlandse cultuurpolitiek : *soft power* ?
- Erfgoed/uitwisselingen zoals Rembrandt, internationale samenwerking
- Mediërende functie van kunst en cultuur binnen representatie
- Belang van partnerschap/relaties/instituten voor representatie
- Institutionele verantwoordelijkheid
- Focus (cultureel, economisch, toeristisch etc.)
- Visie toekomst van de diplomatie

Cultuurpolitiek

Institutionele verantwoordelijkheid

Afsluiting

- Heeft u nog iets toe te voegen of is er nog iets dat u wilt toelichten?
 - Bedanken
-

Precieze vragen per topic:

Zou u allereerst uw persoonlijke parcours kunnen toelichten, zoals uw nationaliteit, moedertaal, opleiding, vreemde talen, huidige functie etc?

Hoe zou u de belangrijkste missie van uw beroep definiëren ?

Ambassade: een interculturele mediatrice ? ?

Wat is volgens u de belangrijkste missie van de Nederlandse ambassade in Frankrijk ?

Wat zijn de verschillende functies en acties van de Nederlandse ambassade in Frankrijk ?

Denkt u dat deze functies anders zijn volgens het land en de interculturele context waarin de ambassade zich bevindt ?

Heeft u ervaring met deze eventuele verschillen ?

Is de ambassade volgens u een symbolische instantie?

Verschilt dit onderscheid in symbolisch karakter en praktische waarde volgens de verschillende afdelingen van de ambassade ?

Volgens uw ervaring, hoe is (inter)culturele ervaring aanwezig in diplomatieke context/het diplomatieke milieu?

De ambassade karakteriseert zich als organisatie door een zeer dynamische structuur naar mijn mening, als in dat er weinig mensen zijn die lang dezelfde functie vervullen.

Waarom zijn de functies/contracten in het diplomatieke milieu volgens u van zo'n korte duur?

Heeft dit consequenties voor de (inter)culturele representatie en de mediatie?

Ambassadeur : een mediateur op zichzelf?

Definieer als u wilt zo precies mogelijk de missie van de ambassadeur.

Marie-Christine Kessler heeft het in een uitzending van FranceCulture over dat er sprake is van een bepaalde continuïteit in de functie van de ambassadeur, aangezien sinds ‘het verdrag van Wenen in 1917 de functie van de ambassadeur rondom bepaalde principes wordt gedefinieerd: representeren van het land, onderhandelen en informeren’.

Wat denkt u hiervan?

De ambassadeur heeft meerdere partnerschappen en belangrijke functies, vooral als geassocieerde aan Europa.

Hoe zit u deze verschillende functies?

Zouden we kunnen spreken van een mediateur op zichzelf?

Wat zijn dan de verschillende niveaus van mediatie, als we de verschillende domeinen waarbij de ambassadeur betrokken is beschouwen?

Het assureren van representatie

Gebruikt de ambassade bepaalde communicatie- en of diplomatieke strategieën bij haar missie in representeren van Nederland ?

Denkt u dat het interculturele aspect, namelijk het aanpassen aan het Franse publiek, in acht wordt genomen bij deze strategieën ?

De diplomatieke representatie, is dit volgens u een specifieke vorm van representatie ? (+ kenmerken)

Als u wilt, probeer dan zo precies mogelijk de vorm die de representatie van de Nederlandse aanwezigheid in Frankrijk aanneemt te definiëren ? (cf. actie van het representeren, beeld dat geconstrueerd wordt of meer pluraliteit van identiteit)

Wat is het beeld dat u (of de instantie waar u voor werkt) wilt overbrengen ?

Wat is in dit opzicht het belang van internationale relaties ?

Cultuurpolitiek

Wat is volgens u de relatie tussen cultuurpolitiek en diplomatie voor Nederland?

In het geval van Frankrijk wordt er soms gepraat over een bepaalde ‘*soft power*’, als in dat er vooral sprake is van een symboliek en dat de promotie van de Franse taal en cultuur vooral via impliciete wegen plaatsvindt.

Denkt u dat ‘*soft power*’ een goede definitie is voor de Nederlandse cultuurpolitiek in Europa, maar vooral in Frankrijk?

Wat zijn volgens u de rollen van respectief de staat/de overheid, de ambassade en de diplomatie in dit proces van cultuurpolitiek, of zelfs van representatie?

Recentelijk heeft het Maison Descartes in Nederland haar deuren gesloten.

Zou u hier wat over kunnen zeggen?

Heeft dit consequenties voor de representatie?

Meer algemeen gezien, wat zijn de rollen van cultuur en erfgoed in de representatie van een cultuur in diplomatieke context? (+ evt. link naar interculturele mediatie, internationale samenwerkingen zoals Rembrandt)

Institutionele verantwoordelijkheid

Wat is volgens u de rol van instanties/instituten in de representatie van de Nederlandse taal en cultuur in Frankrijk ?

In hoeverre zouden we kunnen spreken van een bepaalde ‘institutionele verantwoordelijkheid’ voor de diplomatieke representatie en de interculturele mediatie ?

Zou u deze verantwoordelijkheid kunnen preciseren?

Welke focus hebben deze instituten/instanties of partnerschappen/samenwerkingen in Frankrijk? (cultureel, economisch, toeristisch, zakelijk etc. ?)

Een allerlaatste vraag : wat is uw visie met betrekking tot de toekomstige missies en de toekomst van de culturele diplomatie?

Annexe 4 : Exemple d'une lettre d'information

Cet exemple sert à illustrer la façon dont les participants ont été ciblés.



Universiteit Utrecht

Utrecht, le 6 mars 2019

Madame [REDACTED]

Par la présente, j'aimerais vous inviter à participer à ma recherche académique développée sous l'égide de l'Université d'Utrecht. Actuellement stagiaire communication à l'Institut Français des Pays-Bas, mon mémoire de fin d'études étudie la représentation diplomatique et la médiation (inter)culturelle en contexte diplomatique.

Je suis étudiante en Master Communication Interculturelle à l'Université d'Utrecht avec une spécialisation en français et mes recherches portent sur les rôles respectifs de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et celle des Pays-Bas en France. Pour mener à bien mes recherches, j'ai besoin d'interviewer différents fonctionnaires de l'Ambassade et des différentes institutions culturelles. À l'aide des données recueillies lors des entretiens, ma recherche vise à mettre en avant la façon dont les deux ambassades promeuvent et diffusent leur langue et leur culture respectives.

La durée de l'entretien serait d'environ trente minutes sous forme semi-directive, c'est-à-dire qu'il vous revient de développer vos réponses comme vous l'entendez.

Afin de pouvoir transcrire au mieux l'entretien, celui-ci serait enregistré avec votre permission. Les données seront traitées anonymement si vous le souhaitez. Les résultats de mes recherches seront publiés et accessibles en ligne. Les enregistrements audio seront supprimés définitivement après leur transcription. L'entretien se déroulera dans le lieu de votre convenance, à La Haye, à Amsterdam ou à Utrecht, en fonction de votre choix. Il suffit de me préciser votre disponibilité : je suis disponible les vendredi, mais il est également possible de convenir d'un autre jour. Les entretiens se dérouleront du 8 mars jusqu'au 31 mars 2019.

Merci de me faire savoir aussi rapidement que possible si vous voulez participer et, le cas échéant, vos disponibilités.

En vous remerciant de votre attention,

Bien cordialement,
Sanne Schooten

Université d'Utrecht
0031622293490
culture@institutfrancais.nl

Annexe 5 : Bilan des codes

Le bilan en tableau 5 montre quels codes ont été appliqués lors du processus de codage des entretiens.

Tableau 5

Bilan des codes utilisés lors du codage des entretiens

Sujet liste de sujets	Code	Subcode
Ambassade : médiatrice interculturelle ?	Mission métier	
	Mission principale amba	Défendre (intérêts, positions) Promouvoir Représenter
	Actions amba	Actions civiques Actions diplomatiques
	Influence contexte interculturel	Oui Non
	Valeur symbolique	Oui Non
Ambassadeur : médiateur en soi ?	Durée postes	Adaptation Inconvénients Regard-ouverture Représentation Sécurité et perso
	Mission ambas	
Assurer représentation	Fonctions ambas	Bilatéral Multilatéral-OIAC
	Stratégies com amba	Diplomatique publique Réseaux sociaux
Francophonie	Stratégies diplo amba	Adaptation Objectifs
	Relations internationales Représentation Signification francophonie Rôle France francophonie	
Politique culturelle	Relation PC diplo FR-PB	Outil (échange) Valeur importante
Responsabilité institutionnelle	Soft power PC Rôle Etat/amba/diplomatie politique culturelle représentation Rôle culture patrimoine représentation Maison Descartes	
	Rôle institutions	Aide-appui Structuration réseau Subventions
	Responsabilité institutionnelle	Oui Non
	Avenir diplomatie	Débats sociétaux Europe Négociations directes (techno)

Annexe 6 : Bilan des résultats du codage et catégorisation thématique

Ce document vise à donner un bilan des résultats du codage et de la catégorisation thématique qui a précédé à l'écriture de l'essai. Il faut savoir qu'initialement, l'approche choisie était celle d'une présentation stricte des résultats sous forme d'un seul chapitre analytique. « L'analyse » ci-dessus illustre donc ce processus de réflexion.

4. Analyse

Cette analyse présente les résultats obtenus des entretiens avec les différents fonctionnaires des deux Ambassades, tout comme les données issues de notre corpus, afin de pouvoir fournir une réponse à la question de recherche.

4.1 L'Ambassade en tant que médiatrice interculturelle

Qu'est représenter une langue et une culture en contexte étranger, sinon que d'opérer au cœur de l'interculturel ? Telle était la question que nous nous sommes posée au début de cette recherche. Ce chapitre vise alors à examiner le rôle médiateur des deux Ambassades respectives, tout comme de découvrir les éventuelles limites d'une telle médiation en contexte diplomatique.

4.1.1 La médiation (inter)culturelle en contexte diplomatique

Il faut savoir que la médiation interculturelle en contexte diplomatique est une médiation interculturelle particulière. Une médiation qui incite à nouveau à réfléchir sur ce terme de « médiation ».

4.1.1.1 Une médiation à plusieurs niveaux

Les participants n'ont pas explicitement été confrontés à la question de la médiation, dans la mesure où nous sommes passés par les actions et les missions de l'Ambassade et de l'ambassadeur afin de pouvoir examiner ce concept. Les trois codes ajoutés inductivement lors du processus de codage montrent bien comment la médiation est mise en avant. Le tableau suivant montre les fréquences des missions dans les entretiens :

Tableau 6

Fréquence missions Ambassade

Code	Fréquence	Participants
Mission ambassade	5	4
Défendre	8	6
Promouvoir	3	3
Représenter	7	6

La citation suivante résume bien les réponses données à cette question concernant la mission :

« Ben la mission c'est de favoriser, eh, toutes les relations bilatérales entre la France et le pays d'accueil, en l'occurrence les Pays-Bas. Donc de faire en sorte qu'il y ait une bonne compréhension mutuelle et que, de renforcer, de développer ou de créer si ça n'existe pas un maximum de coopération

dans tous les domaines de compétences de l'ambassade, qui sont extrêmement variés » – Participant 8²²⁹.

Ainsi, l'Ambassade des Pays-Bas intervient donc à la fois en tant qu'espace et en tant qu'opérateur institutionnel. Il s'agit de construire des relations entre des cultures différentes, à les faire dialoguer et de faire en sorte qu'il y ait une diffusion de cette culture « étrange » dans le pays d'accueil. La médiation interculturelle est donc omniprésente, puisque l'Ambassade incite à cette « compréhension mutuelle » entre les deux États, facilite le passage d'une culture à l'autre, voire qu'elle fait en sorte qu'une véritable représentation puisse avoir lieu.

Toutefois, la médiation ne se limite pas uniquement à ce niveau relativement macro bilatéral d'État à État. Ainsi, les participants travaillant au service de la Chancellerie diplomatique ont mis en avant la distinction entre les activités civiques et celles réservées au domaine purement diplomatique.

État – État
Ministères
Culture : public cible
Européen
Mondial/fonctions ambas

Tous les participants ont insisté sur la particularité de l'Ambassade de France aux Pays-Bas, à savoir qu'elle opère non seulement au niveau bilatéral, mais également au niveau multilatéral.

4.1.1.2 Des missions dans les deux sens -> titre à réinventer (médiation réciproque ?)

Les deux Ambassades ont en commun qu'ils représentent leur langue et leur culture respectives à l'étranger, mais cette médiation telle que décrite ci-dessus ne se fait pas uniquement dans le pays d'accueil. Il convient alors de spécifier que ces missions vont dans les deux sens, ce qui a également été évoqué par deux des huit fonctionnaires de l'Ambassade de France aux Pays-Bas.

Ainsi, au service économique, ce vice-versa est bien porté à l'attention :

« Il y a tout ce qu'il peut faire pour naturellement eh, valoriser les positions françaises, le savoir-faire français et toutes les actions auprès des décideurs néerlandais pour valoriser nos positions. C'est aussi un élément moteur pour sensibiliser les entreprises et les universités sur l'intérêt de travailler avec les Pays-Bas. (...) Je crois que l'idée c'est d'éveiller la curiosité des Néerlandais, sur ce que sont la France et les Français et inversement » – Participant 7.

C'est précisément cette sensibilité réciproque qui résume et représente l'omniprésence de la médiation en contexte diplomatique. Au niveau bilatéral, il s'agit non seulement d'être sur place dans le pays d'accueil, mais également de porter son pays d'accueil à l'attention du pays que l'on représente.

4.1.2 Des rôles différents

Bien que cette mission de représentation et défense des intérêts semble être pareille pour tous les ambassades, les rôles de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et ceux de l'Ambassade des Pays-Bas en France s'avèrent légèrement différents.

4.1.2.1 Les actions requises

Dans un premier temps, il s'agit de passer en revue les différentes actions que les deux Ambassades entreprennent.

Lors du codage, une distinction est faite entre les actions civiques et diplomatiques, puisque cinq participants ont fait la distinction entre le côté civique et diplomatique :

²²⁹ Toutes les données ont été traitées anonymement. Un bilan des participants se trouve à la page 92.

« Ça peut être des actions diplomatiques, des actions ehm vers la société civile, des actions ehm, vers ehm des partenaires institutionnels » – Participant 1.

Quelques actions plus générales ont été classées sous le code source. Ce codage donne le bilan suivant, indiqué en tableau 7 :

Tableau 7
Bilan codage actions ambassade

Code	Fréquence	Participants
Actions ambassade	7	4
Actions civiques	10	7
Actions diplomatiques	30	9

Les différentes action sont à distinguer selon les champs d'action et les services.

Service économique

Le service économique par exemple, va recevoir des visites d'autorités politiques, des ministres, des parlementaires qui vont s'intéresser à un certain secteur d'activité et va organiser des visites. Il va répondre comme moi en tant que diplomate à des sollicitations de benchmarking sur comment les choses se passent aux Pays-Bas pour telle ou telle activité (...) Voilà tout ça avec leur contact au Ministère des Affaires Économiques ici – Participant 5.

« Alors le service économique de l'ambassade a deux missions principales, donc c'est de défendre les intérêts donc eh, les positions françaises au niveau économique, donc eh, c'est d'aller dire au Ministère de Finances néerlandais, sur telle question européenne dans le cadre de la préparation du prochain Conseil les positions françaises sont eh, celles-ci ou celles-là.(...) C'est de les expliquer et c'est d'essayer de convaincre les Néerlandais que nos propositions sont les bonnes. Et puis après c'est toute la, c'est de défendre donc les intérêts français au niveau macro-économique, veiller à ce que donc eh, les règles de concurrence soient respectées etcetera » – Participant 7.

Business France

Nous chez Business France on est là pour accompagner les entreprises au sein eh institut-personnel. Donc eh, nous on accompagne à part eh sur la, sur ce qu'on fait auprès des influenceurs en communiquant sur l'économie française etcetera. Nous on a plutôt une action micro-économique (...) Donc défendre les intérêts de ces 695 entreprises, je crois que c'est, voilà, c'est pas la France au sens générique et général – Participant 7.

En interne, il s'agit également de se tenir au courant et d'échanger des idées et des nouvelles pour les actions effectuées :

« En matières, c'est, on a tous les deux semaines des réunions de service inter-service où chacun parle et explique ce qu'il fait. (...) Ce qui est très précieux parce qu'au quotidien on a peu de zones de contact entre nos, nos eh, nos prorogatifs de nos missions respectives » – Participant 5.

Cf. Entretien 9 pour explication chaque service. Vérifier 'action/mission triple'.

Actions civiques

Un autre mode d'action c'est eh, appuyer un acteur de la société civile qui cherche à son échelle de développer une relation avec les Pays-Bas. – Participant 1

Dus en dan gaat het puur over het behartigen van de belangen van Nederlanders in Frankrijk. (...) Dat is een soort marktverruiming voor cultuurmakers. En daarnaast heb je al d dingen als iemand z'n paspoort kwijt is en dat soort dingen. – Participant 3

Il y a bien sûr le cœur du réacteur qui est la chancellerie politique, c'est-à-dire l'ambassadeur et son équipe eh, diplomatique. Ehm, c'est-à-dire le numéro deux mais aussi le conseiller politique intérieure et presse, la politique qui suit la politique européenne et les positions des Néerlandais sur ces sujets. – Participant 9.

Actions diplomatiques

Si vous voulez pour moi les actions diplomatiques s'adressent auprès des autorités néerlandaises enfin, en particulier celles de l'État central. (...) Ça peut être aller eh, des, eh, présenter une position française à nos partenaires néerlandais, une position française qui s'exerce dans le cadre bilatéral, donc d'état à état. Ou qui s'exerce en soutien d'une discussion multilatérale, ehm, donc eh soit dans le cadre des nations unies par exemple ou dans le cadre européen – Participant 1

Op alle mogelijke vakgebieden : landbouw, economische zaken, ook militair (...). Maar ook innovatie, gezondheidszorg, daar zie je op het moment dat er, iets van dat onderwerp hier in Frankrijk georganiseerd wordt, of we organiseren dat zelf, dat je daar een platform voor biedt. – Participant 4.

C'est-à-dire, ce n'est pas seulement lié aux intérêts, mais c'est aussi pour construire, eh, une position commune sur différents sujets, eh, donc c'est vraiment de la coopération diplomatique entre les deux états. – Participant 6.

On pourrait dire qu'en fait, eh, on pourrait ranger cet, eh, ce volet international à l'intérieur du grand objectif eh, promotion de la position française, eh, voilà, aux Pays-Bas et dans les organisations internationales. Types d'action c'est eh, participation aux réunions et aux instances de gouvernances des organisations internationales. Proposer des initiatives pour réorienter par exemple eh, les activités de ces organisations, donc ça veut dire construire aussi des, des coalitions (...). Pour réformer par exemple la manière de fonctionner d'une organisation et convaincre des autres états que c'est la meilleure solution haha – Participant 6.

Ben c'est donc eh, le premier travail diplomatique c'est bien sûr de, eh, défendre les positions françaises auprès des autorités locales. (...) Par eh, différents moyens que la diplomatie en sens général met en place, c'est des notes verbales, ce sont des démarches pour expliquer les démarches françaises. – Participant 7.

Positions communes vs relation bilatérale

Mais donc je note que chaque fois qu'un ministre français rencontre un ministre néerlandais, on parle très peu de la relation bilatérale, on parle des positions communes. (...) Je pense que c'est cette relation donc eh franco-néerlandaise est certainement celle de deux pays eh, donc fondateurs de l'Union européenne (...) mais avec des approches sur l'organisation de l'économie et des questions sociétales très différentes. – Participant 7.

Donc c'est favoriser les relations et la coopération entre les deux pays. Et en, avec la particularité d'être dans l'espace européen. (...) Donc favoriser le bilatéral dans l'espace européen, donc eh, en renforcement aussi du projet européen. – Participant 8.

4.1.2.2 Une visibilité différente

4.1.3 L'ambassadeur : un médiateur en soi ?

Lorsqu'ils ont été interrogés sur le rôle et la mission de l'ambassadeur au sein de l'Ambassade, tous les participants français ont d'abord insisté sur son rôle de représentation :

« Il est nommé par le président de la République, il représente à la fois le chef de l'État et tous les ministres, donc il a vraiment un rôle de représentation très fort » – Participant 1.

C'est un premier niveau de médiation que reflète cette mission : en tant qu'incarnation de l'État français, l'ambassadeur permet un rapprochement de et un véritable dialogue entre la France et les Pays-Bas.

Pour l'Ambassade des Pays-Bas en France, on retrouve ce rôle de représentation à un degré plus léger :

« *Ja kijk, de ambassadeur is natuurlijk gewoon de eerste eh vertegenwoordiger van een ambassade. (...) Maar de ambassadeur is heel duidelijk over het algemeen degene die echt de contacten op hoog niveau, bijvoorbeeld met de Franse overheid, met het zakenleven eh, het is eigenlijk het boegbeeld van de ambassade die contacten onderhoudt* » – Participant 3.

Ce qui est également remarquable, c'est que pour l'un de ces fonctionnaires, la première chose avancée était non pas son rôle représentatif, mais son rôle de manager d'équipe :

« *De ambassadeur is de teamleider. (...) De som is altijd meer dan de gemeente deker dus eh, maar je ziet dat er in de huidige, ja mondialisering en het heeft alles met elkaar te maken* » – Participant 4.

Ce rôle incite à réfléchir sur le fait que l'on pouvait considérer ce management d'équipe comme une autre forme de médiation, comme nous verrons maintenant plus en détail pour les différentes fonctions bilatérales et multilatérales qui sont effectuées par les deux ambassadeurs respectifs.

4.1.3.1 Fonctions bilatérales et multilatérales

Le tableau X indique les différentes références pour les fonctions de l'ambassadeur, telles qu'elles ont été formulées par les participants. Ils distinguent les fonctions au niveau bilatéral et celles au niveau multilatéral :

« *Donc il entame une double casquette, multilatérale et bilatérale* » – Participant 1.

Tableau 8

Bilan codage fonctions ambassadeur

Code	Fréquence	Participants
Fonctions ambassadeur	7	3
Bilatéral	15	9
Multilatéral-OIAC	9	8

Au niveau bilatéral, les fonctions de l'ambassadeur sont multiples. Il y a d'abord la fonction coordinatrice, important quant au fonctionnement des deux Ambassades :

« *Donc il y a une autonomie de tous les services et il y a en même temps un feedback, enfin un compte-rendu, un contrôle de la part de l'ambassadeur sur l'action de tous les services qu'il coordonne à l'étranger* » – Participant 10.

Aussi, ce sont notamment le plan d'action et le fait qu'il détermine la direction qui sont mis en avant :

« *Die staat daar middenin en die weet van alles een beetje wat, die wikt en die weegt en hij is degene die in voorkomende gevallen als er een discussie is, ook de lijn bepaalt en de beslissingen (...) Hij is ook de direct verantwoordelijke, hij is ook de baas van de ambassade* » – Participant 4.

« *Donc c'est aussi ce rôle d'assembler et de, oui, de faire en sorte qu'il y ait une action globale cohérente au service de la diplomatie française* » – Participant 8.

Pour l'extérieur, c'est dans un premier temps le rôle de représentation du gouvernement et des administrations françaises qui compte, comme expliqué *supra*. Ensuite, la fonction de défense des positions et d'information est considérée comme importante :

« Et donc son rôle aussi c'est de, c'est vraiment de développer le maximum de relations en premier des associations qu'il évolue pour défendre les intérêts de la France. (...) Pour expliquer les positions de la France aussi, parce qu'il y a un travail d'explication pour que les autres comprennent aussi quelles sont nos motivations, nos intérêts etcetera » – Participant 10.

Cette fonction de promotion, d'information et de défense va dans les deux sens – tels que spécifiés sous 4.1.1.2. Il s'agit notamment de :

« Renforcer notre connaissance mutuelle (...) notre compréhension mutuelle et que l'on puisse continuer de faire ces affaires, construire des projets, construire des relations eh politiques, construire des relations économiques et des relations culturelles » – Participant 9.

Ces différentes fonctions bilatérales, que nous pouvons tout à fait résumer tel que Christine Kessler l'a fait dans l'émission sur France Culture : « promouvoir, informer et négocier » nous invitent à considérer le rôle médiateur de l'ambassadeur. En effet, non seulement il rapproche les différents services de son équipe, mais il informe également sa patrie des actualités dans son pays de résidence, les autorités des pays de résidence des positions et actualités du pays qu'il représente et il en défend et promeut les positions et les intérêts. Ceci va dans les deux sens et à plusieurs niveaux, comme explique également le participant au service de Chancellerie diplomatique :

« Afin de construire justement ces fameux projets de coopération, ces actions de coopération dans tous les domaines qui y sont (...). Que ce soit au niveau étatique, au niveau régional ou au niveau des municipalités » – Participant 9.

La mission de « négociation » et information, c'est-à-dire notamment la défense des intérêts et des positions, est d'autant plus important au niveau multilatéral, qui ajoute encore une autre dimension à ces différents niveaux de médiation (inter)culturelle :

« Et c'est spécifique à l'Ambassade ici, dans tous les pays il n'y a pas toujours des organisations internationales, La Haye est un pôle important. (...) Avec les cours internationales, l'OIAC et il y a aussi eh toute une série d'agences européennes » – Participant 2.

« Et donc notre Ambassade est aussi une représentation permanente auprès de l'Organisation de Lutte contre les Armes Chimiques » – Participant 9.

L'Ambassade des Pays-Bas en France ne dispose pas de cette façon d'un volet multilatéral et international. La seule chose qui a été évoquée est la responsabilité pour Monaco et Andorre, tout comme le cadre européen et l'OTAN :

« Ehm nouja, ik kan me (...) voorstellen dat, misschien is, ja ik weet het niet, kijk hoe wij, onze ambassadeur is ook voor Andorra en Monaco » – Participant 3.

« Dat laat onbelet dat Nederland onderdeel uitmaakt van de EU, van allerlei samenwerkingsverbanden. Van de NAVO, dus vanuit die optiek wordt daar ook gevraagd om in samenwerkingsverbanden te zitten » – Participant 4.

Cette différence est d'ailleurs expliquée par l'un des fonctionnaires de l'Ambassade des Pays-Bas en France :

« Frankrijk is, eh, bekleedt een andere positie in de marktbalans op de planeet aarde dan Nederland. (...) Frankrijk heeft toch wel een iets andere positie dan wij hebben. (...) Het is een nucleaire strijdmacht (...), het is geografisch al een stuk groter » – Participant 4.

4.1.3.2 La valeur symbolique

Si nous parlons d'une « incarnation de l'État » ou bien d'une « *boegbeeld* » en néerlandais, c'est que nous touchons à un facteur important de la médiation et de la représentation interculturelles en milieu diplomatique, à savoir la valeur symbolique.

Les participants interrogés à ce sujet ont tous trouvé que l'Ambassade dispose d'une certaine manière d'une valeur symbolique, comme nous voyons en tableau 9 :

Tableau 9

Bilan codage valeur symbolique

Code	Fréquence	Participants
Valeur symbolique	12	9
Oui	10	9
Non	0	0

« Ben, ehm, quand je vous parle de la mission principale de l'Ambassade qui est de représenter la France aux Pays-Bas (...). On est dans le symbole » – Participant 1.

« Mais je, je pense qu'il y a dans l'imaginaire des, des personnes » – Participant 2.

« Zeker, nouja, kijk, ehm. D'r hangt natuurlijk een zekere altijd rond de ambassade of de diplomaat, of, er hangt natuurlijk altijd ook een soort romantiek omheen » – Participant 3.

« Ben, justement pour le grand public les ambassades sont plutôt symboliques au sens où elle représente la présence d'un État (...). Qu'il y a un lieu reconnaissable dans la ville et dans le pays » – Participant 6.

Ces exemples nous montrent qu'il y a des symboliques différentes associées à l'Ambassade en tant qu'institution à l'étranger. Il a été demandé aux participants de spécifier cette valeur, ce qui a donné des résultats variés, mais il convient généralement de distinguer les trois valeurs symboliques suivantes :

Une première symbolique se trouve dans l'incarnation de l'État du pays représenté et toutes les affichages qui font ensemble avec cette représentation. Cette symbolique est présente chez les deux Ambassades :

Il y a une valeur institutionnelle et symbolique qui, qui, qui s'exerce à travers eh, l'affichage du drapeau français (...). Ehm, la sacralité de eh l'enceinte diplomatique, consacré par l'extraterritorialité. La sacralité des personnes ehn, exerçant à l'Ambassade (...). Des diplomates eh, qui bénéficient de l'immunité. Donc on est dans les symboles (...). Eh l'Ambassadeur en tant que tel est la manifestation de eh, de l'État français auprès des Pays-Bas, il y a déjà ça » – Participant 1.

« C'est une représentation qui est vraiment l'humanisation directe du pouvoir exécutif du président de la République en fait (...). Donc c'est vraiment une, symboliquement ce qu'il y a de plus eh, politiquement et hiérarchiquement élevé » – Participant 10.

« Maar we staan natuurlijk, we zijn natuurlijk wel de vertegenwoordiging van Nederland hier in Frankrijk (...). Dus dat is wel, dat je symbool staat, ja toch voor onze natie in het buitenland. Wij vertegenwoordigen het Koninkrijk hier en dat begint al met zo'n grote je maintiendrai eh, het wapenschild wat bij de ingang van de ambassade hangt (...) De vlag erboven op (...) Wij zijn het Nederlandse, de Nederlandse representatie in een ander land » – Participant 4.

« Il ne faut pas pour autant dire que le symbolique n'existe pas (...). Parce que c'est vrai que ehm, avoir une implémentation dans le pays, une implémentation symbolique. Peut-être ici qu'on est à côté du

Palais de la Paix, c'est aussi symbolique. Ça permet de montrer aussi l'importance que la France accorde à, à ses relations avec les Pays-Bas » – Participant 6.

L'imaginaire du grand public est une deuxième valeur symbolique à distinguer, qui ne correspond pas toujours à la réalité :

« Ja mensen hebben daar soms eh, ja vaak een beeld bij. Soms is dat beeld ook ehm, ehm, ja nogal clichématig van alsof diplomaten natuurlijk constant aan het netwerken zijn op borrels en dat soort dingen » – Participant 3.

« Ben, c'est comme tous les mondes qui ne sont pas connus, c'est comme la justice, tout ce qui n'est pas connu dégénère un peu des fantasmes (...) Et donc voilà, pour le, pour les gens à l'extérieur, évidemment il y a un côté, tout le monde s'imagine quelque chose de très politique, de très protocolaire » – Participant 5.

Une troisième distinction intéressante a été faite par le service culturel de l'Ambassade de France aux Pays-Bas, qui distingue la valeur symbolique « maîtrisée » par l'Ambassade et celle accordée par les habitants du pays de résidence, qui serait « non-maîtrisée » :

« Donc nous c'est l'image que l'on souhaite et qu'on essaie de projeter par toutes les actions que l'on met en place. Après la valeur symbolique et la représentation qu'en ont les Néerlandais, on sait pas toujours » – Participant 8.

Cette valeur symbolique permet également de revenir sur le rôle de l'ambassadeur. En effet, comme il est la véritable incarnation – ou bien « humanisation » pour reprendre les mots de l'un des participants – de l'État, cette valeur symbolique est souvent également accordée à l'ambassadeur. Ceci nous amène à un dernier résultat, à savoir que les différentes missions de l'Ambassade en tant qu'institution et celles entreprises par l'ambassadeur chevauchent souvent. Lors de l'entretien avec le fonctionnaire de la Chancellerie diplomatique, cette distinction se révélait même négligeable :

« Non, pour moi non, parce qu'en fait, l'ambassadeur quand il est nommé il a ce qu'on appelle un plan d'action (...) à mettre en œuvre et c'est le plan d'action de l'ambassade (...). Donc tous les services y sont associés (...). Et justement je pense que l'ambassadeur est le représentant par définition justement de, du gouvernement français (...). Et c'est lui qui donne le, eh, l'orientation, les priorités » – Participant 2.

4.2 Assurer la représentation

Maintenant que nous savons comment l'Ambassade et l'ambassadeur opèrent en tant que médiateurs interculturels afin de rapprocher les deux cultures respectives et de les faire dialoguer, il est important d'examiner plus en détail comment ils parviennent à assurer la représentation dans le pays de résidence.

4.2.1 Stratégies diplomatiques

En fonction de leurs réponses et de leur fonction, quelques participants ont explicitement été interrogés sur les stratégies diplomatiques qu'emploie l'Ambassade. Certains ont été plus précis dans leurs réponses que d'autres, ce qui explique les deux sous-catégories. Le tableau 10 indique les fréquences des réponses des 4 participants interrogés à ce sujet :

Tableau 10

Bilan codage stratégies diplomatiques

Code	Fréquence	Participants
Stratégies diplomatiques ambassade	1	1

Adaptation	3	2
Objectifs	1	1

Une première distinction a été faite par l'un des participants, parlant en termes d'objectifs des stratégies diplomatiques de l'Ambassade :

« *L'objectif est si vous voulez de de, en résumé, de regarder quels sont les domaines où eh la France et les Pays-Bas ont des points d'accroche (...). Notamment sur le plan politique, comme le climat en particulier ou comme les questions d'innovation et de de mettre l'accent sur ces sujets-là* » – Participant 1.

Nous rencontrons ici un élément important pour la médiation interculturelle, à savoir ce « point d'accroche » permettant plus facilement de construire de bonnes relations afin de faciliter la diffusion culturelle et la représentation.

Un exemple précis d'une stratégie diplomatique a été donné par le service juridique dans le cadre des négociations multilatérales à La Haye :

« *Quand on estime être utile pour l'organisation et pour nous, par exemple il y a la, c'est très simple hein, mais la pratique du nom paper, ou du nom papier. Qui est un projet, un papier sur lequel on va écrire de manière synthétique les objectifs (...). Et les actions qu'on veut et on va essayer de rassembler des soutiens, comme des callsponsors (...). Et une fois qu'on a une base suffisamment large d'états, on va aller voir l'organisation pour leur dire voilà ce que nous tous nous voulons et ça donne plus de poids* » – Participant 6.

Il s'agit alors d'une stratégie explicite, initiant une collaboration entre plusieurs états afin de réussir cette mission de négociation et défense d'objectifs de l'Ambassade. L'une des stratégies avancées par deux participants, se situant davantage au niveau bilatéral, est celle d'adaptation. Nous avons déjà évoqué l'importance du contexte (inter)culturel en milieu diplomatique, mais l'adaptation interculturelle s'avère comme étant l'une des stratégies diplomatiques les plus importantes pour les deux Ambassades lors des entretiens :

« *Oui, oui, oui, c'est pour ça que l'on s'adapte, on s'adapte en fait au pays et à chaque circonstance dans le pays* » – Participant 1.

« *Ja, dus op een bepaalde manier speelt de Nederlandse ambassade daar wel op in, dat belang (...). En dat is ook wel iets waar ik rekening probeer mee te houden in mijn werk hier* » – Participant 3.

Cette adaptation à la culture de l'autre nous amènent à deux autres facteurs essentiels, influençant d'une façon considérable l'assertion de la représentation – et plus en particulier les stratégies diplomatiques – à savoir les relations (inter)nationales et la durée des postes.

4.2.1.1 Les relations (inter)nationales et la durée des postes

Une particularité du métier des diplomates – que ce soit en France, aux Pays-Bas ou ailleurs dans le monde – est la durée des postes, qui est généralement de trois ou quatre ans. Il a été demandé aux participants de s'exprimer là-dessus, ce qui nous a permis de distinguer différentes conséquences, visibles en tableau 11. Tous les éléments qui ne rentraient pas dans ces catégories, sont classés sous « durée des postes » simplement.

Tableau 11

Bilan codage durée des postes

Code	Fréquence	Participants
Durée des postes	3	3

Adaptation	2	2
Inconvénients	4	4
Regard/ouverture	5	4
Représentation	8	6
Sécurité/personnel	2	2

En effet, nous rencontrons à nouveau l'importance de l'adaptation pour l'assertion de la représentation et la médiation interculturelle en ce contexte spécifique.

« Dans la diplomatie française ehm, il y a aussi l'idée qu'on puisse être eh, qu'un diplomate moderne puisse être polyvalent (...). Donc c'est important de pouvoir non pas rester constamment sur un seul métier, ou dans un seul zone, dans un seul pays (...). Mais ehm, de pouvoir changer de situation, changer de fonction (...). Parce que cela développe aussi notre capacité à nous adapter et à avoir plusieurs cordes dans notre arche si vous voulez » – Participant 6.

De ce point de vue, la durée relativement courte constitue une sorte de prérequis pour le bon fonctionnement du corps de fonctionnaires. Ce n'est pourtant non seulement cette capacité d'adaptation, mais également le regard et l'ouverture permis par cette durée auxquels réfèrent les participants au moins cinq fois lors des entretiens :

« Il y a ce besoin je dirais à la fois de, de, de se remettre en question (...). Parce que je pense que c'est aussi une richesse, et de ce métier de diplomate qu'on change de pays régulièrement, on est aussi confronté à différentes cultures et il y a à chaque fois une ouverture supérieure (...). Encore plus large et je trouve ça un enrichissement à chaque fois » – Participant 2.

« Maar het voordeel, het voordeel is, ehm, dat eh je ook daardoor steeds nieuwe inzichten krijgt hè » – Participant 3.

Ce regard est souvent spécifié sous une attitude ou une distance critique, perçue de manière positive :

« Mais par rapport à la mission, je pense qu'il est important aussi de ne pas trop s'installer dans une forme de routine où on a plus la distance critique de par rapport à ce qu'on fait » – Participant 8.

« Om je mensen, je werknemers te blijven prikkelen en dat is voor de persoon zelf goed als voor de organisatie is het goed » – Participant 4.

Si tout cela semble bien positif, il ne faut pas oublier les conséquences et la difficulté dont se voit accompagné ce métier dans certains pays :

« Parce qu'il y a des questions sécuritaires, des questions sanitaires qui font que c'est compliqué » – Participant 2.

La durée est alors également basée sur une certaine égalité entre les fonctionnaires. Pour notre étude, c'est la conséquence par rapport à la représentation elle-même qui est fondamentale. Avec 8 références de 6 participants, l'actualité et l'acculturation monopolisent les réponses :

« Justement tout se situe à la frontière (...) Donc c'est d'être à pied dans un monde, à pied dans un autre. À partir du moment où des durées sont trop longues, eh, et bien il y a un pied qui commence à s'enfoncer un peu trop profondément dans un sol (...). En particulier dans le sol du pays d'accueil » – Participant 1.

« Je bent er uiteindelijk om je land te vertegenwoordigen (...). En je kan je land niet goed vertegenwoordigen als je heel lang in het buitenland bent. » – Participant 4.

« Je pense que c'est bien d'instaurer une rotation. Comme ça les gens qui partent à l'étranger, en revenant à Paris gardent une perception de la réalité des choses de leur pays (...). Pour garder leurs

pieds sur terre en quelque sorte et pas eh, constamment être déconnecté du pays qu'on représente» – Participant 6.

Il s'agit donc de trouver la bonne équilibre pour mener à bien cette mission représentative, qui d'ailleurs passe par une bonne relation avec les partenaires locaux et internationaux. C'est ici que l'on rencontre l'importance des relations (inter)nationales, tout comme un autre inconvénient de la courte durée :

« Donc c'est une équilibre entre ne pas rester trop peu parce que ehm, ce qui est difficile c'est que dans ces missions, ce qui est très important c'est d'établir des liens de confiance avec les partenaires. Donc ça prend du temps » – Participant 8.

« L'inconvénient c'est qu'on perd un peu la qualité des relations qu'on a pu nouer » – Participant 2.

« Je kan zeggen dat je op een gegeven moment zit je er net lekker in en dat kan ook voor de counterpart vervelend zijn. Ehm, dat mensen wisselen zegmaar als ze eigenlijk ehm, op dat moment heel goed renderen, zeg maar hè » – Participant 3.

L'un des fonctionnaires français a également mentionné qu'il est parfois frustrant de devoir partir à ce moment.

Si cette durée peut être difficile pour le réseau et les relations nouées avec les partenaires, l'un des participants estime que c'est justement là que se trouve la grande importance du recrutement des agents locaux :

« Après il est indispensable d'avoir bien sûr des agents de, au recrutement local, qui sont la mémoire de poste, qui connaissent tout le, tout le, le réseau (...). Le pays, le contexte, etcetera, donc c'est bien d'avoir les deux » – Participant 8.

En revanche, l'un des fonctionnaires néerlandais est d'avis que la durée n'a pas forcément de conséquences sur la représentation :

« Nou ten eerste heeft het geen consequenties voor de representatie, want het is heel normaal dat in een organisatie, in dit geval Buitenlandse Zaken, dat je een normaal verloop hebt » – Participant 4.

4.2.2 Stratégies communicatives

À côté des stratégies diplomatiques, les deux Ambassades se dotent également de quelques stratégies communicatives particulières. Sans les diriger dans leurs réponses, ils ont à la fois insisté sur les réseaux sociaux, tout comme des actions communicatives appartenant à la diplomatie publique. Les résultats du codage se trouvent en tableau 12 :

Tableau 12

Bilan codage stratégies communicatives

Code	Fréquence	Participants
Diplomatie publique	6	3
Réseaux sociaux	7	4

4.2.2.1 La diplomatie publique

Tout d'abord, il est important de savoir que l'Ambassade de France aux Pays-Bas dispose d'un plan de communication, qui couvre toute l'action du service de communication et de presse. Ce plan d'action a trois grands axes :

« Notre plan de communication il a eh, il a plusieurs priorités, la diplomatie économique (...). Le

commerce, la commercialité. Ensuite tout ce qui est rayonnement culturel, gastronomique, touristique, sportif etcetera. Et enfin c'est toute la promotion des événements et de l'action internationale de la France, c'est-à-dire eh, au plan européen, qu'est-ce que fait la France en Europe, au plan international, qu'est-ce que fait la France au plan international, voilà » – Participant 10.

Ce sont les grandes lignes, dont l'Ambassade tient compte dans ses discours et événements publics, mais aussi sur ses réseaux sociaux. De plus, le service culturel fait preuve d'une certaine adaptation interculturelle :

« Il faut s'adapter au pays, aux Pays-Bas les institutions culturelles, nos partenaires ont des modes de communication extrêmement efficaces (...). Très professionnel, voire assez agressif dans un sens du terme, dans le sens que c'est efficace (...). C'est de bonnes qualités (...). Il faut être visible donc il faut adapter des modes de communication du même niveau, tout en ayant son identité hein bien sûr » – Participant 8.

Quant à l'Ambassade des Pays-Bas en France, le service communication mentionne surtout la politique de langue et la présence d'un porte-parole :

« We hebben een woordvoerder op de ambassade. Die zit in mijn team ook, een woordvoerder, en er is ook een medewerker communicatie (...). Waarbij de woordvoerder zich eh, eh, richt op eh, op, ja op contacten direct met journalisten (...). En zij is ook coördinator van publieksdiplomatie » – Participant 3.

« Wij spraken dan heel kort in het Engels, terwijl normaal eh, ja, dus in principe het uitgangspunt. Als het alleen Nederlands-Frans is, dan richten wij ons in ons eh, voorwoordje ook in het Frans tot de zaal » – Participant 3.

4.2.2.2 Les réseaux sociaux

Les deux Ambassades disposent de plusieurs moyens de communication et sont actives sur les réseaux sociaux.

L'Ambassade de France aux Pays-Bas, à l'intérieur de son plan de communication, distingue très clairement un objectif pour chacun des réseaux sociaux – notamment Facebook s'avère un véritable « vecteur de politique culturelle » :

« Le site Internet c'est vraiment pour donner de l'information, très pratique (...). Les offres d'emploi, des conditions de séjour pour la France eh, comment étudier en France, enfin, ça c'est les pages les plus consultées (...). C'est vraiment l'aspect pratique.

Twitter c'est pour informer en direct, donc c'est de l'événement quotidien à chaud (...). Sur l'action de l'Ambassade, l'Ambassadeur est à l'OISC, il a fait telle déclaration, des étudiants visitent eh synergie observateur à Amsterdam où l'on explique des choses sur la transition synergique et écologiques au Twitter en direct.

Facebook on l'utilise beaucoup pour le culturel et la politique culturelle, des posts pour annonce voilà ehm, Amélie Nothomb, eh, inscrivez-vous elle sera tel jour et là ou Christophe Barbier, il y aura un événement avec Étienne Balibar (...). Donc on post, on repost (...). On a toute une politique vraiment Facebook, c'est vraiment un vecteur pour la politique culturelle, ça marche très bien.

Et puis Instagram eh, on se concentre de plus en plus, c'est toute activité confondue, mais de façon plus instantanée et plus graphique, plus visuel (...). Voilà, c'est plus léger, on peut faire passer quand même des messages parce qu'il y a du texte en-dessous, mais l'idée c'est de faire parler les images » – Participant 10.

On retrouve cette même orientation culturelle pour Facebook chez l'Ambassade des Pays-Bas en France :

« *De medewerker communicatie zit met een stagiaire ook heel erg op onze social mediakanalen. Dus wat doen we op Facebook, als ambassade, wat doen we op Twitter eh (...). Dat proberen wij natuurlijk ook op die kanalen, Facebook is vrij sterk cultureel bij ons (...). Dus daar informeren we, maar dat kunnen ook onderwerpen zijn, maar daar informeren we mensen over van wat er gebeurt* » – Participant 3.

Ce qui est important, c'est qu'il ne s'agit pas d'une affaire concentrée sur un domaine. Au contraire, la communication est perçue comme une affaire de tous, qui demande une coopération de différents fonctionnaires :

« *Comme moi je suis sur le fond, elle va être sur la forme, mais il faut qu'à un moment donné on fasse le lien (...). Et que je puisse l'orienter dans ce qu'on écrit comme discours ou comme tweet, ou comme article sur Facebook, ce genre de choses* » – Participant 6.

Le service économique, lié à Business France, avance en outre qu'à l'intérieur de ces institutions, il y a une politique communicative qui ressemble à ce que fait l'Ambassade :

« *Nous on fait la même chose et nous, nous avons une action spécifique auprès des décideurs néerlandais donc on communique à, on a bon à peu près 250 influenceurs et nous traitons régulièrement avec des informations sur les réformes en France, donc eh, les tableaux de bords où on montre la France dans les meilleurs classements sur la qualité de vie, de la, enfin de la qualité de la main d'œuvre etcetera* » – Participant 7.

4.2.3 La politique culturelle : un *soft power* à la française ?

La culture est un enjeu essentiel – voire l'un des enjeux les plus importants – pour la représentation d'une langue, d'une culture et d'une pensée à l'étranger. Les deux Ambassades mènent alors une politique culturelle particulière, permettant une diffusion, mais également la création d'une communauté et d'un réseau dans le pays en question, en l'occurrence les Pays-Bas et la France. En tableau 13, le bilan du codage de la relation entre la politique culturelle et la diplomatie suite aux réponses des participants est indiqué :

Tableau 13

Bilan codage relation politique culturelle et diplomatie

Code	Fréquence	Participants
Relation politique culturelle diplomatie	14	9
Outil	6	5
Valeur importante	4	3

Dans un premier temps, la culture en général est considérée comme une valeur très importante :

« *Donc c'est vraiment un pays pour lequel la politique culturelle est une politique publique très importante (...). Parce qu'on considère qu'elle doit être accessible à tous, pas trop cher, donc voilà, l'État doit avoir un rôle actif dans ce dispositif-là et c'est très important* » – Participant 10.

« *Eh je dirais que la relation culturelle et la diplomatie c'est l'influence* » – Participant 2.

Pour l'Ambassade des Pays-Bas, il s'agit également d'une valeur importante, mais cela s'explique aussi par le contexte culturel : l'Ambassade joue sur le fait que justement la culture est un véritable dispositif français :

« *Dat we kunnen helpen, dat los van dat het goed is voor de cultuurmaker zelf en voor de Nederlandse cultuur, omdat je af en toe om te excelleren heb je ook marktverruiming nodig (...). Dus eh, treed je*

naar buiten, maar los dat het voor hen goed is, is het denk ik ook voor Nederland goed, omdat je in Frankrijk, ja eh. Als je eh, cultuur serieus neemt, dan word je ook voor vol genomen » – Participant 3.

« Donc la défense du français en tant que correcteur culturel et en tant que langue diplomatique, est un aspect important pour comprendre l'action de la France à l'étranger (...). Et ici en particulier parce qu'il y a les institutions internationales » – Participant 5.

« Oui, plus généralement, enfin, les tableaux achetés conjointement eh, par la France et les Pays-Bas (...). Typiquement, ce sont des actions qui sont eh, à la fois qui relèvent du domaine culturel, donc qui sont évidemment symboliques et politiques (...). Voilà, c'est un peu, eh, oui, si on voulait résumer par une photo ce, l'interaction entre l'action diplomatique et l'action culturelle, je pense que ce serait, ce serait sans doute ça » – Participant 5.

« C'est important, c'est la politique culturelle, je pense que c'est une dimension importante de l'action diplomatique de la France (...). Aussi parce que cela participe à la, par exemple quand on parle des relations internationales, on a le soft power ou l'influence, diplomatie d'influence (...) Et ça fonctionne aussi avec la culture, c'est-à-dire pouvoir communiquer, véhiculer aussi des valeurs eh, la, des valeurs ou en tout cas des, voilà, des valeurs qu'on cultive en France par exemple (...). Ça peut passer par la culture, faire connaître » – Participant 6.

« Oui, je pense que ça c'est à un niveau plus macro où le, effectivement, l'on considère que promouvoir la culture, promouvoir les arts, promouvoir mais enfin, si on parle de la politique culturelle au sens large c'est donc aussi la science (...). C'est un rôle d'influence, faire connaître, faire apprécier les talents, les créations eh, de son pays » – Participant 7.

« C'est encore une fois par la culture, parfois par la langue, qu'on peut le faire passer des messages » – Participant 8.

Si tous les participants considèrent que la culture est un enjeu politique et diplomatique important, ils distinguent différentes fonctions pour ce biais « essentiel ».

4.2.3.1 La culture comme un biais

Comme mis en avant par le tableau 13, la culture est une valeur très importante pour la France. Ce biais est alors largement utilisé dans la politique (et la diplomatie) publique.

L'exception culturelle est mentionnée pour illustrer cette importance :

« C'est-à-dire qu'elle revendique le droit de pouvoir subventionner (...). Sans être d'accès atteinte à la concurrence des activités artistiques eh audiovisuelles etcetera, parce que c'est son identité. Elle pense que ça fait partie de sa souveraineté de pouvoir eh, développer une activité (...). Donc c'est très important, c'est vraiment une politique publique extrêmement forte » – Participant 10.

C'est ici que l'on rencontre également l'importance des relations internationales :

« Ce qui a permis d'ailleurs et qui nous, ce qui nous, ce qui place la France dans une négociation internationale » – Participant 10.

Le fonctionnaire du service culturel de l'Ambassade des Pays-Bas met en avant qu'il s'agit également d'un certain statut social associé à la connaissance culturelle :

« Maar Frankrijk blijft natuurlijk cultureel een heel belangrijk land. En ook een land waar vanuit de overheid erg veel aandacht is voor cultuur (...). En ik denk ook dat ehm, ja zegmaar, eh, mensen in hoge functies, of het nou bij de overheid is of bij bedrijven, in Frankrijk laten mensen ook graag zien dat ze niet van de straat zijn, dat is belangrijk » – Participant 3.

Qu'est-ce qu'elle permet alors exactement, cette valeur importante ? La culture est perçue comme un facteur d'influence qui s'atteint jusqu'à l'étranger :

« Alors ça atteint également l'étranger parce qu'on produit effectivement pour le monde entier et on a un cinéma qui, qui diffuse dans le monde entier » – Participant 10.

Ce n'est non seulement un outil de promotion, une diffusion de la langue et de la pensée française, mais la culture est également un biais permettant de rapprocher des cultures :

« Parce que les gens qui eh sont ouverts à la culture française, il y a des échanges qui se font (...). D'abord et après il y aura une compréhension, une connaissance du pays qui sera plus intime et une compréhension des positions » – Participant 2.

Cette compréhension – voire une véritable communication – est également mis en avant par le service culturel, qui parle d'une certaine omniprésence de la culture, aussi entre les peuples :

« Entre les peuples, par uniquement sur le purement politique, ou purement économique ou diplomatique. Et que d'ailleurs, dans des zones de conflit, dans des zones où c'est très dur (...). Souvent la seule chose qui peut encore fonctionner, c'est l'objet culturel, c'est l'action culturelle » – Participant 8.

4.2.3.2 Un soft power ?

Jusqu'ici, les réponses nous ont montré à quel point l'État français est impliqué dans la politique culturelle. À certains participants, il a également été demandé ce qu'ils pensaient de la définition du *soft power* pour cette politique culturelle. Tableau 14 en présente les résultats :

Tableau 14

Bilan codage soft power politique culturelle

Code	Fréquence	Participants
Soft power politique culturelle	9	4

Ce soft power est tout d'abord considéré comme très important en milieu diplomatique :

« En France ça toujours été depuis longtemps, la diplomatie culturelle a toujours été ehm, partie prenante de la diplomatie (...). C'est ce qu'on appelle en anglais soft power (...). Ça montre bien que, de faire passer des choses vers la langue, vers la culture, ça a un impact de long terme, un impact aussi qui est affectif, important, et donc ça compte beaucoup en diplomatie » – Participant 6.

Non seulement c'est l'action et la coopération culturelle, la culture est également répandue à travers les lycées français dans le monde entier :

« Un élément c'est ce qu'on fait pour développer des écoles françaises à l'étranger (...). Je pense que c'est important qu'on ait, qu'on ait des écoles françaises à l'étranger avec eh, pour scolariser non seulement les Français qui sont sur place, mais aussi les, les nationaux, locaux qui veulent apprendre le français ou bien des enfants de la communauté internationale » – Participant 7.

CF. INTERNATIONAL/FRANCOPHONIE

Pour les Pays-Bas, ce soft power est moins impératif, dans la mesure où le gouvernement regarde en fonction du pays s'il y a un intérêt, une demande, sans forcément mener tout de suite une politique culturelle explicite telle que la France la mène depuis des années :

« Ja, nouja, wat je in Nederland natuurlijk heel duidelijk ziet in het internationaal cultuurbeleid is dat we over het algemeen. Kijk we hebben hier nog het atelier néerlandais, vroeger was dat het Institut

Néerlandais tot vijf jaar geleden (...). Want het Nederlandse cultuurbeleid gaat er heel sterk vanuit dat we inspelen op de vraag. Dus we kijken waar zit de interesse vanuit het land » – Participant 3.

Cette action culturelle omniprésente nous incite aussi à réfléchir sur la représentation qui est faite lors de ces opérations. La représentation au sens large est globalement vue comme :

« *Établir des ponts entre la France et les Pays-Bas* » – Participant 1.

Plus spécifiquement, nous remarquons qu’il convient également de revenir sur des questions telles que la valeur symbolique pour circonscrire cette représentation que l’Ambassade essaie de mettre en place :

« *Mais en tout cas notre volonté à nous c’est de projeter d’une image d’une France qui est, qui a des valeurs historiques autour des droits de l’homme, de la liberté, de la démocratie (...). Des valeurs aussi eh, de croyance en projet européen, de l’égalité homme-femme qui est une des priorités du, du qui quinquennat du président (...). Donc voilà nous, il y a, on veut projeter une image aussi moderne, dans l’innovation* » – Participant 8.

Bien que nous ayons vu que l’ambassadeur est celui qui « incarne » l’État français, il faut toujours mettre en œuvre cette incarnation et réfléchir sur le comment : comment représenter une langue, une culture et une pensée d’un pays dans un contexte « étranger » ? Une partie de cette incarnation est également liée à la présence des sites emblématiques et toute la symbolique qui accompagne le patrimoine.

4.2.3.3 L’importance du patrimoine

Le service culturel de l’Ambassade de France aux Pays-Bas est depuis janvier 2019 confronté à un nouveau défi : mener son action culturelle hors les murs et se réinventer maintenant qu’elle ne se trouve plus dans la Maison Descartes. Ceci nous amène à considérer le rôle du patrimoine pour la représentation et ce soft power qu’est la politique culturelle.

Parmi les dix participants, 3 ont mentionné l’importance du patrimoine – soit au fur et à mesure de l’entretien, soit suite à une question explicite, comme indique le tableau 15 :

Tableau 15

Bilan codage rôle culture patrimoine représentation

Code	Fréquence	Participants
Rôle culture patrimoine représentation	3	2

Le plus important résultat, était celui de l’image. Un patrimoine dispose d’une valeur historique importante, donnant du poids à la représentation, mais seulement si cette image correspond à la représentation souhaitée par l’institution :

« *Ça a donc une certaine importance ouais, et ce serait mieux de pouvoir garder des sites emblématiques comme ça (...). Mais garder un patrimoine pour garder un patrimoine s’il est délabré, s’il projet une image qui nous sert plus (...). Dans ce cas-là, il faut mieux, après, il y a des contraintes évidemment budgétaires qui font que, ben, soit on peut garder et en faire quelque chose de, qui correspond à l’image qu’on veut projeter, donc l’image moderne si c’est des patrimoines* » – Participant 8.

Plusieurs participants ont par ailleurs insisté sur le fait que la parte de la Maison Descartes ne soit pas uniquement une chose négative :

« *Maintenant c’est plutôt une politique culturelle hors les murs et on voit toutes les actions qui sont menées (...)* » – Participant 2.

« C'était un défi de se redéployer pour avoir des murs (...). Mais que c'est aussi une opportunité pour toucher de nouveaux publics et d'être vraiment dans la coopération avec des partenaires néerlandais, ce qui est notre mission » – Participant 8.

Aussi, le personnel de l'Ambassade de France est plus proche l'un des autres – Business France, le service culturel de l'Institut Français des Pays-Bas et le Consulat se trouvent désormais dans le même bâtiment – ce qui a également des avantages :

« Et je pense que ça permet de, de développer des choses et d'avoir des choses en commun, et d'avoir je dirai un peu une équipe France, qui connaît les différentes orientations de chacun et qui peut mieux défendre ces positions-là auprès des différents interlocuteurs (...). Et de mieux savoir qui fait quoi et eh de pouvoir l'expliquer aux autres » – Participant 2.

4.3 Responsabilité(s) institutionnelle(s)

La médiation et la représentation interculturelles telles qu'elles ont été décrites ici ne sont pas possible sans l'intervention de nombreuses institutions et de nombreux acteurs, aussi bien locaux, nationaux qu'internationaux. Ce chapitre vise alors à examiner la responsabilité – mais rien nous permet pour l'instant de parler d'une seule responsabilité spécifique – que portent ces acteurs.

De façon générale, 9 participants ont trouvé qu'il y avait une certaine responsabilité pour ces institutions, mais la nature de leur réponse était très variable. Tout dépend de ce qu'ils entendent par « responsabilité ». Tableau 16 indique la répartition des réponses. Le code « responsabilité institutionnelle » a été attribué lorsqu'il s'agissait d'une précision de cette responsabilité :

Tableau 16

Bilan codage responsabilité institutionnelle

Code	Fréquence	Participants
Responsabilité institutionnelle	2	2
Oui	9	9
Non	2	2

Suite à cette question, cette responsabilité a été précisée comme suit :

« C'est qu'ils ont une représentation propre eh, et, eh, qu'elles exercent une mission qui leur est propre » – Participant 1.

« Il y a une responsabilité oui, il y a une mission » – Participant 8.

Le rôle exact des différentes institutions a été examiné à l'aide d'une autre question, ce qui a donné les résultats présentés dans le tableau 17 :

Tableau 17

Bilan codage rôle des institutions

Code	Fréquence	Participants
Rôle institutions	12	9
Aide	8	7
Structuration réseau	8	5
Subvention	2	2

Les parties qui suivent servent à illustrer les rôles différents des institutions et à expliciter l'éventuelle responsabilité qui leur est confiée.

4.3.1 « L'équipe France » ou un grand vecteur responsable

Il s'agit d'abord d'une distinction entre les institutions sous autorité française, telles que l'Institut Français des Pays-Bas, Business France ou encore l'Atelier néerlandais à Paris. À La Haye, plusieurs fonctionnaires ont référé à ces institutions par « l'équipe France ». En effet, pour ce genre d'institutions, c'est notamment la responsabilité d'aider qui est mise en avant :

« Certaines Alliances en co-finançant la venue des artistes ou en faisant que les artistes ou les intellectuels ou les écrivains qui se produisent dans le cadre de l'Institut français puissent se déplacer dans les Alliances (...) Donc là le, nous on a un rôle aussi de, pour les appuyer et les aider quand on peut le faire » – Participant 8.

« Notre responsabilité est de tout faire pour que eh, les relations commerciales en ce qui me concerne (...) se développent, donc ça c'est notre responsabilité » – Participant 7.

« Qu'il y a du côté de l'ambassade un souci d'impulser les choses » – Participant 5.

Aussi l'Ambassade des Pays-Bas trouve qu'il y a une responsabilité et une certaine initiative de monter des projets :

« Maar in dit geval is het dan dat wij eh, aan de knoppen zitten, hè, het begint bij ons » – Participant 3.

« Ik krijg vragen uit Nederland van kun je dit en dit regelen (...). Prima, dan regel ik dat die mensen elkaar kunnen ontmoeten eh, dat soort dingen allemaal. Dat geldt voor alle attachés (...). Dat is een impliciete verantwoordelijkheid » – Participant 4.

Non seulement il s'agit de monter des projets, mais également de présenter de nouvelles possibilités :

« Si elles n'y pensent pas ou si elles n'ont pas toutes les données, c'est à nous de leur présenter qui est possible, disponible (...). Présenter un intérêt (...). Donc nous on facilite ça » – Participant 8.

Aussi, cette responsabilité atteint une certaine limite, d'après le service économique :

« Ma responsabilité est de tout faire pour réduire ce déficit (...) Cela étant, je ne peux pas me substituer aux entreprises, donc c'est ça là, le (...) Ma limite de responsabilité » – Participant 7.

4.3.2 Un atout pour les ambassades

Bien que la majorité des participants soit d'accord que les institutions fonctionnent davantage comme un atout qu'un acteur responsable, un participant a souligné la responsabilité dans l'action diplomatique :

« Mais donc oui ils ont une forte responsabilité dans notre action diplomatique » – Participant 6.

En général, c'est davantage la coopération qui est mise en avant :

« Maar dat wij meer kijken van, ja wat vinden wij interessante instellingen op het gebied van de architectuur, op het gebied van landbouw, op het gebied van literatuur (...). En dat we proberen met die instellingen samen te werken eh, om daar Nederlandse cultuur te brengen » – Participant 3.

Dans ce cas-là, le service rendu par l'Ambassades constitue un véritable dispositif, appuyé dans ses actions culturelles par les institutions locales :

« *Moi je crois qu'il y a à la fois un dispositif eh, qui est celui de l'État français (...) Donc ici on a un service de coopération et d'action culturelle (...) Et ce en partenariat avec les grandes institutions culturelles (...) qui sont des stichting de droit néerlandais et qui eh contribuent aussi à la diffusion de la langue et de la culture françaises en donnant des cours de français mais dont certaines ont aussi un rôle de programmation culturelle* » – Participant 10.

« *Ben, moi, on peut voir ça comme un certain appui pour l'ambassade, ces coopérations* » – Participant 6.

Plus particulièrement, ce sont également les Alliances françaises qui sont considérées comme importantes :

« *Donc il y a un maillage très important puisqu'il y en a 34-35 aux Pays-Bas de ces Alliances et c'est vraiment, c'est peut-être là aussi localement que se diffuse aussi la langue et la culture françaises* » – Participant 10.

« *Mais également ehm, bien sûr grâce aux relais de l'ensemble du réseau des 34 Alliances françaises eh, l'apprentissage du français à tous les niveaux (...). Dans l'ensemble du territoire, sur l'ensemble du territoire des Pays-Bas. Et puis ça passe aussi par le groupe des Amis de la francophonie ici à La Haye*

Mais je pense qu'avec par exemple le réseau des Alliances Françaises qui est très ancien, ça montre bien qu'il y avait cette idée que par la culture et par la langue, on peut ehm resserrer des liens, on peut faciliter une compréhension entre les nations » – Participant 8.

4.3.2.1 La structuration d'un réseau

Non seulement les institutions locales se sont révélées des appuis et des aides importants, mais elles semblent également essentielles pour la mise en place d'un réseau dans chacun des pays respectifs :

« *Voilà, en matières de représentation parmi ce que l'on appelle les paires, donc la structuration d'une communauté* » – Participant 1.

« *Dus ik beweeg heel veel eh, ik probeer heel veel dingen te organiseren, mensen aan elkaar te binden, platforms te creëren zodat militaire onderdelen met elkaar kunnen gaan samenwerken of de bestaande samenwerking kunnen uitdagen* » – Participant 4.

« *L'ambassade (...), c'est ce que je ressens du fonctionnement (...) et d'un fonctionnement que je ne maîtrise pas (...). Et qu'il y a du côté de l'ambassade un souci d'impulser les choses et d'assurer la cohérence du réseau* » – Participant 5.

« *On a plus des murs à nous et on ne fait en partenariat avec des grandes institutions néerlandaises, des acteurs néerlandais (...). Voilà ce qu'on propose, on considère que notre action elle est complémentaire* – Participant 8.

Dans la coopération et la structuration d'un réseau, les enjeux des subventions fait qu'il y a une initiative des deux parties. L'Ambassade de France avance davantage sa propre responsabilité, tandis que celle des Pays-Bas met l'accent sur les institutions françaises peuvent tout aussi bien faire des demandes :

« *Et en plus de ces ressources humaines il y a aussi des subventions (...). Qui sont données chaque année pour ces trois Alliances, donc il y a quand même une responsabilité, parce que là (...) il y a un investissement de l'État direct* » – Participant 8.

« *Wij hebben een, gewoon op onze website heb je een subsidieformulier, dus Franse instellingen kunnen een subsidie aanvragen. En het gebeurt ook wel dat wij gewoon eh een subsidieaanvraag voor ons out of the blue komen, hè, dat gebeurt ook* » – Participant 3.

4.3.3 L'importance de l'autonomie

Si les participants ont répondu d'une façon négative à la responsabilité institutionnelle, c'est qu'ils parlaient des institutions néerlandaises, soit des Alliances Françaises. Plus spécifiquement, c'est qu'ils voyaient une certaine autonomie dont possèdent de genre d'institutions de décider si tel ou tel projet associé à la promotion du français ou de la culture française avait de l'intérêt :

« *Il n'y a pas de tutelle de, d'une Ambassade sur l'action de l'Alliance par exemple (...). Donc je crois, je crois que pour ce qui est de ce dispositif qu'il est totalement autonome* » – Participant 10.

« *Elles n'ont pas de responsabilité, c'est, elles ont un intérêt ou pas à promouvoir des artistes, des scientifiques, des penseurs français* » – Participant 8.

« *Ben, je pense que c'est un équilibre (...). Ces institutions (...) Business France, l'Institut Français etcetera, ce sont des opérateurs qui ont un statut d'autonomie (...). Mais elles restent la stratégie de, eh, en haut ils restent pilotés par la France et par l'État français (...) Je pense que ça peut fonctionner dans ce cas, pour elles avec un degré de responsabilité d'initiative* » – Participant 6.

Cette autonomie interroge alors non seulement les éventuelles limites de la responsabilité, mais aussi celle de la médiation interculturelle en termes d'interdépendance mutuelle.

À intégrer : L'enjeu de la francophonie

La francophonie est un enjeu important aux Pays-Bas, notamment en ce qui concerne la médiation interculturelle. Si elle est vue comme un « vecteur », c'est qu'elle permet effectivement de rapprocher les Néerlandais et la culture française au sens large. Les participants ont alors été interrogés sur la signification de cet enjeu, tout comme le rôle qu'y joue la France. Les résultats sont indiqués en tableau 18 :

Tableau 18

Bilan résultats codage signification francophonie et le rôle de la France

Code	Fréquence	Participants
Signification francophonie	15	7
Rôle de la France francophonie	6	5

SIGNIFICATION :

« *La francophonie c'est d'abord eh, c'est une communauté internationale, alors c'est une organisation internationale déjà qui relie 135 états (...). C'est une communauté ensuite de langage (...) Il y a énormément de production culturelle et ehm, tous ces contenus en langue française en fait vraiment nourrissent une, une presque une communauté de cultures* » – Participant 10.

« *Ehm, ben la francophonie c'est un partage, un partage de la langue française (...). Entre un certain nombre de personnes, ehm, alors ça peut être une francophonie je dirais de naissance, parce que c'est un, le français est la langue de leur pays (...) Mais c'est aussi une francophonie qui peut être de choix* » – Participant 2.

« *Il y a la Francophonie organisation politique (...). Il y a la francophonie, état de fait, c'est-à-dire eh, le fait que les gens parlent français. Eh donc la francophonie eh, c'est un pays particulier pour la francophonie les Pays-Bas, parce qu'il y a beaucoup de petites touches de français* » – Participant 5.

« *Soit c'est l'institution, l'Organisation Internationale de la Francophonie (...). Soit c'est ehm, plutôt la défense de la culture et de la langue française, enfin, de la langue française, de la présence de la langue française (...). Et tout ce qui va avec, c'est-à-dire eh, par la langue on diffuse aussi une certaine culture, un certain mode de pensée* » – Participant 6.

FONCTION :

« Mais je pense que c'est important et c'est je dirais, au-delà de la francophonie c'est la diversité culturelle qui est en jeu (...). Ne pas avoir un modèle qui sera un eh, un anglais eh international qui serait la seule langue » – Participant 2.

« Justement les organisations internationales, de par leur nature eh, internationale, multi eh, multiculturelle, c'est un bon vecteur, un bon moyen de promouvoir la francophonie » – Participant 6.

« C'est un des axes majeurs de, de toutes les ambassades de France à l'étranger (...). C'est bien sûr de défendre eh, les priorités de la francophonie. Alors particulièrement ici aux Pays-Bas (...). C'est bien sûr de promouvoir l'usage de la langue et de la culture française eh (...). Ici, alors c'est, ça passe évidemment par l'activité le volet de la coopération et d'action culturelle (...). Mais ça se passe aussi comme je le dis par eh, par la langue, donc par l'apprentissage du français (...). Et puis eh, bien sûr on développe aussi beaucoup eh, d'effort pour eh, pour eh valoriser et étendre l'usage du français dans les organisations internationales qui sont ici basées à La Haye » – Participant 9.

ROLE FR :

« La francophonie c'est donc promouvoir eh, la langue française (...). Mais pas nécessairement celle des belles lettres et ça peut être aussi bien la bande dessinée, la cinéma, des traductions pour les langues locales » – Participant 7.

« La francophonie, ben, c'est à la fois une langue, c'est des valeurs qui sont véhiculées par la langue (...). C'est une communauté aussi, très large dans le monde. Il y a un au-delà de la France (...) Donc pour moi la francophonie ben c'est cette diversité de cultures, de pays, qui ont certes en commun la langue française, mais avec plein de variantes quand même » – Participant 8.

« Et c'est là encore en francophonie que l'on voit qu'il y a aussi une richesse et une inspiration à trouver dans d'autres pays. Et eh ils ont leur propre langue et je trouve c'est vraiment important de le faire de manière très inclusive » – Participant 2.

« Non, non, non la francophonie n'est certainement pas la France. La francophonie c'est le français qu'on parle et qu'on parle en Algérie, et dans les pays où le français est parlé » – Participant 7.

Evt. participant 6 : multilinguisme et systèmes de droit différents.

« Oui et ça c'est important de montrer que la francophonie c'est pas la France, au contraire c'est tout le reste (...). Et donc qu'on doit avoir une attitude un peu, il faut décentrer un peu les choses (...). C'est mettre en valeur les autres pays, les autres cultures, qui partagent la langue française mais qui ont aussi des déclinaisons de la langue française, qui ont aussi des cultures particulières (...). Et c'est ça la richesse » – Participant 8.

À intégrer : L'avenir de la diplomatie

Comme nous a montré la contextualisation historique, la diplomatie a évolué au fil du temps, bien que la mission principale soit restée la même. Nous avons également interrogé les participants sur les futures missions ou leurs visions concernant l'avenir de la diplomatie. Certaines catégories sont mentionnées plusieurs fois, auxquelles nous avons alors attribué un propre code. Les autres références sont classées sous « avenir diplomatie », comme l'indique le tableau 19:

Tableau 19

Bilan codage avenir diplomatie

Code	Fréquence	Participants
Avenir diplomatie	14	8
Débats sociaux	4	2
Europe	4	4
Négociations directes (techno)	3	3

Les participants étaient tous d'accord sur le fait que la représentation sur place restera importante pour la diplomatie :

« Il reste important d'être dans le pays et d'avoir cette vraie appréhension de la culture, des différences culturelles et eh, de s'imprégner du pays et d'avoir des relations avec la société civile (...). Des personnes sur place, pour justement apporter quelque chose de plus » – Participant 2.

« Mais ça empêchera pas d'avoir besoin de quelqu'un sur place pour aller rendre visite en prison eh, à des gens eh, voilà. Il y aura toujours ce métier physique et donc la nécessité d'agents » – Participant 10.

« De diplomatie als instituut, als gegeven zal ook de komende periode in de hele toekomst blijven bestaan zolang de mensheid (...). Maar ik denk dat de menselijke factor in dit alles (...). Het menselijke brein, nog steeds een toegevoegde waarde zal hebben. Omdat je altijd eh, latijd die human factor erin hebt, hoe goed ook een computer kan nadenken (...). En dingen kan uitrekenen en dingen kan concluderen, er ligt altijd, zeker in de diplomatie, is er een grijs gebied, waar de menselijke factor de boventoon voert » – Participant 4.

« Après le fait de maintenir quelqu'un sur place, ça veut dire qu'on attache une importance à l'interaction eh, personnelle (...). On maintient des contacts à tous les niveaux (...). Et ça veut dire qu'on estime qu'il y a une plus-value à ce qu'il y ait quelqu'un sur place » – Participant 5.

FUTURES MISSIONS:

« Ja, mijn, ik vind dat we ehm, niet vanuit Nederlands perspectief niet bang moeten zijn om de cultuur af en toe vanuit de inhoud te benaderen (...). En ik denk dat dat ook past bij Nederland, want wij zeggen altijd als we het verhaal van Nederland vertellen hebben wij het vaak over een innovatief land, een land, polderland (...). Dat samenwerking zoekt met de anderen. En ik vind dat je niet alleen moet zeggen dat je dat doet, maar je moet het ook laten zien door de manier waarop je werkt » – Participant 3.

« Donc je pense que la diplomatie est de plus en plus concrète et participe de plus en plus à, à l'activité économique de notre propre pays (...). Et pas seulement d'avoir une activité politique simplement de représentation » – Participant 6.

DÉBATS SOCIAUX:

« Dus ik vind het interessant om te kijken of je die verhalen ook af en toe uit de context van een cultuurtempel, een museum, of een theater kunt halen (...). Om het ook op een andere plek te brengen

en zo ehm, nouja, eigenlijk ook een beetje aansluiting te zoeken bij de Franse traditie van de cultuurmakers die zich ook meer in dat maatschappelijke debat begeven » – Participant 3.

« C'est de traiter eh, je pense, les grands enjeux sociétaux (...). En tout cas c'est qu'on essaie de faire dans le domaine culturel, c'est de traiter les choses qui concernent l'ensemble de l'humanité (...), d'aborder des sujets qui sont déterminants pour l'avenir, pour les futures générations même d'aujourd'hui (...). D'ouvrir un peu les yeux sur certaines choses en créant le débat » – Participant 8.

EUROPE :

« Donc eh, davantage d'intégration au niveau européen, devrait faire évoluer la mission diplomatique en Europe, à tout moment » – Participant 1.

« Je crois que c'est un métier qui évolue, qui évolue avec eh avec eh notamment les changements géopolitiques oui bien sûr parce que voilà l'Union européenne change d'une façon relativement intense » – Participant 10.

« En eh, ik vind ook dat we als cultuurattachés, als ik kijk ook naar mijn collega's van andere lidstaten van de Europese unie (...). Wij moeten elkaar meer opzoeken en ehm, thematisch eh, onderwerpen agenderen » – Participant 3.

« Il y a Bruxelles, mais l'orientation bilatérale entre des états reste importante aussi (...). Puisque même en Union européenne, les états demeurent eh, on n'est pas encore en fédération en Union européenne (...) Après l'Union européenne peut aussi permettre qu'à l'extérieur de l'Union européenne, on aille vers plus de mutualisation des eh, des moyens » – Participant 6.

NÉGOCIATIONS DIRECTES (TECHNO) :

« Le temps raccourcit énormément et c'est ça qui change et qui changera encore à l'avenir (...). Ça change la diplomatie et on voit aussi que les hommes politiques qui avant se rendaient à un diplomate pour discuter des questions internationales (...). Aujourd'hui eh, font une sorte de diplomatie instantanée en utilisant par exemple les moyens de communication des réseaux sociaux » – Participant 10.

« Surtout quand c'est des pays européens, ils se voient lors des. Oui, négocient directement, enfin, plus directement peut-être. Des conseils, des qui se tiennent à Bruxelles, voire se déplacent et c'est tellement facile de réunir donc on négocie même communique directement avec les nouvelles technologies (...) Et je pense que ça va se développer plus encore » – Participant 2.

Annexe 7 : Interrogation des limites de notre recherche

Afin d'être complet dans notre documentation, il convient de prendre de la distance par rapport à cette étude et d'ajouter ainsi un paragraphe critique interrogeant les limites de notre recherche.

Puisque ce mémoire se situe à la frontière de différentes approches disciplinaires, il convient de combiner une conclusion synthétique avec un paragraphe critique autoréflexif. Il est important de reconnaître que notre recherche témoigne de quelques limites.

Tout d'abord, la nature profondément empirique de notre recherche limite la qualité de l'analyse contrastive menée. En effet, l'Ambassade des Pays-Bas est sous-représentée en termes de participants, ce qui diminue de façon considérable la représentativité des résultats. Nous tenons également à souligner qu'une éventuelle prédominance de l'Ambassade de France ne devra pas être traduite en une quelconque forme d'importance. Au contraire, il s'agit d'une simple question de données disponibles. Afin d'assurer une meilleure représentativité et validité des résultats, il serait intéressant d'interroger davantage de fonctionnaires dans une recherche future.

Une deuxième limite est liée au rassemblement des données. Puisqu'il s'agit de concepts relativement complexes et abstraits, les questions ont été reformulées ou réexpliquées à plusieurs reprises. Ceci a pour conséquence que les participants ont été dirigés davantage dans leurs réponses que pour des questions de sens commun. Il faut également savoir que cette méthode est relativement subjective, d'autant plus que le codage a été effectué par la chercheuse elle-même. Il est donc question d'une interprétation subjective des données. Afin de renforcer la qualité de notre argumentation, en particulier quant à la vérification de la perception de la valeur symbolique, il serait plus prudent de compléter les données qualitatives par des données quantitatives. En effet, cette approche de « *mixed methods research* »²³⁰ permettra de réaliser l'étude « *from different angles (...) [and] through different methods* »²³¹.

Troisièmement, le concept « *decentring* »²³² formalisé par Cole limite notre étude. En effet, comme nous sommes nous-mêmes impliqués dans l'organisation au sein de laquelle l'étude a été réalisée, il s'avère parfois difficile de prendre de la distance critique par rapport aux paroles des fonctionnaires. Nous connaissons le fonctionnement et les objectifs de l'organisation, ce qui a sans doute influencé la façon dont nous avons analysé notre corpus et construit notre argumentation. D'où encore une fois l'intérêt d'une approche de « *mixed methods* ». Aussi, il serait intéressant d'envisager de réaliser cette recherche en binôme, avec un(e) chercheur-euse qui n'est pas impliqué(e) dans l'organisation. Ainsi, l'objectivité de la recherche sera renforcée.

²³⁰ Dörnyei, Zoltán, *op. cit.*, p. 164.

²³¹ *Ibid.*.

²³² Cole, Deborah, « Looking for rapport in the metacommunicative features of an ethnographic interview », Goebel, Zane (dir.), *Understanding rapport*, Berlin, Mouton De Gruyter, sous presse.

